Cité libre

La voix québécoise pour le libéralisme et l'unité canadienne

- Croissance économique et bien-être
- La révolution de Sen
- Syndicalisation et liberté individuelle
- Les belles années 1950 ?
- Un cadeau pour l'an 2000



Volume XXVIII • Numéro 1 • Hiver 2000 • 5,95 $

1950

50 ans

2000

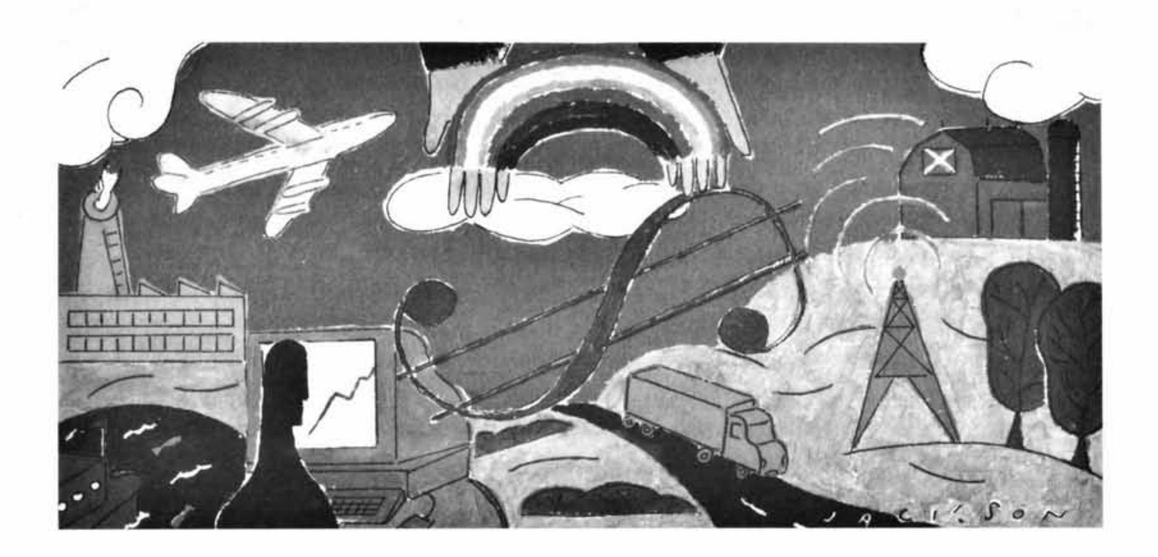
Le 25 octobre 1999

Lancement des activités marquant le 50e anniversaire de *Cité libre*

Un gros merci aux nombreux bénévoles et donateurs qui nous ont si généreusement donné leur appui.

Illustration page couverture: Jeff Jackson

DANS CE NUMÉRO...



Bonne et heureuse année à tous et à toutes! Souhaitons que dans ce nouveau siècle, l'humanité apprenne enfin à vivre en harmonie. *Cité libre* a bien bouclé l'année avec une levée de fonds très réussie. Merci à toutes les personnes qui nous ont appuyés. Grâce à elles, nous pourrons continuer notre combat pour le libéralisme et l'unité canadienne et fêter en juin 2000 le cinquantième anniversaire de la fondation de la revue.

Dans ce deuxième numéro de la série du cinquantenaire de *Cité libre*, nous consacrons notre dossier à l'économie. Le prochain traitera des problèmes sociaux et celui d'été, qui paraîtra en juin 2000, date anniversaire de *Cité libre*, portera sur la langue, la culture et l'identité. Dans ce numéro, vous noterez une innovation. En effet, pour agrémenter votre lecture, nous avons inclus des fait précis que nous accompagnons de commentaires brefs, d'autres que nous estimons dignes d'attention, etc. Nous espérons que vous apprécierez nos nouveaux FLASH.

REGARDS CRITIQUES

PRÊTE-MOI TA PLUME



La richesse des êtres humains

MAX NEMNI ET MONIQUE NEMNI




Dans le monde entier, on assiste aujourd'hui à un regain d'intérêt pour les principes fondamentaux du capitalisme, surtout pour celui des mécanismes du marché. À telle enseigne que le célèbre théoricien Francis Fukuyama est allé jusqu'à défendre la thèse de la fin de l'histoire dans *The End of History,* ouvrage retentissant publié en 1992. Cette idée n'est pas dénuée de toute vérité puisque les deux grandes théories qui s'opposent à une économie de marché « pure » – le dirigisme et l'État-providence – sont, pour toutes sortes de raisons et à des degrés différents, complètement passées de mode. Jusque dans les années 1970, l'État avait l'image relativement positive d'un antidote nécessaire face aux méfaits du capitalisme ; cette image a complètement disparu avec les « révolutions » de Reagan et Thatcher, pour devenir celle d'un appareil bureaucratique incompétent au service d'« intérêts spéciaux ». C'est ainsi qu'un nombre croissant d'intellectuels, de journalistes, de personnalités médiatiques et de politiciens se sont ralliés, implicitement ou non, à la célèbre devise de Reagan selon laquelle l'État est le problème et non la solution.

Quelles que soient les causes sous-jacentes de ce phénomène, le recours aux mécanismes du marché pour résoudre toutes sortes de problèmes sociaux est devenu la norme. Même les pays où la notion d'État-providence est solidement enracinée et où les partis au pouvoir sont, pour la forme, « libéraux », « socialistes » ou « travaillistes » – le Canada, la France et la Grande-Bretagne, par exemple – « restructurent » leurs programmes sociaux, « déréglementent » et « privatisent » leur économie, justifiant ces mesures par la nécessité de « relever les défis de la mondialisation ». Les démocraties libérales occidentales sont ainsi prises d'assaut par deux nouvelles orientations politiques : « Non à l'État interventionniste » et « Oui aux réductions d'impôts et aux gains de productivité ».

Ces nouvelles idées ont une certaine légitimité car l'histoire nous enseigne que les bureaucraties, qu'elles soient gouvernementales ou non, peuvent être égocentriques et coûteuses. Elle nous enseigne aussi, de façon indéniable, qu'un marché sans entraves est un outil extrêmement efficace pour la production et la distribution des biens de consommation. En revanche, l'histoire ne nous démontre pas que les

mécanismes du marché sont tout aussi fiables pour la production et la distribution équitable de toutes les autres ressources dont ont besoin les êtres humains pour leur épanouissement personnel. Comme, par ailleurs, on n'y trouve aucun exemple d'économie de marché à l'état pur, une « société sans État » relève de l'utopie de quelques anarchistes et marxistes.

Il convient donc, en guise d'introduction à notre « Dossier » sur l'économie, de réfléchir à la relation qui existe entre le marché et l'État. Nous parlerons donc, cela s'impose, de l'analyse classique que fait Adam Smith des mécanismes du marché dans *La richesse des nations* qui, même s'il remonte à 1776, est encore un ouvrage de référence dans le monde entier. Nous parlerons aussi de l'œuvre d'Amartya Sen, professeur d'économie à l'Université Harvard et prix Nobel 1998, qui a consacré la majeure partie de sa vie à l'étude de la pauvreté et du développement.

L'un des passages les plus souvent cités de l'œuvre d'Adam Smith, et probablement l'un des plus cités de tous les traités économiques, est sa description élégante de la relation qui existe entre la poursuite de l'intérêt personnel et le bien public : « Ce n'est pas de la bienveillance du boucher, du marchand de bière et du boulanger que nous attendons notre dîner, mais bien du soin qu'ils apportent à leurs intérêts. » (Flammarion, 1991, p. 82). On en conclut souvent que, comme si elle était guidée par une « main invisible bienveillante », la poursuite de l'intérêt personnel conduit automatiquement au bien public. Et aujourd'hui, la promotion des mécanismes du marché a élargi cette notion à toutes sortes d'activités sociales comme la santé, l'éducation, la création artistique et même la lutte contre la pauvreté.

C'est une évolution regrettable. Les individus sont des êtres complexes, et les institutions sociales qu'ils ont créées au fil des temps le sont aussi. Il est un peu trop simpliste de penser qu'une seule formule peut être la panacée à tous les problèmes qu'ils connaissent, de surcroît dans des contextes fort différents. Adam Smith lui-même ne croyait pas que les êtres humains étaient guidés exclusivement par une conception étroite de leur propre intérêt. D'abord et avant tout, c'était un moraliste, et, dans sa *Théorie des sentiments moraux* de 1759, il décrit l'individu comme un être social aux sentiments complexes. De façon très subtile, il montre que, contrairement à l'égoïsme, l'amour-propre est la condition indispensable de l'altruisme véritable. En fait, l'idée fondamentale qu'il défend est que les nobles vertus sont celles qui amènent à « savoir comprendre les autres avant soi-même, afin que les sentiments bienveillants l'emportent sur les sentiments égoïstes ». Ces vertus « constituent la perfection de la nature humaine et peuvent, à elles seules, produire chez les hommes cette harmonie de sentiments et de passions qui est le principe même de la grâce et de la convenance » (*Theory of Moral Sentiments*, Liberty Classics, p. 71-72). Contrairement aux politiques en vigueur à son époque, qui s'appuyaient massivement sur l'intervention du gouvernement, Smith met en valeur une caractéristique fondamentale de la nature humaine : « la propension à faire du troc, à échanger une chose contre une autre ». Par conséquent, s'il se présente comme un ardent défenseur des mécanismes du marché, c'est parce qu'il y voit une manifestation de la liberté des individus. Or, c'est précisément autour des mêmes arguments que Sen articule sa défense des mécanismes du marché.

Smith et Sen pensent donc tous les deux que la liberté du marché garantirait la mobilité des agents économiques, que les travailleurs entreraient librement sur le marché du travail et que les capitalistes réinvestiraient diligemment leurs profits au lieu de

les utiliser pour leur consommation personnelle. Ainsi, cette liberté canaliserait de façon productive les deux grandes propensions des êtres humains – soit le besoin de troquer et le besoin d'accumuler de la richesse – et garantirait la production continuelle et croissante de biens et de services à l'avantage de tous. Dans l'esprit de Smith, c'est de cette façon que « la main invisible » garantit *La richesse des nations.*

Plus de deux siècles après, le libre marché s'est avéré être le moteur d'une croissance économique rapide. Aux États-Unis et en Grande-Bretagne, par exemple, surtout depuis les intermèdes Reagan et Thatcher, où les marchés sont aujourd'hui les plus libres, les indicateurs économiques traditionnels sont extrêmement positifs. Il faut cependant reconnaître que, même d'un point de vue strictement économique, il n'en va pas de même partout. Seule *une petite poignée de nations* sont riches, alors que la plupart des êtres humains vivent dans la pauvreté, voire dans la misère la plus noire. De même, il est évident que la prospérité économique d'une nation, d'une région ou d'une province, ne se traduit pas systématiquement par un plus grand bien-être pour tous ses habitants.

Grand admirateur de Smith, Sen s'inscrit dans la tradition du libéralisme économique et accorde une grande valeur au marché, surtout à la liberté individuelle qu'il sous-entend. Toutefois, dans *Development as Freedom*, qu'il a publié en 1999 et qui fait l'objet d'une recension dans ce numéro de *Cité libre*, il défend avec force que ce sont « les libertés humaines » plutôt que le niveau de vie qui constituent l'objectif ultime de l'activité économique. L'un des exemples frappants qu'il donne pour illustrer les lacunes de la notion de richesse matérielle est le taux de mortalité des hommes noirs américains, qui est l'un des plus élevés au monde. Pourtant, selon les indicateurs économiques traditionnels, leur niveau de vie est comparativement très élevé. Il est évident que la possibilité de vivre jusqu'à un certain âge l'emporte sur des indicateurs économiques fondés exclusivement sur la production, la distribution et la consommation de biens et de services. Or, les économistes d'aujourd'hui ont tendance à ne s'intéresser qu'à ces indicateurs, au détriment d'autres composantes cruciales du bien-être d'un individu, comme la santé, l'éducation, un logement décent ou l'accès à l'information. Chose encore plus surprenante, la plupart des modèles économiques ne prennent absolument pas en compte ce à quoi nous tenons le plus dans les démocraties libérales : les libertés civiles et politiques et les institutions démocratiques. Contrairement à Adam Smith et à Amartya Sen qui situent résolument leur modèle économique dans un cadre philosophique, la plupart des économistes contemporains désireux de réclamer pour leur discipline le statut de « science objective » font fi de ces valeurs normatives. Ce n'est pas le cas de Sen, qui pense que la santé, l'éducation, un logement décent ou l'alimentation sont des composantes essentielles de la liberté de l'individu. D'où la nécessité de redéfinir le *développement en tant que liberté (Development as Freedom)*.

Le projet de Sen est à la fois excitant et ambitieux, car il vise à enrichir la science économique traditionnelle en ajoutant à ses paramètres la notion de bien-être humain. Nul ne peut nier que l'accès à des services sociaux ou la possibilité de participer pleinement à l'activité économique ou politique sont des composantes essentielles du bien-être d'un individu. Mais Sen ne se contente pas de reconnaître l'importance de ces facteurs : il construit un modèle économique qui les prend en compte.

Il faudrait des pages pour faire une description appropriée du nouveau paradigme économique proposé par Sen. En résumé, son analyse tient compte de la complexité inhérente à toutes les activités humaines, y compris l'activité économique. Promouvoir le marché libre ou l'intervention du gouvernement n'a rien de foncièrement mauvais, affirme-t-il souvent. Ce qu'il faut par contre éviter, c'est de penser qu'il existe une solution unique à nos problèmes. Les gouvernements jouent un rôle essentiel dans la prestation de nombreux services sociaux. Les marchés aussi sont efficaces et, surtout, ils contribuent au développement de certaines « libertés » humaines essentielles. Mais Sen s'empresse d'ajouter que ce qui est valable dans un contexte ne l'est peut-être pas dans un autre. Chaque situation est différente, ce qui ne facilite pas, bien sûr, la tâche des décideurs ou des théoriciens. Il est relativement aisé de prôner exclusivement l'option du Marché ou celle de l'État-providence, mais il est beaucoup plus difficile d'aborder un problème à la fois, en tenant compte du contexte et des circonstances.

Sen a créé un nouveau paradigme qui transcende les perspectives simplistes de « gauche » et de « droite ». Nous pensons qu'il ouvre des voies prometteuses en plaçant le bien-être et les « libertés » de la personne au cœur du développement économique. ■

Traduction : Monique Perrin d'Arloz

Administration et service d'abonnement

Cité libre

Casier postal 1147, Succursale « B », Montréal, QC H3B 3K9
Renseignements : (514) 868-0183 Fax : 868-6554
Courrier électronique : citelib@microtec.net
Site internet : http://www.citelibre.com

Dépôt légal : 1er trimestre 1995 ISSN : 1183-7144 Envoi de Poste Publication, Numéro d'enregistrement n° 09379



Lettre à Cointreau

Les distilleries Cointreau
St-Barthélemy d'Anjou
Angers, France

Madame, Monsieur

En achetant une bouteille de Cointreau au magasin hors taxes de l'aéroport de Montréal, nous avons eu la très désagréable surprise de lire sur le carton d'emballage :

750ml Québec 75cl — 700ml Autres Pays 70cl

Votre maîtrise du français doit certainement vous permettre de comprendre que vous écrivez là une absurdité : vous dites implicitement que le Québec est un pays – ce qui est contraire aux faits. Comment réagiraient les Français si une distillerie canadienne écrivait, par exemple :

750ml Corse 75cl — 700ml Autres Pays 70cl ?

En écrivant de telles faussetés, vous faites – peut-être à votre insu – de l'ingérence politique et vous faites le jeu des séparatistes. En effet, ceux-ci utilisent toutes sortes de subterfuges linguistiques pour faire croire à la population québécoise qu'elle habite, non une province canadienne, mais un pays à part entière. En somme, ils veulent réaliser l'indépendance dans la tête des Québécois, espérant ainsi les préparer psychologiquement à sa réalisation éventuelle.

En tant que directeurs de la revue *Cité libre* qui lutte pour l'unité canadienne et qui est publiée en français et en anglais dans tout le Canada, nous vous prions de bien vouloir continuer à fabriquer l'excellente liqueur que nous buvons avec le plus grand plaisir, et de vous abstenir de vous joindre aux démagogues de notre pays.

D'autre part, nous remarquons avec étonnement que votre formulation produit une ambiguïté. Vous écrivez qu'au Québec votre bouteille contient 75cl et dans les « autres pays » 70cl. Mais quelle est la capacité de la bouteille spécifique que nous achetions à l'aéroport de Montréal ? Nous l'achetions au Québec, mais forcément pour consommation ailleurs, puisque nous l'achetions dans la boutique hors taxes. Achetions-nous 75cl ou 70cl ? Rien sur votre emballage ne l'indique. Nous sommes surpris que les lois canadiennes – et même internationales – de protection des consommateurs vous permettent de laisser planer une telle ambiguïté. Ce qui nous amène d'ailleurs à nous demander ce qui a bien pu pousser votre distillerie à produire des bouteilles d'une capacité « distincte » pour le Québec. À qui cette distinction profite-t-elle ? Le prix au cl hors taxes est-il le même au Québec et ailleurs ? Si oui, quel est l'intérêt d'avoir un autre type de bouteille ? Sinon, où bénéficie-t-on du prix le plus avantageux ? Nous apprécierions beaucoup une réponse à ces questions.

Quoi qu'il en soit, s'il faut absolument que vous ayez des bouteilles d'une capacité différente pour le Québec, écrivez au moins :

750ml Province de Québec 75cl — 700ml Canada et Autres Pays 70cl.

(Nous supposons, bien entendu, que la capacité de vos bouteilles n'est pas la même au Québec que dans l'ensemble du Canada, autrement, il ne s'agirait pas là d'une absurdité, mais d'un scandale.)

Nous publierons cette lettre en français et en anglais dans le prochain numéro de notre revue. Nous serions très heureux de publier également votre réponse dans les deux langues. Nous en assurerons la traduction anglaise à nos frais, si vous le désirez.

En vous remerciant de l'attention particulière que vous porterez à notre demande, et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Max Nemni et Monique Nemni, directeurs



Cointreau répond



Madame, Monsieur,

Nous faisons suite à votre correspondance du 9 septembre dernier et vous prions de bien vouloir excuser le délai mis à vous répondre.

Vous attirez notre attention sur la mention de contenance figurant sur une boîte promotionnelle de Cointreau achetée dans un magasin hors taxes de Montréal.

Sur la question spécifique que vous soulevez, nous devons vous signaler que pour les boissons spiritueuses il n'existe pas, au plan mondial, de consensus sur les contenances autorisées. Ainsi, dans l'Union Européenne, la contenance autorisée est le 70 cl alors qu'aux États-Unis et au Canada, c'est le 75 cl qui est réglementaire.

Par ailleurs, comme vous le savez, la province de Québec exige que tous les produits portent des mentions en langue française.

Aussi – pour des raisons de simplification que vous comprendrez – avons-nous estimé plus approprié de développer en son temps une boîte promotionnelle rédigée en français à destination exclusive des pays et régions francophones.

C'est pourquoi, compte tenu de la réglementation canadienne, il nous a fallu annoncer sur l'emballage qu'au Québec, la bouteille logée à l'intérieur de la boîte se trouvait être du 75 cl, ce que vous n'avez pas manqué de remarquer à l'ouverture de la boîte promotionnelle. Il nous semble donc qu'il n'y a aucune ambiguïté : la réglementation au Canada impose du 75 cl ; la bouteille insérée dans la boîte est du 75 cl ; et cette mention figure sur la boîte.

L'emballage sur lequel vous avez attiré notre attention a été depuis plusieurs mois abandonné et remplacé par un nouveau modèle unique, conçu pour être commercialisé dans le monde entier tout en respectant toutes les réglementations des divers pays. Dorénavant, la mention apparaissant sur la boîte se présente comme suit :

USA/Canada/Puerto Rico : 750 ml

All other countries : 700 ml

Bien évidemment, à l'intérieur de cette boîte, est logée la bouteille de Cointreau dans la contenance exigée par la réglementation locale de chaque pays.

Enfin, nous voudrions vous rassurer quant à l'attitude de notre société qui n'a d'autre vocation ni d'autre objectif que de mettre au point et commercialiser des liqueurs et spiritueux de toute première qualité.

Le rayonnement international de Cointreau depuis plus de 150 ans en est d'ailleurs la meilleure preuve et le meilleur garant pour la plus grande satisfaction de nos clients.

Nous sommes heureux de constater que vous appréciez aussi notre Cointreau et nous espérons vous compter parmi les fidèles et inconditionnels amateurs de Cointreau. Nous sommes en effet toujours soucieux de satisfaire notre clientèle et restons en permanence à l'écoute de nos consommateurs.

Espérant que cette correspondance vous aura fourni toutes les explications et tout apaisement, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

John Ashmore, directeur
International marketing Cointreau



Vous prêchez à des convaincus !

Comme d'habitude, *Cité libre* nous présente des points de vue variés et intéressants sur des questions fondamentales. Le nationalisme et l'identité, la presse, l'éducation, le suicide. À ce propos, l'article de Walter Moser m'a rappelé l'entrevue que le dramaturge québécois René-Daniel Dubois avait accordée au journal *Le Monde*, à Paris, quelques jours après le dernier référendum, et qui avait été reproduit dans *La Presse* ; il y décrivait le référendum comme « un suicide manqué ». J'aime surtout les articles de Nadia Khouri. Elle fait clairement ressortir la contradiction qui oppose l'ethnicité en tant que « pierre angulaire du nationalisme » et la notion fondamentale de droits de la personne... c'est-à-dire l'égalité des droits pour tous les citoyens. Les droits d'un individu ne doivent pas être tributaires des aléas de son hérédité.

J'ai toutefois quelques réserves à exprimer. Dans vos articles, vous parlez des préjugés de la presse et des dangers de la distorsion de la réalité, lorsque le contrôle des médias appartient à une petite coterie de personnes partageant les mêmes intérêts et les mêmes préjugés. C'est le cas au Québec, assurément, mais c'est aussi le cas au Canada et encore plus aux États-Unis. Jacques de Guise a tout à fait raison de parler de l'influence des médias sur la définition des programmes politiques : s'ils ne réussissent pas toujours à imposer les solutions, ils n'en décident pas moins des questions qui seront à l'ordre du jour. Il me semble toutefois que, dans l'ensemble, on n'aborde qu'une dimension trop étroite, trop locale de la question de la concentration des médias. Certes, les articles soulèvent des problèmes importants mais, en fin de compte, ils ne montrent pas en quoi le danger que présente la concentration des médias au Québec est lié à celui de la concentration des médias au Canada et aux États-Unis, et sans doute aussi aux principes mêmes du capitalisme libéral démocratique. N'oublions pas, et les séparatistes se sont empressés de nous le faire remarquer, que pendant la dernière campagne référendaire, *La Presse* et *Le Devoir* ont publié davantage d'arguments pour et contre sur la question que ne l'a fait *The Gazette*.

Ma deuxième critique est plutôt d'ordre ontologique. *Cité libre* est une revue qui véhicule des opinions et des arguments fédéralistes, et elle le fait avec succès. Mais elle prêche à des convaincus et n'est pas assez ouverte aux opinions de l'intelligentsia québécoise. À mon avis, on devrait donner à des personnalités séparatistes et nationalistes la possibilité de s'exprimer dans les pages de *Cité libre*. Ce genre de dialogue susciterait certainement beaucoup d'intérêt au Québec, ce qui se répercuterait un peu sur vos ventes, et on constaterait ainsi que, somme toute, les fédéralistes et les séparatistes ont la même vision de la société, et que c'est la raison pour laquelle les nationalistes québécois insistent sur la dimension « territoriale » de leur nationalisme, et non sur la dimension « ethnique », comme les en accusent souvent les fédéralistes. C'est ainsi qu'ils peuvent prétendre que leur nationalisme n'est pas différent du nationalisme canadien ; tout bien considéré, l'imitation n'est-elle pas le summum de l'admiration ?

Jack Shultz
Pointe Claire, QC

Nous vous remercions de vos observations sur notre numéro d'été. Vous proposez de donner à « des personnalités séparatistes et nationalistes la possibilité de s'exprimer dans les pages de Cité libre *». Nous ne demandons pas mieux. Nos pages sont ouvertes à tout le monde, à condition que les articles ou les lettres soient bien conçus et bien écrits. À preuve, la lettre de Mario Bélanger (p. 13) qui nous remercie d'avoir publié son article, dont les opinions sont pourtant opposées aux nôtres.*

Les directeurs



Un rayon de lumière

Je viens de découvrir votre superbe revue sur Internet. Cela me conforte dans l'idée que l'élite québécoise actuellement au pouvoir est désespérément coincée dans le *Gedankengut* d'antan des Nationaux-Socialistes de mon pays natal d'Europe centrale. Je crains que les Québécois unilingues ne soient délibérément et systématiquement tenus à l'écart de toutes les idées et les informations qui circulent ailleurs au Canada et dans le monde. J'espère que votre rayon de lumière percera la noirceur de ces greniers et sous-sols poussiéreux.

Lothar Rabstein
Belwood, ON

Où fixer la barre ?

Je suis d'accord avec vous pour dire que 51 % ne peut être considéré comme suffisant pour détruire un pays. Cependant où fixer la barre ? Selon quels critères, ceux des sondages ? Pour être logique, si 51 % des Québécois votent pour cela, est-ce suffisant pour que rien ne bouge ? La majorité des membres du Parti québécois sont issus du Parti libéral… Pourquoi ne pas essayer de les ramener au bercail ? et le 51 % ne jouera plus. Ce n'est pas en les traitant de traîtres et de maudits séparatistes que nous allons leur faire signer leur carte. Soyez plus chaleureux et convaincants et trouvez autre chose que les Rocheuses !

Michel Lévesque
Repentigny, QC

Au diable la politique partisane !

Je vous félicite d'aider les Canadiens à surmonter les barrières linguistiques et à parler de l'avenir de leur pays. En revanche, je déplore que votre revue soit affiliée politiquement au libéralisme. J'estime que si nous voulons faire de réels progrès au Canada, nous devons faire fi de la politique partisane et entamer un vrai débat ouvert, auquel participeront tous les Canadiens, quelles que soient leurs allégeances politiques, sociales, culturelles ou religieuses. Je ne dis pas que vous excluez délibérément certaines personnes, mais vous vous aliénez peut-être, sans le vouloir, ceux qui ne sont pas des libéraux.

Daniel Abbott Cohen
Ottawa, ON

Nous employons le mot libéralisme au sens philosophique du terme, pas au sens politique. Nous ne sommes pas affiliés au Parti libéral, ni à quelque autre parti, en l'occurrence. Nous prônons la démocratie, la liberté d'expression et les droits individuels tout autant que l'unité canadienne. Nous sommes toujours prêts à publier dans nos pages des lettres ou des articles intéressants, quels que soient les points de vue.

Les directeurs

Bravo !

Bravo à *Cité libre*, une revue intéressante avec des articles de fond qui recherchent avant tout la vérité et la liberté !

Michel Fortin
Chicoutimi, QC

Un échange pertinent

Je tiens à remercier *Cité libre* d'avoir fait paraître mon texte (Été 1999). Vous l'avez fait avec ouverture et soigneusement. La traduction anglaise est de bonne qualité. Je ne suis pas d'accord avec tout ce que dit Mme Nemni dans sa réplique, mais je pense que l'échange d'idées a été pertinent.

Mario Bélanger
Rimouski, QC

Québec : capitale provinciale

Quelle ne fut pas ma surprise de voir à l'entrée de la ville de Québec et sur l'autoroute 20 le panneau indiquant : Québec capitale nationale… J'y vois une erreur monumentale. Je m'explique. Québec est la capitale *provinciale* de la province de Québec. La capitale *nationale* est à Ottawa. Pour un étranger qui arrive ici, cela porte à confusion. N'oublions pas que plusieurs viennent nous rendre visite de l'Allemagne, du Japon, de l'Italie, etc. Ils n'ont rien à voir dans nos querelles politiques, linguistiques et patriotiques.

Soyons respectueux de la réalité géographique et politique. La province de Québec fait partie intégrale du Canada. On peut fantasmer, rêver de la sécession, mais respectons la population qui s'est prononcée deux fois *pour rester dans le Canada*. Il faut corriger cette erreur flagrante.

Une Québécoise et Canadienne fière de ses appartenances.

Marie-France Legault, Québec, QC

Une future Louisiane

Bravo pour votre magazine. Le chef du gouvernement québécois, voulant « sincèrement » le bien de ses concitoyens (et non la satisfaction égoïste d'être le premier président de la République du Québec...), devrait concevoir que 50 ou 75 ans après la séparation du Québec, les autres provinces canadiennes seraient diluées dans le tout américain, n'étant plus que de petits satellites des États-Unis. Quant au Québec, avec une population s'amenuisant de plus en plus, il ne pourrait se protéger du capitalisme darwinien américain. Dans 100 ans, nous serions devenus une Louisiane, une curiosité folklorique.

Michel Léger
Montréal, QC

Félicitations pour votre éditorial !

Mes félicitations les plus sincères aux professeurs Max et Monique Nemni pour leur éditorial sur le Kosovo (automne 1999). Vous posez les mêmes questions que ma femme et moi nous nous posons depuis le début de l'intervention de l'OTAN, mais vous les formulez avec élégance. Ce qui est inquiétant, c'est que nous représentions une si petite minorité dans ce qu'on appelle l'hémisphère occidental, qui comprend bien sûr la Turquie dont la minorité kurde est opprimée depuis près d'un siècle grâce au soutien actif de ceux qui se disent les gardiens de la démocratie. Encore une fois, je vous félicite, non seulement parce que vous voyez clair, mais parce que vous osez le dire publiquement.

Mario Bunge
Montréal, QC

Gare au « surdéveloppement »

Bravo pour l'ouverture d'esprit de votre éditorial « Les médias québécois et la Pensée unique » (Été 1999), et félicitations pour l'excellente qualité de votre revue en général.

Le terme « surdéveloppé » est banni de la presse. J'ai vu ce mot pour la première fois à la fin de l'année 1991, dans l'hebdomadaire *Le Rimouskois*. Dans les pays dits développés, on ne questionne pas ce concept de développement. Au plus, on l'adoucit avec un « développement durable », mais on ne s'interroge jamais sur le mot « développé ». Son usage dans le contexte du développement international a des conséquences néfastes pour les pays qui en font trop, qui veulent se montrer comme de bons exemples. Ainsi, une politique de « surdéveloppement » devient une cause de sous-développement, situation longtemps vécue dans l'histoire des peuples colonisés et qui perdure de nos jours, alors que certains pays plus forts continuent de retirer les ressources de pays plus faibles.

Olger Linares
Montréal, QC

Une perle à découvrir !

C'est dans une salle d'attente que j'ai découvert, par accident, la revue *Cité libre*. Quelle perle ! Enfin une revue qui aborde les problèmes d'une façon approfondie, instructive et objective. J'ai hâte de lire les autres numéros.

Ron Murphy
Shediac Bridge, N.-B.

Nous aimons vous lire !

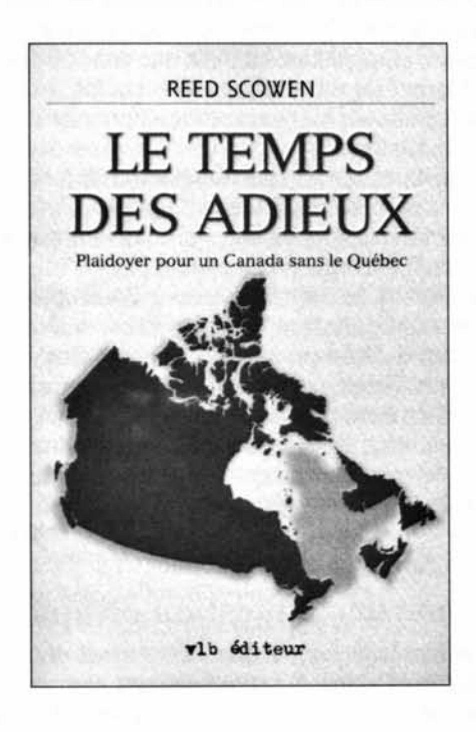
Que vous nous écriviez par lettre ou par courrier électronique, n'oubliez pas de mentionner votre nom ainsi que votre adresse complète.
***Cité libre* se réserve le droit de condenser vos textes.**

Cité libre
C.P. 1147, Succ. « B », Montréal, QC H3B 3K9
Téléphone : (514) 868-0183 Fax : 868-6554
Courrier électronique : citelib@microtec.net

Partitionniste malgré lui

Le nouveau livre de Reed Scowen, *Le temps des adieux : Plaidoyer pour un Canada sans le Québec*, traite des sentiments très réels que nourrissent un nombre croissant de Canadiens. Selon Scowen, les 236 années de l'histoire du Québec montrent que cette province s'intègre mal dans la fédération canadienne et que, par conséquent, il vaudrait mieux pour tout le monde qu'on en fasse le constat et que le gouvernement fédéral accepte de soustraire à sa compétence le territoire actuellement occupé par la province de Québec. Le terme qu'emploie Scowen pour désigner ce retrait spontané est « désinvestiture ». Cette thèse devrait faire le bonheur des séparatistes qui aspirent à faire sortir le Québec du Canada tout autant que de ceux qui aspirent à faire sortir le Canada du Québec. De l'avis de Scowen, une telle partition du Canada ne devrait pas être excessivement pénible. Le paysage géographique ne changerait pas : l'Ontario serait toujours relié au Québec par la 401 et, comme le dirait Jacques Parizeau, « Parbleu, le soleil continuera de briller ! ». Libérées l'une de l'autre, les deux sociétés devraient pouvoir s'épanouir, au moins une en tout cas. Au lieu de continuer de verser un chèque de bien-être à un membre de la fédération improductif et à peine loyal, Scowen propose d'obliger les Québécois à prendre conscience de la réalité.

Bien que convaincants, les arguments laissent quelque peu mal à l'aise. Vu la nature du nationalisme québécois, Scowen nous recommande de mettre de côté toute considération venant « du cœur ». Mais c'est là qu'il dérive car, faute d'être contestée, cette proposition risque d'apporter de l'eau au moulin des séparatistes de chaque camp. Scowen ne tient pas compte du fait que la majorité des gens qui votent régulièrement Non aux référendums sont francophones. À ceux qui ne seront pas heureux du résultat, il suggère, sur un ton doucereux, de faire leurs valises et d'aller



s'installer à 50 miles plus loin à l'ouest, à l'est ou au sud. Par ailleurs, il n'explique pas comment le gouvernement fédéral pourrait se retirer d'une partie du territoire canadien contre la volonté exprimée d'une population qui, à deux reprises, a voté contre la sécession du Québec de la fédération canadienne. Plus âgé et résigné, Scowen abandonne la logique pragmatique de l'entente conclue il y a bien longtemps entre les Canadiens français et les Canadiens anglais qui, en transcendant les origines et les religions de leurs populations majoritaires, ont regroupé quatre provinces pour en faire une nation. Pas un mot non plus des variantes Claude Ryan-esques sur un « statut spécial » pour le Québec, que René Lévesque qualifiait avec raison de monstre constitutionnel puisque le Québec ne serait ni à l'intérieur ni à l'extérieur du Canada.

Scowen rejoint donc les rangs de ceux qui veulent faire sortir complètement le Québec du Canada. Ayant subi pendant trop longtemps l'influence de ceux qui, pour

toutes sortes de raisons, prétendent que le Canada ne fonctionne pas, Scowen aspire à un Canada qui, sans le Québec, pourrait enfin devenir un « vrai » pays. Si la proposition de Scowen se distingue de celle avancée il y a trois ans par le partisan de l'unité, Mark Kotler, ce n'est que par l'ampleur du retrait du gouvernement fédéral du territoire actuellement occupé par le Québec.

Le mouvement « partitionniste » de Kotler préconisait la tenue d'âpres négociations, y compris pour la délimitation du territoire. Ainsi, le nouveau pays engloberait les circonscriptions limitrophes ayant voté Oui dans une proportion de 70 % au moins. Scowen propose à la province *tout entière* de partir. Comme bon nombre de fédéralistes québécois penchent pour une solution claire et nette, la proposition de Kotler est certainement la plus réaliste. Scowen et Kotler devraient en reparler.

C. E. Roldan
Montréal, QC

Pour une éducation civique

Il faut beaucoup de persévérance et de sang-froid, dans un contexte si peu favorable, pour entreprendre de démontrer, comme le font les auteurs du rapport Proulx sur la place de la religion à l'école, que personne ne devrait plus vouloir aujourd'hui, même au nom de ses croyances religieuses, se soustraire à la règle de l'égalité devant la loi. En fait, il n'y aurait vraiment qu'une façon de rendre plus défendable le système des écoles confessionnelles : reconnaître que si l'État doit prendre à sa charge la transmission aux enfants des croyances religieuses de leurs parents, alors il doit le faire pour tous les parents, quelle que soit leur confession religieuse.

Plus présentable, cette option multiconfessionnelle n'en resterait pas moins discriminatoire pour ceux et celles qui n'ont pas de convictions religieuses et qui ont parfaitement le droit de ne pas en avoir. En instituant un enseignement public confessionnel, l'État contraint tous les contribuables sans exception à renoncer à une partie de leurs revenus pour le bénéfice de croyances particulières qui ne concernent en rien l'intérêt public. Si vraiment il faut que le débat se fasse à ce niveau, alors il devrait être au moins permis aux citoyens à qui on aura refusé encore une fois la laïcisation du système scolaire de recourir à l'objection de conscience contre cette forme de conscription financière. On devrait leur octroyer un allègement fiscal proportionnel à la part de leurs impôts qui est affectée au financement de l'enseignement confessionnel.

Le rapport sur la place de la religion à l'école fait une analyse lucide de la question en termes philosophiques et juridiques et suscite des débats nécessaires sur cette question. Il donne ainsi un remarquable exemple de cette instruction civique qu'un État démocratique se doit de dispenser s'il ne veut pas se renier lui-même sur un point essentiel.

Une éducation à la citoyenneté commencerait par dire à chacun qu'il n'est pas à l'école comme une fleur qui est là pour s'épanouir. Il est là pour bien apprendre les règles qu'il devra respecter et les garanties sur lesquelles il pourra compter dans le monde où il aura à se battre. Cette rude école du civisme rendrait cependant au futur citoyen le service non négligeable de l'arracher à la quête obsessionnelle de son identité personnelle. Elle lui donnerait par contre accès à sa réalité de créature politique, aux obligations que cette réalité lui crée et aux pouvoirs qu'elle lui donne.

Jacques Morissette
Québec,QC

Bill Gates a tué Bouchard

Je me demande ce que pensent les jeunes séparatistes. Leur monde grince-t-il autant que de vieux freins usés ou que des ongles qui râpent un tableau noir ? Pour des séparatistes comme Parizeau et Bouchard, peu m'importe. Ils ont fait leur temps, leur royaume français n'existe plus. L'appui au séparatisme est faible, à peine 40 %, et cela inclut les *faux* francophones qui se vantent d'aller voter Oui quand on les sonde mais qui perdent leur ardeur nationaliste le jour du référendum.

Je les connais les vieux séparatistes : je les vois à la télévision et je lis ce qu'on dit d'eux dans les journaux. Ce sont toujours les mêmes ; ils promettent aux Québécois qu'ils peuvent se séparer du Canada tout en conservant leur maison, leur voiture, leurs enfants, les avantages sociaux et leur

compte en banque. Si c'est ça la séparation, j'ai l'impression que le Canada aura besoin de nouveaux avocats. Mais les jeunes séparatistes, eux, que pensent-ils ? Quels avantages voient-ils dans un Québec séparé ? Ils ont docilement embarqué avec leurs parents dans le train séparatiste qui parcourait la province mais, maintenant, j'ai l'impression d'être l'hôte qui doit réveiller gentiment ses invités en leur murmurant ces paroles brutales : « la fête est finie, il faut rentrer chez vous ». Et alors qu'ils se relèvent péniblement du sofa, cherchant de leurs yeux vitreux leurs clés et leur porte-monnaie, je donne le coup de grâce avec des mots vitrioliques, des mots qui les refroidissent instantanément : « Mes condoléances, le nationalisme est mort. »

Leur première réaction est de nier, bien sûr. « Ce n'est pas possible, implorent-ils, nous avons tant lutté. » C'est vrai, mais pendant que vous brandissiez l'oriflamme du nationalisme dans une frénésie dionysienne, la technologie vous a surpris et vous a poignardés dans le dos. Mais ne soyez pas trop tristes, sa mort n'est pas immédiate. En fait, il vivra probablement encore aussi longtemps que vos parents. Mais je crains que, pour ce qui est de notre génération, il n'y ait plus d'espoir. Comme pour les jeunes des autres pays riches, notre mère patrie n'existera plus qu'en théorie : elle se désintégrera devant nos yeux, et nous deviendrons des bâtards de la planète tout entière. Mais ne désespérez pas, certains des plus grands héros de l'histoire étaient des bâtards, et, avec toute la planète à vous, vous vous sentirez plus libres. Vous ne le savez peut-être pas mais, tout comme vous, je me prépare déjà à la mort du nationalisme. J'ai fait des études universitaires, au Canada et en Europe, je parle anglais et français, je m'intéresse aux marchés et je connais l'informatique. Je travaille chez moi la majeure partie de la semaine, correspondant avec mes collègues par courrier électronique, faisant circuler des avis sur l'Intranet de l'entreprise et participant à des téléconférences et à des conférences vidéo en ligne. Je suis employé à contrat sans aucune allégeance à l'égard d'une entreprise. Je suis libre comme l'air. Je ne touche pas d'avantages sociaux, mais cela se traduit par plus de revenu disponible. D'ailleurs, comme je suis jeune et bien portant, à quoi me serviraient des avantages sociaux ?

C'est vrai que ça ne sera pas toujours facile, car les entreprises opèrent une sorte de sélection naturelle : c'est votre dernier emploi qui détermine votre compétence. Il faut se bâtir une réputation d'homme décent, efficace et intelligent, et naviguer constamment sur Internet à la recherche de nouveaux emplois et de nouveaux contrats. Le mois dernier, j'ai travaillé la majeure partie du temps dans le chalet d'un ami : personne n'était au courant mais, comme j'ai fait mon travail, personne ne s'en est soucié. Jadis des lieux d'ennui et de démotivation, les bureaux se transforment aujourd'hui en centres de technologie où nous, contractuels, nous pouvons aller utiliser la photocopieuse, le scanner ou la salle de conférences chaque fois que nous en avons besoin. Nous devons savoir vendre notre matière grise ; toujours prêts à partir, nous aurons certainement l'occasion un jour de vivre et de travailler dans deux hémisphères différents.

Ne croyez surtout pas que le nationalisme va faire un retour miraculeux parce que, pour le mettre à mort, la technologie avait un complice. Bien sûr, c'est elle qui lui a assené le coup de grâce, mais la mondialisation est devenue l'exécuteur testamentaire du nationalisme en prenant le contrôle de son taux de change et de ses politiques monétaires, en démantelant ses barrières douanières et en imposant le niveau des dépenses sociales. Autrement dit, même si le nationalisme renaît, il ne retrouvera que des lambeaux de son empire d'antan.

Je me demande donc bien ce que les jeunes séparatistes pensent de tout cela, emportés qu'ils sont par la vague du changement. Il y en aura bien sûr qui, par ignorance ou par infortune, s'accrocheront désespérément à la dépouille du nationalisme. Il se peut que, pour eux, un Québec séparé présente un avantage. Mais pas pour ceux qui ont de la matière grise à offrir, qui pourront traverser les frontières, libérés de leurs chaînes, en se réjouissant avec moi de la mort d'un vieux démon.

Jonathan T. Sunderland
Toronto, ON

Grand merci à la Chinese Benevolent Association d'Edmonton

Le 4 septembre 1999, la Chinese Benevolent Association d'Edmonton célébrait son 70e anniversaire. L'Association aide depuis longtemps les personnes d'origine chinoise qui arrivent à Edmonton. Cette tradition montre bien l'autonomie des nouveaux venus au Canada et l'appui qu'ils reçoivent des membres de la collectivité. Les activités et la présence durable de la Chinese Benevolent Association prouvent que les gens sont bien disposés à faciliter aux autres l'acclimatation au Canada. Les résultats positifs obtenus ne reposent pas sur l'aide gouvernementale. La préservation de la culture anime les sentiments et l'action des anciens de la collectivité ainsi que le respect des jeunes pour les valeurs et les efforts de leurs aînés.

Certains auront peut-être vu le film « The Joy Luck Club » ou lu le roman d'Amy Tan dont il est tiré. Nous y suivons la vie de quatre filles et de quatre mères, ces dernières nées en Chine et leurs filles, en Amérique du Nord. Un grand thème a trait au respect dû à l'histoire des anciens et aux expériences dont ils enrichissent le « nouveau pays ». Un autre thème traite de l'inévitable tension entre les valeurs du « nouveau monde » et de « l'ancien pays », et montre comment l'amour entre parents et enfants aplanit les difficultés. Un autre thème concerne l'absolue nécessité de préserver les structures et les valeurs familiales pour que puissent se concilier les valeurs anciennes et nouvelles, sources de tension. Tout au long du récit, nous assistons à maintes réunions de famille.

L'histoire des Chinois au Canada fait état de leurs nombreuses contributions au tissu social, culturel et économique du pays, malgré l'hostilité manifestée par les Canadiens non chinois, notamment entre 1885 et presque le milieu du XXe siècle. Nous sommes à nouveau témoins de pareilles tensions étant donné notre incertitude face aux problèmes d'immigration engendrés par le recours d'un si grand nombre de personnes aux « passeurs » (*Snakeheads*) – les responsables de l'arrivée au Canada par bateau d'immigrants illégaux. Je crois que le succès de la Chinese Benevolent Association illustre le fait que la réussite dans la vie et les richesses de la vie elle-même dépendent beaucoup de l'appui reçu de ceux qui comprennent les défis que nous avons à relever, des membres de notre famille et des personnes ayant vécu des expériences similaires. Peu de gens réussissent et deviennent prospères s'ils doivent compter uniquement sur leurs propres moyens.

Ayant reconnu l'importance de la famille pour réussir, nous devons accepter un aspect sombre de la réalité canadienne voulant qu'à l'exception de ceux qui sont nés au Canada, la grande majorité des Canadiens d'origine chinoise sont arrivés au Canada soit après 1946 ou avant 1923. Voilà une conséquence directe de la sombre histoire des politiques canadiennes d'immigration durant cette période. L'histoire du Canada s'assombrit davantage lorsque nous nous rappelons l'impôt de capitation imposé aux seuls immigrants chinois. En 1903, cette taxe a atteint 500 $ alors qu'elle n'était que de 100 $ seulement trois ans auparavant. Le premier impôt per capita imposé aux Chinois par le Canada l'a été en 1885, moins de 20 ans après notre fondation en tant que pays. On peut constater que la « tache » n'a fait que s'étendre : 100 $ ou 500 $, au début du siècle, représentait une petite fortune, assez semblable à celle que les gens sont disposés à payer aujourd'hui pour s'établir au Canada.

Si nous gardions davantage en mémoire les aspects négatifs de l'histoire du Canada, peut-être que les événements contemporains comme la controverse concernant le traitement des récents immigrants chinois nous apparaîtraient de façon différente. La capitation ne réussissant pas à freiner ceux qui croyaient en leur avenir au Canada, le gouvernement a tout simplement décidé d'interdire l'immigration chinoise à compter de 1923. La réalité canadienne est que, pendant 24 années du présent siècle, les Chinois se sont vu interdire l'entrée au Canada uniquement en raison de leur race. Cette époque est heureusement révolue et c'est tout à l'avantage du Canada de pouvoir exercer sensiblement la même attraction sur les Chinois. De nos jours, la plus grande source de nouveaux Canadiens est la Chine.

Plusieurs connaissent probablement des Chinois dont la famille est divisée depuis des années en raison des politiques d'immigration du Canada. Ces mêmes personnes se souviendront sans doute de l'époque où la communauté chinoise se composait surtout d'hommes, puisque la taxe de capitation rendait presque impossible la venue de parents et de conjointes au pays et qu'il était extrêmement difficile de trouver au Canada une épouse aux antécédents culturels apparentés. Les hommes vivaient donc seuls pendant des années, travaillant et économisant pour prendre soin de leur famille installée à des milliers de kilomètres. Cette situation n'est pas tellement différente de celle que certains vivent encore aujourd'hui lorsqu'ils choisissent de payer un prix exorbitant pour tenter d'entrer au Canada sur un vieux rafiot tout rouillé. Certaines villes chinoises sont maintenant amputées de la presque totalité de leurs jeunes hommes : ils travaillent au bout du monde, essayant de faciliter les choses aux membres de leur famille qui ne peuvent ou ne veulent se joindre à eux. Une vie de labeur et de solitude.

Il n'est pas étonnant que la Chinese Benevolent Association d'Edmonton se soit créée en 1929, six ans après le début de cette période noire de l'histoire canadienne de l'immigration, laquelle a été rapidement suivie de la Grande Crise. Tous les Canadiens ont alors vécu des temps difficiles, et particulièrement ceux d'origine chinoise. Grâce aux efforts de la Chinese Benevolent Association, le Canada compte aujourd'hui de nombreuses familles chinoises élargies. En 1947, l'Association a contribué à faire accepter le concept de « l'unification des familles » en tant que dimension essentielle de la politique d'immigration du Canada. Le maintien du concept vient souligner la réalité du fait que, grâce à l'effort collectif, la lumière réussit à briller au bout du tunnel.

Peter Goldring
Député réformiste d'Edmonton-Est

Apprenons tous les deux langues officielles

Vos lecteurs seront sans doute heureux d'apprendre que, sur notre site Internet, nous proposons un certain nombre de solutions au problème de l'unité nationale. L'adresse en est www.canadianpatriots.org On y trouve une page sur le référendum où chacun peut voter pour ou contre les idées proposées, qui sont toutes assez radicales pour justifier des changements constitutionnels. Nous estimons en effet que, faute de modifications constitutionnelles pour réduire le pouvoir et l'influence de tous les gouvernements provinciaux, le problème de l'unité du pays ne se réglera jamais.

Nous sommes convaincus que le seul obstacle qui sépare vraiment les Canadiens est celui de la langue. C'est en tout cas le seul trait qui distingue un Albertain et un Québécois, car tous deux portent le même genre de vêtements, conduisent les mêmes voitures, mangent la même chose et boivent les mêmes bières. Bien sûr, Calgary a son Stampede et Montréal, son Festival de Jazz, et la vie politique y est différente, mais on retrouve ces différences partout ailleurs. La seule chose qui est unique, c'est que, partout, chacun est différent de l'autre. D'après ce que je peux constater, la seule différence, c'est la langue maternelle. C'est la seule différence qui me sépare de mes cousins du Québec. J'ai appris l'anglais quand j'étais petit et eux, c'était le français. Et cela ne pose pas de problème tant que nous n'avons pas à nous parler. Mais Bouchard et ses acolytes profitent de la barrière linguistique qui nous empêche de communiquer pour convaincre ses partisans qu'ils sont différents de nous, que les Québécois sont par conséquent un peuple à part qui s'en sortirait mieux s'il avait son propre pays. Je laisse à d'autres le soin de décider si les Québécois s'en sortiraient vraiment mieux tout seuls, mais je ne le crois pas…

La solution radicale qui permettrait de résoudre ce sempiternel problème consiste à éliminer cet obstacle en enseignant les deux langues à tous les élèves des écoles canadiennes. Laissons tous ces radicaux des deux camps qui ne veulent pas que leurs enfants soient obligés d'apprendre l'autre langue ; rallions-nous plutôt à ces hommes et femmes réalistes qui rêvent d'une nouvelle génération de Canadiens qui pourront se parler librement, sans l'intervention de traducteurs ou d'interprètes. Certes, il faudrait modifier la Constitution, et nous proposons une

assemblée constituante et un référendum national exécutoire sur plusieurs modifications importantes. Il s'agirait notamment de retirer le secteur de la santé aux provinces et d'en faire une compétence fédérale. Après tout, notre programme national en matière de santé est une caractéristique canadienne unique, et il devrait être financé et administré par le gouvernement fédéral. Il ne devrait pas y avoir de normes provinciales dans ce domaine, car tous les Canadiens devraient avoir droit à la même qualité de service, quel que soit leur lieu de résidence. Il en va de même pour l'éducation. Tous les élèves devraient apprendre les mêmes matières et la même histoire du Canada. Les mathématiques ne sont pas enseignées différemment au Québec, mais l'histoire du Canada, si. D'où un risque de propagande et de réinterprétation des faits, en fonction du programme politique du gouvernement en place. C'est tout simplement inadmissible.

Que vous approuviez ou non ces idées, vous êtes invités à participer aux débats et aux votes proposés à notre site Internet. Jusqu'à présent, près de 60 % des répondants se sont dits favorables à un enseignement bilingue pour tous les élèves.

Ira D. Lefebvre
Canadian Patriots Alliance,
Chilliwack, C.-B.

Comment échapper à la justice

J'aimerais attirer votre attention sur une décision incroyable qui a été rendue le 23 juin dernier par la Cour supérieure de l'Ontario. Manifestement, le plaignant a abusé de ses droits de francophone dans le but d'échapper à la justice. Le jugement de la Cour des petites créances a été renversé au seul motif que le plaignant estimait avoir été privé d'un procès bilingue. Or, les minutes du procès indiquent que le plaignant a consenti à plusieurs reprises et de façon non équivoque à la suggestion du juge de poursuivre l'audience en anglais : « Très bien, allons-y [...] Parfait [...] D'accord. » (Paroles du plaignant.)

Le plaignant était représenté devant la Cour supérieure par McCarthy Tétrault, qui prétend avoir défendu « le principe très important » des droits linguistiques. J'estime qu'au contraire, ce qui est important ici, c'est qu'un coupable a réussi à échapper à la justice, après une audience en bonne et due forme, en se servant abusivement des dispositions bien intentionnées de la législation canadienne, lesquelles en sortiront d'autant plus affaiblies.

Après avoir accepté un procès en anglais devant la Cour des petites créances, le plaignant s'est activement défendu pendant toute la procédure. La décision rendue stipulait qu'il avait l'obligation « claire et non ambiguë » de régler une facture de 1 120 dollars pour des services informatiques. Or, le plaignant parle couramment anglais et travaille essentiellement en anglais. Cette histoire est d'autant plus intéressante que le plaignant est une personnalité de Toronto : F. G., propriétaire d'un restaurant du centre-ville de Toronto. C'est moi qui, à titre de consultant, ai poursuivi F. G. devant la Cour des petites créances. Il se trouve que le français est aussi ma langue maternelle, et que j'appuie entièrement les droits linguistiques. C'est pour cela que je suis horrifié de voir comment on peut faire un usage abusif des dispositions de la loi qui vise à protéger ces droits, dans le but d'éviter de payer une dette clairement établie. Un tel résultat ne peut que nuire aux droits qui contribuent à l'unité de notre pays.

Cette histoire est un rare exemple de détournement du bilinguisme : elle montre comment une loi contribuant à l'unité du pays peut nuire à l'administration de la justice et permettre ainsi à un coupable d'échapper à la justice. Pouvez-vous penser à une autre initiative destinée à renforcer l'unité du pays qui aurait directement provoqué un résultat aussi inacceptable et aussi contraire à l'esprit de la loi ? Les problèmes que suscite l'unité du pays relèvent plus souvent de la « passion » que de la raison.

Une somme de 1 100 dollars n'est pas énorme, mais c'est une question de principe, et le principe est clair, il est même évident. Est-il besoin d'ajouter que la décision de la Cour supérieure fait maintenant partie de notre jurisprudence et qu'elle peut, à ce titre, influer sur les décisions qui seront prises ultérieurement ?

Uriel Wittenberg, Toronto, ON

Lettres en anglais traduites par
Monique Perrin d'Arloz



Croissance économique et bien-être



Journal *L'Itinéraire*



Les années 1950 : un beau modèle

WILLIAM WATSON

Cité libre vit le jour à l'époque où le gouvernement du Canada enregistra ses deux derniers excédents budgétaires consécutifs, avant de s'enfoncer dans une sombre série de déficits financiers. Par un curieux hasard, la revue fête son 50e anniversaire au moment où Ottawa sort enfin du tunnel. Pour la troisième année consécutive, le gouvernement fédéral prévoit un excédent qui, en 1999/2000, sera égal à la somme de tous les excédents enregistrés depuis 1951/1952. (Les autres années fastes furent 1956/1957, 1965/1966 et 1969/1970.)

Ceux d'entre nous qui sont nés eux aussi pendant les années 1950 ont appris très tôt à dédaigner cette décennie soi-disant obscure. Ses moeurs étaient banales, guindées et conformistes. Ses dirigeants, quoique braves et sympathiques, manquaient de charisme et d'imagination, même si, dix ans auparavant, l'un d'entre eux, le président Eisenhower, avait imaginé et organisé le débarquement le plus gigantesque de toute l'histoire. Cette époque manquait de souffle et d'ambition, contrairement à la décennie libérée et explosive qui suivit, la nôtre. Mais aujourd'hui, alors que les contemporains de *Cité libre* approchent du cap des cinquante ans, nous, et surtout les économistes parmi nous, commençons à apprécier les vertus de cette décennie jadis dédaignée. Lorsque le ministre des Finances, Paul Martin, parle d'un nouveau cycle de « belles années » pour l'économie – il ne fait que reprendre l'expression d'un journaliste, s'empresse-t-il d'ajouter avec prudence –, il pense précisément aux années 1950.

Avant de devenir trop euphoriques sur les années 1950 et sur les chances qu'elles reviennent, il faut quand même rappeler que nous sommes en moyenne bien plus riches que nos parents. Le PIB per capita (Produit intérieur brut) n'a peut-être pas beaucoup augmenté au cours des années 1990, mais il est néanmoins trois fois plus élevé qu'au moment de la naissance de *Cité libre*. Les ordinateurs, les calculatrices, les lave-vaisselle, les téléviseurs couleurs, même noir et blanc, les barbecues à gaz, le vaccin anti-polio, les avions à réaction, l'interurbain bon marché, l'Internet, la navigation par satellites, les autoroutes, les centres d'achats, les distributeurs bancaires, bref tout le confort quotidien des années 1990, nos parents ne l'avaient pas et ne se l'imaginaient même pas. Je ne veux pas dire par là que ça leur manquait ou les empêchait d'être heureux. Mais étant donné ou parce qu'elles partaient de plus loin, les années 1950 ont eu une chose que nous n'avons pas eue : une croissance rapide. Pendant cette décennie, l'économie canadienne a enregistré des taux de croissance typiques de l'économie japonaise, tout au moins jusqu'à ce que celle-ci s'essouffle dans les années 1990. Le taux de croissance de notre PIB réel (c'est-à-dire compte tenu de l'inflation) a été de 7,8 % en 1950, de 8,3 % en 1952, de 9,5 % en 1955, de 8,6 % en 1956 et de 3,9 % seulement en 1959. De nos jours, bien sûr, un taux de croissance annuel de 3,9 % est considéré comme un boom économique.

Cette performance reste impressionnante même lorsqu'on sait que la croissance démographique du Canada a été de 2 à 3 % par an (par rapport à 1 % à peine plus récemment) et que, par conséquent, le revenu per capita a augmenté de 2 à 3 % par an de moins que les taux de croissance cumulés mentionnés ci-dessus. Mais malgré tout, pour la génération qui vient de vivre une décennie sans croissance ou presque, ces chiffres (qui sont les meilleurs résultats du Canada depuis 1926, date de la création des comptes nationaux) paraissent extraordinaires. Et pas seulement en raison des réalisations budgétaires qu'ils ont rendus

possibles. L'année de la naissance de *Cité libre*, la dette nette du gouvernement fédéral représentait 56,2 % du PIB (par rapport à 103,5 % en 1946/1947). En 1960, soit dix ans plus tard, la dette nette ne représentait plus que 35,1 % du PIB, même si Ottawa a accusé un déficit pendant sept années sur dix. Autrement dit, même si la dette a augmenté de près de 25 % dans les années 1950, le PIB, lui, a doublé. Manifestement, l'argent arrange bien les choses.

Pourquoi y a-t-il eu un tel taux de croissance ? Le retrouverons-nous un jour ? En fait, un économiste libéral vous dira que l'avantage principal des années 1950 était de ne pas avoir ce que nous avons : un gouvernement tentaculaire et interventionniste, et que si nous réussissions à réduire la taille du nôtre, nous pourrions peut-être retrouver les taux de croissance de ces années-là. Ce qui, après deux décennies caractérisées par la politique bagarreuse qu'engendre la morosité économique, est plus souhaitable que ça ne l'était à la fin de la décennie d'opulence et de confiance en soi qu'étaient les années 1960.

La richesse des nations ou l'État-providence ?

Une habitude que nous n'avons pas perdue en 50 ans, c'est celle qui consiste à payer grassement des étrangers pour qu'ils viennent analyser nos problèmes pour nous, même si, aujourd'hui, ils viennent plus souvent des États-Unis que d'Angleterre ou de France. Dans un ouvrage récent préparé pour Industrie Canada, Bradford De Long, l'un des meilleurs macro-économistes américains, prétend qu'au Canada comme ailleurs, les premières années du siècle prochain seront influencées par les deux phénomènes majeurs du siècle précédent : la mondialisation et la chute de la productivité qui a frappé les pays de l'OCDE aux alentours de 1973. De Long reconnaît, comme la plupart des économistes sans doute, que la chute de productivité reste pour l'essentiel « un mystère », aveu qui mine gravement les prétentions scientifiques de ma profession. Depuis la publication en 1776 de la bible du libéralisme, *La richesse des nations*, par Adam Smith, les économistes passent leur temps à essayer de déterminer les raisons pour lesquelles certains pays s'enrichissent alors que d'autres dépérissent, non sans une certaine gêne vis-à-vis des principes de Smith. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire *The Work of Nations* (1991) de Robert Reich et *The Wealth and Poverty of Nations* (1998) de David Landes. Les prescriptions libérales jouent un rôle important dans ces études, mais elles sont moins à la mode depuis quelque temps. Aujourd'hui, il est de bon ton d'encourager l'octroi de subventions aux établissements d'enseignement qui emploient les auteurs des travaux de recherche (même si Landes lui-même insiste beaucoup sur le fait qu'une économie fait partie d'une société ouverte, au sens où l'entend Karl Popper).

Étant donné que le ralentissement de la productivité qui se produisit à partir de 1973 coïncida avec la décision de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) de profiter du monopole qu'elle détenait (sans le savoir) sur le prix du pétrole, les gens en conclurent tout naturellement que la crise du pétrole en était la cause. Lorsque le prix d'un produit de base quadruple du jour au lendemain, on s'efforce avant tout de maintenir la même production, et moins de l'augmenter. Mais, depuis, les prix du pétrole ont fléchi puis remonté puis fléchi à nouveau, et, 25 ans plus tard, les ajustements nécessaires devraient avoir été faits. Depuis quelque temps déjà, on devrait avoir retrouvé les bonnes habitudes d'avant la crise de l'OPEP qui consistent à faire preuve d'ingéniosité pour augmenter la production, au lieu de se contenter de la maintenir. Le professeur De Long n'est pas le seul à imputer le ralentissement de la productivité après 1973 à « la coïncidence d'un certain nombre de (…) facteurs différents, indépendants, plutôt mineurs et sans liens évidents les uns avec les autres, mais dont l'accumulation a renforcé l'effet ». Ce sont notamment :

> l'épuisement d'un arriéré substantiel de technologies et d'innovations inutilisées et sous-exploitées (…) le financement des premiers budgets importants consacrés à la réduction et au contrôle de la pollution (…) Une moins grande priorité accordée par les dirigeants à l'augmentation de la productivité (…) au profit de la réduction des coûts salariaux et de l'augmentation des parts de profits (…) Un déclin

> possible de l'intensité et de la compétence dans la réalisation du travail (...) Un ralentissement de la productivité dans les industries de fabrication [où elle se mesure facilement] au profit des industries de services [où elle ne se mesure pas facilement] (...) et un écart croissant entre les compétences et le niveau d'instruction des employés (...) et les exigences académiques et professionnelles de la technologie moderne.[1]

À certains égards, cette liste est encourageante. On peut supposer que des facteurs mineurs, sans liens évidents les uns avec les autres, vont se renverser aussi vite qu'ils sont apparus. (Mais peut-être pas : une chevelure moins abondante, des articulations douloureuses, une baisse de la vue et de l'énergie sont des événements qui, pris séparément, sont tout à fait supportables, mais qui, lorsqu'ils se produisent tous ensemble, annoncent inéluctablement le vieillissement.) Dans ce Canada de fin-de-siècle, toutefois, on ne peut s'empêcher de penser qu'il manque quelque chose dans cette liste. Le professeur De Long y mentionne les budgets importants qui sont consacrés à la réduction et au contrôle de la pollution, et affirme qu'ils ont produit des résultats positifs (la dépollution de l'air et de l'eau, une plus grande variété des espèces...) qui ne sont pas pris en compte par les indicateurs habituels du bien-être économique, ce qui est tout à fait vrai. Toutefois, il se peut aussi qu'un grand nombre de ces contrôles soient excessifs par rapport à ce qu'exigerait une politique environnementale raisonnable et équilibrée, et que cela soit au détriment d'activités économiques utiles. Plus précisément, il se peut que cela ait ramené l'économie à un niveau d'activité inférieur plutôt que d'avoir freiné sa croissance. Il n'en demeure pas moins que, tant que durera cette transition vers un niveau d'activité inférieur, le taux de croissance économique va s'en ressentir. Il n'est pas non plus interdit de penser qu'un interventionnisme débridé risque de décourager à tout jamais l'innovation, qui est pourtant la véritable source de la croissance à long terme.

À ce sujet, toutefois, il faut bien dire qu'une réglementation environnementale agressive n'est qu'un prolongement de l'État-providence qui, de par lui-même et à cause des impôts dont il a besoin pour son financement, entrave inévitablement l'épargne, l'investissement, l'initiative et la croissance. Mais alors, plus il y a d'État, moins il y a de croissance ? Robert Barro, de Harvard, et son collègue, Xavier Sala-I-Martin de Yale, ont entrepris des analyses de régression minutieuses du taux de croissance économique de 87 pays entre 1965 et 1985. Même s'ils n'y mesurent pas l'influence des taux d'imposition, ils constatent que l'augmentation des dépenses publiques a des effets à la fois positifs et négatifs. Positifs lorsqu'elles vont à l'éducation Par exemple, un budget supplémentaire de 1 % pour l'éducation, toutes choses étant égales par ailleurs, fait augmenter le taux de croissance de 2/10e de 1 %. Par contre, une augmentation des budgets autres que l'éducation fait baisser le taux de croissance de 1/10e de 1 % par an. Cela peut paraître simpliste, mais le calcul des intérêts composés aboutit à un résultat convaincant. Pour les 50 années de vie de *Cité libre* cela se solderait par une amélioration supplémentaire de 5 % du niveau de vie moyen.

Mais il faut se méfier : les comparaisons entre pays sont toujours délicates car les conditions varient beaucoup de l'un à l'autre. Pour la plupart des gens, l'analyse chronologique de l'histoire d'un seul pays à la fois est plus convaincante qu'une analyse transversale, même très poussée, de plusieurs pays. Dans son imposante, quoique gauchisante, « brève histoire du vingtième siècle », l'éminent historien britannique Eric Hobsbawm[2] fournit, sans doute à son insu, des preuves convaincantes que l'augmentation de l'activité gouvernementale entrave la croissance de l'économie. Selon lui, les premiers États-providence – au sens littéral où

[1] J. Bradford De Long ; *Global Trends : 1980-2015 and Beyond*. Canadian Cataloguing in Publication Data, 1998.

[2] Eric J. Hobsbawm ; *Age of Extremes : The Short Twentieth Century, 1914-1991*. New York : Viking Penguin, 1994.

« les dépenses sociales (...) représentent *la majeure partie* du budget total et où les personnes engagées dans des activités sociales constituent le corps de fonctionnaires le plus important » – sont apparus vers 1970. À la fin de cette décennie, « tous les États capitalistes avancés étaient devenus ces "États-providence" » (p. 284, en italiques dans l'original). Au Canada, le virage fut amorcé avec les réformes de 1971 de l'assurance-chômage, qui entraînèrent une augmentation substantielle du taux de chômage et firent de la non-croissance un mode de vie durable dans plusieurs régions du pays.

Si les années 1970 ont vraiment favorisé la naissance d'une nouvelle forme de société dans tous les pays de l'OCDE et si elles ont aussi été le point de départ, dans tous ces pays, d'un net ralentissement de la croissance économique, force est de conclure que la coïncidence des deux phénomènes est trop manifeste pour être accidentelle. Comme l'anticipait l'économiste Joseph Schumpeter dans les années 1940, le capitalisme a été victime de son succès. Certes, l'apparition de l'État-providence n'a pas été aussi soudaine que Hobsbawm le laisse entendre. Au Canada, la tendance ne s'est vraiment amorcée que dans les années 1950 et 1960, et aux États-Unis, dans les années 1930. Mais, comme l'affirme Hobsbawm, la croissance économique prodigieuse de la première décennie qui a suivi la Deuxième Guerre mondiale « a été pilotée, presque partout, par des gouvernements conservateurs modérés (...). Pendant cette décennie glorieuse, on était résolument anti-gauche. L'heure n'était pas au changement. »

Une croissance économique rapide a, bien sûr, résolu tous ces problèmes. La société

de « L'ère de l'opulence » (l'ouvrage de John Kenneth Galbraith fut publié en 1958) se devait d'être plus redistributive. Pour toutes sortes de raisons – notamment, bien sûr, l'éducation et le temps de réflexion que l'opulence permettait –, cette idée fit son chemin jusqu'au Canada qui, on a tendance à l'oublier, était à l'arrière-garde du combat pour cette « justice sociale » qu'on imagine aujourd'hui directement proportionnelle au taux d'imposition global. (En 1943, le journaliste Bruce Hutchison nous appelait les derniers « individualistes indécrottables ». Les États-Unis s'étaient convertis au socialisme du New Deal. L'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Angleterre avaient elles aussi fait le virage. Seul le Canada restait fidèle au libéralisme de Manchester.) L'histoire du fils de commerçant qui décide de renoncer aux biens de ce monde ne date pas d'hier, mais elle n'en est pas moins pertinente. Quels que soient les événements qui ont donné naissance à l'État-providence canadien, il ne fait aucun doute qu'au cours des 50 dernières années, le monde s'est transformé du tout au tout. L'année de la naissance de *Cité libre*, les revenus de tous les paliers de gouvernement au Canada représentaient un peu moins de 20 % du PIB. À la fin des années 1950, ce chiffre était passé à 25 %, soit une moyenne de 23 % pour l'ensemble de la décennie. En revanche, selon les données les plus récentes de l'OCDE, les revenus des gouvernements canadiens représentaient 43,4 % du PIB en 1998. Malgré les restructurations, malgré le désengagement des gouvernements, malgré la révolution néo-conservatrice, les impôts n'ont jamais été aussi élevés, même en temps de guerre. (Au plus fort de la guerre, en 1943, alors qu'on constituait des stocks pour l'initiative géniale et gigantesque d'Eisenhower, les revenus des gouvernements n'ont pas dépassé 27,7 % du PIB. Leurs *dépenses* se situaient au même niveau que 50 ans plus tard, soit 43,4 %, mais la majeure partie était financée par des emprunts, ce qui était tout à fait légitime vu les avantages à long terme de la victoire en Europe.)

Si vous les encouragez, ils viendront, dit un personnage de W.P. Kinsella dans son roman *Field of Dreams*. Le corollaire qu'il ne dit pas, c'est que si vous les imposez trop, ils partiront. Dans une étude qu'il a réalisée pour l'Institut C.D. Howe, Jim Davies, de l'Université Western Ontario, a calculé, en tenant compte de tous les impôts et remboursements pertinents, que le taux d'imposition marginal du contribuable canadien moyen est de plus de 51 %. Pour les revenus inférieurs, le taux d'imposition est souvent encore plus élevé, étant donné l'incidence des programmes de prestations liés au revenu.

Somme toute, l'économie telle qu'elle se pratique aujourd'hui *est* sans doute une science. Les hypothèses relatives au comportement sont très régulièrement confrontées à des faits qui peuvent ou non les réfuter. Mais ce n'est pas une science exacte, et il est inutile de se battre contre des évidences. On ne me fera pas croire que des taux d'imposition marginaux de 51 % n'ont aucune influence sur les comportements, même si cette influence est camouflée par d'autres phénomènes. De la même façon, bien qu'une corrélation n'implique pas toujours un lien de causalité, si on constate que, sur plusieurs décennies, les taux d'imposition passent de moins du cinquième à plus des deux cinquièmes de l'activité économique et que, pendant la même période, le taux de croissance diminue, on a là une preuve circonstancielle plutôt concluante que, pour retrouver les taux de croissance des années 1950, il sera peut-être nécessaire de faire retrouver au gouvernement sa taille des années 1950. ■

William Watson
est rédacteur de *Policy Options* et enseigne l'économie à l'Université McGill.

Traduction : Monique Perrin d'Arloz



Un déséquilibre fondamental

ALBERT BRETON

Les porte-parole officiels nous répètent constamment que l'économie canadienne repose sur des principes solides, c'est-à-dire que tous les leviers de commande sont à la position optimale. Il y a toutefois des faits inquiétants dont on entend peu parler et de nouvelles orientations politiques qui, elles, font parler d'elles. Si certains faits importants restent en partie cachés et si de nouvelles orientations politiques évoluent d'une façon particulière, c'est notamment à cause de notre proximité avec les États-Unis. Ce n'est pas tant à la proximité géographique que je songe, mais plutôt à celle que les Canadiens s'infligent en empruntant, pour traiter des grandes questions de l'heure, les définitions formulées par les Américains et surtout par leurs médias. Or, les problèmes de l'économie canadienne et de l'économie américaine sont différents, de par leurs origines et de par leurs conséquences. J'aurai bien sûr à parler de nos relations avec les États-Unis dans ce qui va suivre, mais je ne prétends pas faire ici une analyse comparative des deux économies et de leurs problèmes, car c'est le Canada qui est l'objet de mon propos.

Bon nombre des problèmes économiques actuels du Canada sont dus à mon avis à un déséquilibre fondamental du marché des changes. Pour le démontrer, j'examine brièvement, dans un premier temps, cinq phénomènes économiques. Sur les cinq, trois sont des réalités économiques (la faible croissance de la productivité, la diminution du niveau de vie comme corollaire de la baisse du pouvoir d'achat, et la vente des biens canadiens à des intérêts étrangers) et deux sont de nouvelles orientations politiques (la réduction des impôts sur le revenu et l'adoption par le Canada du dollar américain). Dans un deuxième temps, j'essaie de démontrer que les cinq phénomènes sont liés au déséquilibre fondamental du marché des changes dont je parlais au début.

Cinq phénomènes économiques clés

Il faut savoir que la productivité et la croissance de la productivité sont extrêmement difficiles à mesurer. Ce que nous appelons productivité est le produit de différents ratios (par exemple, les unités d'extrants par travailleur), dont les numérateurs et les dénominateurs peuvent varier en fonction d'un grand nombre de facteurs, souvent difficiles à quantifier par ailleurs. On peut penser, par exemple, à une crise monétaire en Asie, qui entraîne une chute des exportations et de la production, ou à une épidémie, qui empêche les travailleurs de se rendre à leur travail. Il est difficile de donner à chacun de ces facteurs une pondération adéquate, si bien que l'interprétation qu'on fait des indices de productivité est toujours sujette à contestation, surtout lorsqu'on compare des taux de productivité sur une période relativement courte, quatre ou cinq ans, par exemple. Cela dit, la productivité, qui n'avait pas progressé depuis le milieu des années 1970, est à nouveau en hausse dans les pays industrialisés, mais pas au Canada.

De nombreux facteurs peuvent expliquer la stagnation de la productivité. Le fait que la main-d'œuvre canadienne n'est pas particulièrement motivée ou qualifiée en est un. D'aucuns prétendent même qu'à bien des égards elle est médiocre. De plus, la vaste majorité des entrepreneurs canadiens, à de rares exceptions près, sont d'un calibre plutôt moyen, incapables qu'ils sont de motiver les travailleurs mais toujours prêts à se précipiter à Ottawa ou auprès du gouvernement provincial le plus proche dès qu'un problème se pose. Mais ces traits caractérisent notre paysage économique depuis des décennies et n'expliquent pas, à eux seuls, pourquoi la productivité continue de stagner.

Passons maintenant à la seconde réalité économique : le déclin régulier du niveau de

vie de la grande majorité des Canadiens. Récemment, ils ont été nombreux à se réjouir en apprenant que, mis à part les 20 % de Canadiens qui détiennent les revenus les plus élevés, les 80 % restants disposent d'un revenu plus élevé (après impôts) que leurs homologues américains. De plus, étant donné que les services publics – à l'exception de la défense nationale – sont plus nombreux et de meilleure qualité au Canada qu'aux États-Unis, on sous-évalue l'avantage des Canadiens moyens par rapport aux Américains lorsqu'on limite la comparaison aux seuls revenus. Ces données, qui ont fait couler beaucoup d'encre dans les médias, ne trouvent toutefois leur vraie signification que lorsqu'on convertit les dollars canadiens en dollars américains selon l'indice de parité des pouvoirs d'achat. Par contre, si l'on utilise le taux de change en vigueur sur le marché des changes, les Canadiens ne s'en sortent pas aussi bien.

Le concept de la parité des pouvoirs d'achat est fondé sur la théorie selon laquelle, mis à part certaines perturbations à court terme, le marché des changes entre deux devises réagit en fonction des fluctuations de prix dans les deux pays. Autrement dit, si les prix du pays d'origine augmentent plus vite que ceux du pays étranger, le taux de change de sa devise sur le marché des changes sera à la baisse. Il est donc possible, pour les besoins de l'analyse, de convertir des devises entre elles en utilisant des méthodes différentes. C'est un exercice utile car il montre que bon nombre de facteurs peuvent infléchir les taux de change, comme c'est aussi le cas de la productivité. En appliquant le système de la parité des pouvoirs d'achat au dollar canadien par rapport à la devise américaine, nous constatons qu'à l'exception des 20 % de Canadiens qui détiennent les revenus les plus élevés, les Canadiens disposent d'un revenu après-impôt plus élevé que leurs homologues américains. Mais si l'on utilise le taux du marché des changes, on obtient un résultat contraire, à savoir que les Canadiens sont généralement plus pauvres que les Américains, et aujourd'hui encore plus qu'avant.

Passons maintenant à la troisième et dernière réalité économique avant d'aborder les deux nouvelles orientations politiques. La troisième réalité économique est la vente de plus en plus de biens capitaux canadiens à des étrangers, surtout à des Américains. Certes, ce n'est pas un phénomène nouveau, mais on pensait que la signature de l'Accord de libre-échange entre le Canada, le Mexique et les États-Unis y mettrait un frein ; apparemment, ce n'est pas le cas. Les causes en sont sans doute multiples, mais je suis convaincu, comme j'essaie de le démontrer plus loin, que le déséquilibre du marché des changes en est la principale. Auparavant, toutefois, j'aimerais parler des deux nouvelles orientations politiques qui ont été récemment proposées et qui ont suscité beaucoup d'intérêt. La première prône une réduction des impôts, l'autre, l'adoption par le Canada du dollar américain.

Un programme de réduction des impôts plaît toujours à un certain public, mais à une époque où les sondages font partie de la vie quotidienne, on s'aperçoit que ce public n'inclut pas nécessairement tout le monde. Au Canada et aux États-Unis, ce sont actuellement les très riches qui réclament – par leurs porte-parole, c'est-à-dire les médias – des allégements fiscaux. La population dans son ensemble ne les réclame pas. Ce qu'elle veut, ce sont des dépenses publiques accrues. Ceux qui préconisent aujourd'hui des réductions d'impôt sont ceux-là même qui, il y a peu de temps, prônaient la réduction des dépenses gouvernementales, sous prétexte qu'il était impératif de réduire et, finalement, d'éliminer les déficits budgétaires. La question du déficit et de la dette est un sujet très complexe, et l'on sait qu'une fraction importante d'un public pourtant averti est incapable de faire la distinction entre les deux. Il est donc facile de l'utiliser comme outil de propagande. D'où le succès de la campagne prônant une réduction du déficit par une réduction des dépenses publiques. Celles-ci ont été comprimées et, à l'exception de quelques provinces – l'Ontario, qui a opéré simultanément une réduction drastique des impôts, et le Québec, qui n'a pas réduit ses dépenses de façon aussi radicale –, les déficits se sont évanouis. À l'heure actuelle, la plupart des gouvernements au Canada affichent des excédents.

Ceux qui réclamaient jadis des réductions des dépenses publiques réclament aujour-



Le déséquilibre entre ce que le dollar américain devrait coûter en devises canadiennes et ce qu'il coûte actuellement pourrait expliquer, selon Albert Breton, la non-croissance de notre productivité, la diminution de notre niveau de vie et la vente massive des biens canadiens.

d'hui des allégements fiscaux, mais ils ont plus de difficultés à présenter une argumentation rationnelle. En évoquant le spectre de générations futures écrasées par les dettes de parents négligents, ils ont habilement réussi à convaincre le public qu'il fallait éliminer les déficits, mais c'est un argument qu'ils ne peuvent plus utiliser. Alors ils privilégient aujourd'hui celui de l'exode des cerveaux vers les États-Unis. Pour une campagne de propagande, c'est un argument plein de potentiel car il est difficile de vérifier s'il y a bien un exode et encore plus difficile d'en définir les conséquences. Par exemple, un grand nombre de Canadiens vont s'installer aux États-Unis pendant plusieurs années pour revenir ensuite au Canada. Si les cerveaux qui migrent vers le sud sont des cerveaux créatifs, les nouvelles connaissances qu'ils rapportent à leur retour profitent aux Canadiens, quel que soit l'endroit où elles sont nées. Et même si l'argument est susceptible de mobiliser les nationalistes canadiens, il ne tient tout simplement pas debout. La grande majorité des Canadiens savent pertinemment qu'une réduction des impôts a pour contrepartie une réduction des services, ce dont ils ne veulent pas. On peut en déduire que s'il y a véritablement exode des cerveaux vers le sud, ce n'est pas parce que les impôts sont trop élevés ici : il faut donc chercher la cause ailleurs.

Passons maintenant à la seconde proposition que revendiquent un petit groupe de personnes influentes : l'adoption par le Canada de la devise américaine. Il convient tout d'abord de faire la distinction entre l'instauration d'une monnaie commune et l'adoption d'un taux de change fixe entre les deux monnaies. Sur le plan technique, certes, un taux de change fixe aurait les mêmes conséquences économiques qu'une monnaie commune ; par contre, une fois celle-ci décidée, il serait beaucoup plus difficile de faire marche arrière. L'adoption d'une monnaie commune entraînerait des coûts importants, et encore plus importants si l'on décidait par la suite de revenir en arrière. En revanche, l'adoption d'un taux de change fixe et l'annulation ultérieure de cette décision entraîneraient des coûts, certes, mais relativement limités.

Les arguments avancés pour justifier l'adoption d'une monnaie commune ne sont pas très clairs, tant s'en faut. D'aucuns prétendent, apparemment, qu'une monnaie commune est inévitable et que, si nous devançons les événements, pour ainsi dire, nous aurons de meilleures chances d'obtenir du gouvernement américain un siège au conseil d'administration de la Federal Reserve. Mais pourquoi les Américains nous y inviteraient-ils, vu qu'ils n'auraient pas grand-chose à gagner à l'instauration d'une monnaie commune ? Personne, que je sache, ne nous a donné d'explication. Je vais donc essayer de démontrer ci-après que cette proposition émane des mêmes groupes que ceux qui invoquent l'exode des cerveaux pour justifier une réduction des impôts et, en fait, découle des mêmes causes que celles qui expliquent pourquoi notre productivité est insuffisante, pourquoi le niveau de vie de bon nombre de Canadiens est en baisse et pourquoi le Canada est en train de se faire racheter par des intérêts étrangers.

Un déséquilibre persistant

J'ai indiqué ci-dessus qu'*à long terme*, le taux de change entre les devises de deux pays varie généralement en fonction de l'indice des prix de chaque pays. C'est ce qu'on appelle l'hypothèse ou la théorie de la parité des pouvoirs d'achat. Mais ce qu'on entend par *le long terme* ne se définit pas aisément. Selon cette théorie, les échanges de biens et services et les flux financiers entre deux pays sont en équilibre lorsque le ratio de leur indice des prix est égal au taux de change déterminé par le marché. « Le long terme » est donc la période nécessaire pour atteindre un équilibre après des perturbations externes. Cette théorie s'inscrit dans la théorie, plus globale, des ajustements macroéconomiques selon laquelle les systèmes économiques aboutissent toujours à un équilibre, après une période relativement courte. Selon ce modèle macroéconomique, les déséquilibres persistants sont pratiquement impossibles. C'est précisément ce que je conteste.

À mon avis, on peut aisément concevoir des théories d'ajustement économique dynamiques selon lesquelles les déséquilibres sont persistants, voire plus ou moins permanents. Tout comme les préjugés, l'information inexacte peut durer longtemps. Tout comme le sectarisme politique, l'analyse erronée peut être endémique. Tout comme certaines maladies, le manque de coordination peut être terriblement dur à vaincre. Et les opportunités, il faut parfois beaucoup de temps pour les trouver. Tous ces facteurs, et d'autres du même ordre, peuvent provoquer des déséquilibres persistants. Étant donné que le modèle que les opérateurs du marché des changes utilisent pour l'économie canadienne ne leur permet pas de traiter correctement l'information disponible, je prétends que le déséquilibre est la caractéristique du marché en question.

Depuis des années, la valeur de change du dollar canadien par rapport à la devise américaine, calculée selon les critères de la théorie de la parité des pouvoirs d'achat, se situe entre 80 et 85 cents canadiens. Ainsi, un dollar américain devrait coûter entre 1,18 et 1,25 dollar canadien. Or, sur le marché des changes, un dollar américain coûte entre 1,45 et 1,50 dollar canadien. Je prétends que ce déséquilibre fondamental peut expliquer, au moins en partie, les trois réalités économiques mentionnées auparavant : la non-croissance de la productivité, la diminution du niveau de vie, la vente des biens canadiens ; et les deux nouvelles orientations proposées : la réduction des impôts et l'adoption par le Canada de la monnaie américaine.

Examinons en premier lieu la question de la non-croissance de la productivité. Par souci de simplicité, je propose un modèle très simple composé de deux pays seulement. Supposons que la productivité n'augmente que dans le premier. À la longue, les exportations du deuxième diminueront parce que le premier produira de façon de plus en plus efficiente les biens et services qu'il importait auparavant. Supposons, maintenant, que la devise du deuxième se déprécie ; ses entreprises exportatrices continueront d'exporter, et elles exporteront peut-être même davantage.

Pour ce qui est du Canada et des États-Unis, la situation se résume à peu près à ce qui suit. Il n'y a pas eu de gain de productivité au Canada depuis longtemps alors qu'aux

États-Unis, elle est en augmentation depuis quatre ans. Le dollar canadien continue de se déprécier depuis de nombreuses années. Les exportations du Canada vers les États-Unis sont en augmentation constante, et la libéralisation des échanges entre les deux pays (et avec le Mexique) n'y est pour rien : la dépréciation du dollar canadien suffit à elle seule à expliquer cet état de fait. Un gain de productivité coûte cher : il faut attirer des investissements et modifier d'anciennes façons de faire, notamment au niveau des relations patronales-syndicales, un secteur qui demeure délicat au Canada. Si les exportations augmentent en raison de la faiblesse du dollar, pourquoi s'engager dans de telles dépenses ? Il est plus facile de se laisser porter par la vague.

Parlons maintenant du niveau de vie de la majorité des Canadiens. Si le taux de change reflétait le pouvoir d'achat du dollar, les Canadiens paieraient beaucoup moins cher les biens et services qu'ils importent des États-Unis et seraient donc plus à l'aise. La baisse de notre niveau de vie est l'une des conséquences du déséquilibre du marché des changes. Si ce déséquilibre disparaissait, un dollar canadien à 80 cents refléterait tout simplement les conditions économiques de base.

Pour ce qui est de l'exode des cerveaux, dans la mesure où il existe, il est la conséquence de la non-croissance de notre productivité et de l'amenuisement de nos richesses. La réduction des impôts n'endiguera pas cet exode. Elle ne fera que diminuer la quantité et la qualité des services publics. Mais cela importe peu à ceux qui la réclament puisqu'ils peuvent se payer ces services (surtout l'éducation et la santé) sur le marché privé. Il y aura fort probablement une réduction des impôts. Comment les gouvernements pourraient-ils résister à des pressions orchestrées par l'élite et les médias du pays ? Mais parce que le Canada est une démocratie et que la grande majorité des Canadiens n'ont pas les moyens d'acheter sur le marché privé les services que leur fournissent actuellement les gouvernements, ces derniers ne prendront pas le risque de perdre une élection à cause d'une réduction drastique des impôts. Il y a donc tout lieu de s'attendre à de modestes allégements fiscaux et à l'augmentation de certaines dépenses publiques.

Passons à la question de la vente à des intérêts étrangers de plus en plus de biens capitaux canadiens. Étant donné que, pour les détenteurs d'une devise étrangère, le prix de ces biens capitaux est considérablement inférieur à leur valeur commerciale réelle, celle-ci étant déterminée par la valeur des biens et services qu'ils produisent, ils constituent de ce fait une aubaine intéressante pour les acheteurs étrangers. Dans de telles circonstances, ce type d'achat ne comporte pratiquement aucun risque.

Enfin, je pense que la proposition de monnaie commune doit sa popularité au fait qu'elle est perçue par beaucoup comme la façon d'éliminer le déséquilibre dont je parlais précédemment. Bien sûr, rien ne permet de penser que l'adoption d'une monnaie commune aboutirait à ce résultat, mais l'espoir demeure. Les gens en ont assez de perdre du terrain pour des raisons qui échappent à leur contrôle. ■

Albert Breton
est professeur d'économie
à l'Université de Toronto.

Traduction : Monique Perrin d'Arloz



Pour une nouvelle social-démocratie

Marcel Boyer

Un des grands débats de cette fin de siècle porte sur la capacité des sociétés nationales à relever les défis économiques et sociaux que posent l'avènement de nouvelles technologies de communication, la mondialisation des marchés et l'internationalisation des cultures. C'est dans ce contexte que plusieurs auteurs et commentateurs politiques ont directement remis en question les acquis, les politiques et, plus précisément, les pratiques issues du développement des grands programmes sociaux-démocrates du dernier demi-siècle.

Nous pouvons illustrer cette nécessaire remise en question en rappelant que les régions où la social-démocratie traditionnelle est particulièrement bien ancrée connaissent des problèmes non négligeables de performance et de croissance qui remettent en question son modèle même. Dans bien des cas, l'investissement privé a stagné et les infrastructures publiques ont été sérieusement négligées, le chômage s'est maintenu à des niveaux anormalement élevés, les gains de productivité ont été faibles, la création d'emplois a plus souvent qu'autrement été lamentable.

Dans un article paru dans *La Presse*[1], j'ai montré que le Québec – province où la social-démocratie traditionnelle issue de la Révolution tranquille des années 1960 est particulièrement bien ancrée – a connu, depuis près de 20 ans, une performance économique dangereusement à la traîne du reste du Canada et des États-Unis, que son déficit de performance s'est accru dans les années 1990, que la création nette d'emplois, déjà relativement anémique depuis plus de 15 ans, s'est aggravée depuis le début des années 1990, que le taux d'emploi y est nettement inférieur à celui du reste du Canada et des États-Unis, et enfin que son taux de chômage relatif est nettement et dangereusement sous estimé. Cette sous-performance s'est soldée par un déficit de 400 000 emplois de 1981 à 1998, soit par près de 24 000 emplois non-créés par an, et, malgré une croissance réelle positive, par un appauvrissement relatif important.

J'attribue cette sous-performance relative du Québec à deux facteurs : une défaillance généralisée dans les incitations sociales et individuelles à améliorer la performance et la productivité d'une part, et le vieillissement des mécanismes publics de coordination et d'affectation des ressources d'autre part. En d'autres mots, cette situation découle de la sous-performance de ses institutions, organisations et entreprises tant à assurer l'utilisation et le développement optimaux des ressources (les bonnes ressources aux bons endroits aux bons moments pour la production des bons produits et services) qu'à motiver les individus à se prendre en charge et à intensifier leurs contributions à l'économie et au mieux-être de la société.

Ce constat est le même que celui que font plusieurs auteurs et observateurs de l'état actuel de l'ensemble des social-démocraties traditionnelles qui tardent dangereusement à se transformer et à s'adapter aux nouvelles données de l'environnement économique et social. Deux exemples particulièrement intéressants viennent à l'esprit. Les réformes envisagées en Angleterre sous le leadership de Tony Blair visent entre autres la mise en place d'incitations à la performance dans les services publics basées sur des mécanismes de concurrence dans la production de ces services. En Australie, la National Competition Policy est devenue, avec l'accord de tous les paliers de gouvernement, l'élément central de la réforme des bureaucraties et monopoles gouvernementaux.

[1] Les 30 et 31 mars 1999, document disponible sur le site *www.cirano.umontreal.ca*

Il m'apparaît important dès le départ de bien définir ce que j'entendrai ici par la nouvelle social-démocratie. En effet, pour certains, celle-ci se limite à un certain nombre de grands principes (justice, liberté, égalité, fraternité, solidarité, redistribution, etc.) et, parfois, ces principes sont ancrés *ab ovo* dans des structures de pouvoirs particulières (administrations publiques, monopoles d'état, réglementations directes des droits individuels et des entreprises privées, etc.). Je prendrai ici une route différente en définissant la nouvelle social-démocratie comme d'abord et avant tout une vision de l'homme comme être social, une vision selon laquelle la poursuite de l'amélioration du bien-être des individus, l'objectif central, passe par la reconnaissance explicite de trois principes fondamentaux :

(1) la capacité individuelle de faire des choix rationnels,

(2) le partenariat social qui définit et façonne l'individu, et

(3) le besoin crucial de mécanismes explicites et efficaces de coordination et d'incitation permettant un usage optimal des ressources disponibles.

Ainsi, la finalité ultime de la social-démocratie est l'amélioration optimisée du bien-être des individus. Toute action sociale et politique doit se justifier en fonction de ce critère. Il devient donc impératif de définir des mesures explicites, crédibles et transparentes de ce bien-être, afin de permettre aux citoyens de jeter un regard critique sur les politiques et performances passées, et aux autorités politiques de concevoir de nouvelles politiques et de nouveaux programmes aux objectifs précis et aux procédures rigoureuses d'évaluation. Ces évaluations devraient permettre de comparer les impacts et les coûts de ces programmes aux objectifs qui les justifiaient au départ, un peu à la manière d'une procédure d'évaluation des investissements publics et privés, afin d'éclairer les choix et forcer les autorités politiques à élaguer les programmes sous-performants. Cette finalité et cette évaluation doivent être omniprésentes afin que les ressources investies ne soient pas gaspillées.

Cette discipline politique essentielle constitue une partie intégrante de la nouvelle social-démocratie qui n'a que faire des souhaits et des vœux pieux. Au contraire, elle doit s'appuyer sur la capacité des individus de faire des choix qui expriment leur rationalité. Mais l'individu est défini et façonné par son environnement social et, à ce titre, la nouvelle social-démocratie attache à ce contexte social une importance primordiale. Non seulement doit-elle définir et faire en sorte que soient produits en qualité et quantité suffisantes les biens et services dits publics ou sociaux, au sens rigoureux de l'analyse économique, mais elle doit également faire en sorte que ces biens et services soient distribués efficacement. En effet, en remettant l'individu-citoyen au cœur du projet socio-économique, la social-démocratie est incompatible avec une bureaucratie omniprésente et un secteur public imposant, propres au modèle traditionnel. Finalement, elle doit se doter de mécanismes de coordination et d'incitation qui s'appuient sur l'analyse socio-économique des modes d'organisation efficaces.

C'est à ce chapitre que la social-démocratie traditionnelle et la nouvelle diffèrent le plus. Alors que la première procède d'une pensée magique omniprésente, basée sur le postulat d'un État et d'un appareil bureaucratique public bienveillants et omniscients, la seconde au contraire reconnaît et prend explicitement en considération les limites de l'action de l'État, foncièrement non informé, intéressé et manipulé par les groupes de pression capables d'exploiter de manière stratégique leurs informations privées dans un marché politique opaque. C'est à partir de cette conception plus réaliste de l'État que se justifieront les limites sévères imposées aux pouvoirs politiques, en particulier dans la production de biens et services, et le recours systématique aux procédés plus transparents que constituent les processus concurrentiels de marché ou autres. Ce recours systématique aux mécanismes concurrentiels de coordination et de motivation permet d'expérimenter continuellement de nouvelles façons de produire et de distribuer les biens et services sociaux.

Le social-démocratie traditionnelle s'appuie sur une pensée, un discours et un modèle

social dépassés. C'est un modèle dénaturé et orienté vers la préservation de droits acquis, la protection de rentes et intérêts corporatistes et la sauvegarde de vaches sacrées. Bref un modèle peu motivant, tolérant de la médiocrité, figé et enfermé dans son passé, et endormi dans une langue de bois où la forme et le contenant dominent le réel et le contenu. La nouvelle social-démocratie est basée sur un nouveau modèle social issu de l'analyse socio-économique des organisations et des institutions. Elle est résolument orientée vers les fins et objectifs à atteindre par les moyens les plus efficaces et économiques possibles, ouverte aux changements technologiques et organisationnels, et favorable à l'émergence d'un pouvoir de compétence dans tous les milieux et dans toutes les sphères d'activités. Elle réaffirme continuellement et de manière crédible sa volonté de reconnaître les contributions réelles et tangibles au mieux-être de la société ; bref elle est flexible, motivante, et hostile à la médiocrité et à l'exploitation du pouvoir, des prérogatives et des programmes publics.

Rappelons que l'objectif ultime de la nouvelle social-démocratie est l'amélioration optimisée dans le temps et dans l'espace du

Flash



Cette publicité pleine page a paru dans *L'itinéraire*, volume VI, no 8, août 1999. *L'itinéraire* est un journal montréalais produit en majeure partie par des sans-emploi, des personnes itinérantes, ex-itinérantes ou toxicomanes. Voilà comment les marchands d'illusions d'aujourd'hui vendent le paradis aux plus démunis.

bien-être des individus. Pour y arriver, il faut redonner aux individus des incitations au travail, et aux entreprises la volonté et le pouvoir de créer des emplois. Il faut éviter les pertes de croissance et de richesse relatives qu'entraîne inéluctablement un taux d'emploi trop faible résultant d'un calcul avantages/coûts amenant trop d'individus à conclure qu'il est préférable et plus payant de ne pas travailler. Pour atteindre ces objectifs, un programme social-démocrate efficace devrait comprendre cinq volets.

Premièrement, il faut favoriser le développement et le maintien de compétences clés bien définies dans les secteurs publics et privés, ainsi que le recours systématique aux mécanismes de concurrence, non seulement dans les sphères traditionnelles du privé, mais aussi dans toutes les sphères possibles du secteur public. Seuls ces mécanismes concurrentiels, ouverts et transparents peuvent garantir l'émergence d'une société où les intérêts des citoyens prédominent, où les choix de production, de consommation et d'investissements tant publics que privés sont faits de manière efficace. Les mécanismes alternatifs et substituts aux marchés concurrentiels doivent être mis en place là où ces derniers pourraient s'avérer inefficaces : on pense en particulier aux mécanismes de *benchmarking* permettant la concurrence entre unités du secteur public et les mécanismes de *competitive tendering* permettant une concurrence raisonnable entre secteurs public et privé.

Il faut, deuxièmement, favoriser la formation, la libéralisation, la dissémination et la compréhension des informations, développements et rouages économiques. Il faut ainsi s'abstenir de manipuler indûment les signaux de rareté relative que sont les prix concurrentiels des biens et services tant publics que privés. Il faut dans le même esprit réduire le coût des embauches et des congédiements et augmenter la rentabilité relative du travail en diminuant, entre autres, les taux marginaux de taxation des chômeurs et assistés sociaux ainsi que des hauts salariés, afin de dynamiser les marchés du travail et favoriser la création d'emplois de haute qualité et la réinsertion sociale.

Il faut, dans un troisième volet, revoir avec un regard critique le rôle des gouvernements et des administrations publiques, à tous les niveaux. Ce rôle consiste avant tout à identifier les besoins des citoyens en biens et services sociaux, à faire les arbitrages nécessaires et à gérer les contrats et partenariats publics-privés de production et de distribution de ces biens et services au meilleur coût possible. C'est en assumant efficacement ces compétences clés que les administrations publiques, motivées par la contrainte électorale, contribueront au maximum au mieux-être des citoyens. Ces administrations ne doivent pas se substituer au secteur privé, motivé par la recherche d'un profit concurrentiel, dont les compétences clés sont de produire efficacement les biens et services privés, sociaux et publics, en utilisant les meilleures ressources humaines et matérielles possibles. La réalisation de ce programme exigera dans plusieurs cas une réduction, voire un démantèlement, de l'envergure actuelle de certaines institutions publiques. L'entrepreneurship public et privé est une ressource trop importante pour qu'on se mette à la gaspiller en confondant les rôles.

On peut à titre d'exemples mentionner les entreprises publiques dans le domaine de la santé et de la finance. S'il est du ressort des autorités politiques de définir des paniers de biens et de services de santé et à les offrir à la population par l'intermédiaire de la concurrence électorale, il ne s'ensuit pas qu'il est du ressort de ces autorités politiques de produire ces biens et services directement dans des organisations du secteur public. Il sera souvent plus efficace d'implanter et de réaliser ces programmes par l'intermédiaire du secteur privé, grâce à ses mécanismes concurrentiels plus incitatifs à la performance et à l'expérimentation créatrice. De même, s'il est du ressort des autorités publiques de définir des paniers de biens et de services financiers (capital de risque, fonds de pension transférables, par exemple) et à les offrir à la population par l'intermédiaire de la concurrence électorale, il sera souvent plus efficace d'implanter et de réaliser ces programmes par l'intermédiaire du secteur privé, grâce encore une fois à ses mécanismes concurrentiels plus transparents et plus incitatifs que les insti-

tutions publiques agissant en quasi-monopoles et donnant lieu à des possibilités de manipulation plus ou moins occulte des fonds publics.

Enfin, le rôle des administrations publiques est d'assurer de leur mieux un niveau de vie maximal au meilleur coût possible pour les citoyens. La mondialisation des marchés constitue un moyen efficace pour l'atteinte de cet objectif, puisqu'elle permet de soustraire les citoyens au pouvoir oligopolistique souvent pernicieux des entreprises et des administrations locales. Dans un tel contexte, la croissance économique et l'avantage concurrentiel relatifs des sociétés ne reposeront plus sur leurs technologies spécifiques ou leurs dotations en ressources matérielles et naturelles ; elles reposeront de plus en plus sur les deux facteurs interreliés que sont la réduction des distorsions découlant des interventions sociales et économiques des gouvernements et la qualité des ressources humaines. Cette mondialisation permet et permettra d'accéder à de grands marchés dans lesquels la compétence dominera. Il est crucial de pouvoir compter sur des entreprises capables d'affronter cette concurrence basée sur la compétence.

D'où l'importance des mécanismes incitatifs à la performance dans le développement et la mise à jour continuelle des compétences. Ainsi, dans un quatrième volet, il faut favoriser la prise en charge par chaque individu du développement et du maintien de son capital humain et de sa base de compétences. Il faut soumettre les institutions de formation des compétences scientifiques et professionnelles, comme les écoles, collèges et universités, à des mécanismes d'incitations puissants et crédibles, et donc revoir de fond en comble les mécanismes actuels de financement des institutions d'enseignement pour mettre l'accent sur leur efficacité. Il faut plus généralement laisser les prix des biens et services sociaux, de santé, d'éducation et autres, jouer leur rôle d'indicateurs de rareté afin d'éviter le gaspillage et favoriser l'émergence de solutions innovantes aux multiples problèmes qui se posent.

Pour concilier les besoins d'incitations à la performance, de flexibilité sur les marchés du travail, d'efficacité dans l'utilisation de nos ressources et donc de vérité dans les prix, tout en assurant à chaque individu et à chaque ménage un niveau de vie décent, nous devrons procéder à une réingénierie profonde des mécanismes de support aux faibles revenus. Ces mécanismes devront, dans un cinquième volet, être incitatifs d'abord pour les individus et les ménages, ensuite pour les entreprises privées et les administrations publiques. Une réforme majeure s'impose dans la taxation des entreprises et des individus, en particulier pour les plus faibles et les plus hauts revenus, afin de substituer aux manipulations plus ou moins paternalistes des prix, un véritable programme de redistribution directe des revenus.

C'est donc une véritable révolution que représente la nouvelle social-démocratie par rapport au modèle traditionnel. Révolution indispensable, car les sociétés qui s'agripperont à des modèles traditionnels, mal adaptés aux nouveaux environnements sociaux, économiques et culturels, sont vouées à l'appauvrissement relatif et donc à l'échec de leurs objectifs premiers. Les sociétés où l'esprit original de la social-démocratie demeure vivant ne peuvent plus se satisfaire des demi vérités et de la langue de bois qu'on leur présente trop souvent sous le couvert de sentiments grands et nobles. Elles doivent faire face à la dure réalité et aux années exigeantes qui s'en viennent. La poursuite de l'idéal social-démocrate exige une remise en question courageuse de ses institutions. Et le temps presse... ■

Marcel Boyer
est président-directeur général
du Centre interuniversitaire de recherche
en analyse des organisations (CIRANO),
professeur de science économique
à l'Université de Montréal et titulaire
de la chaire Jarislowsky,
à l'École polytechnique de Montréal.



Pour une croissance économique réelle

JIM STANFORD*

Qu'est-il arrivé au Canada ?
Pendant les premières décennies de l'après-guerre, le Canada comptait parmi les grandes réussites économiques du monde, affichant une croissance rapide, un taux de chômage peu élevé et un niveau de vie qui fit plus que doubler entre 1950 et 1980. Alors qu'il avait traditionnellement été perçu, sur les plans économique et même social, comme le parent pauvre de son voisin du sud, plus puissant et plus prospère, il avait réussi, à la fin des « belles années », à presque faire disparaître cet écart. En 1980, l'économie du Canada était comparable à celle des États-Unis pour ce qui est du revenu per capita, et plus avancée que celle-ci pour ce qui est des politiques sociales favorisant l'inclusion et l'égalité économiques. Ce progrès était dû principalement à ce que les économistes appellent le taux « d'accumulation du capital », qui connaissait alors une ascension remarquable grâce à des investissements considérables dans les actifs immobiliers (c'est-à-dire les usines, les machines, l'infrastructure, les bureaux et la technologie), lesquels sont le fer de lance de notre productivité et, finalement, de notre niveau de vie.

Mais tout cela a changé depuis 1981. Les années 1990 furent une période particulièrement difficile sur le plan économique, de loin la pire décennie depuis les années 1930. Au lieu de bénéficier d'une croissance soutenue et d'une prospérité économique constante, les Canadiens connaissent depuis une vingtaine d'années ce qu'on pourrait qualifier de « récession permanente ». Même pendant les périodes où l'économie enregistra ce qu'on appelle en termes techniques une « reprise », la croissance fut le plus souvent timide, intermittente et incapable d'entraîner une amélioration soutenue de l'emploi ou du niveau de vie. Pour la première fois depuis la Deuxième Guerre mondiale, les revenus personnels *avant impôt* seront moins élevés à la fin qu'au début de la décennie actuelle. La performance économique du Canada se classe loin derrière celle des États-Unis et celle de la plupart des pays industrialisés. Notre pays risque encore une fois de redevenir « le parent pauvre » des nations industrialisées. Le ralentissement marqué du taux d'investissement de nos entreprises et de nos gouvernements dans le capital *réel* a été à la fois une cause et une conséquence de notre toute récente stagnation. Malgré tous les beaux discours sur l'amélioration du « climat » des investissements au Canada, il faut bien admettre que nous investissons de moins en moins dans notre économie, et les conséquences à long terme d'une telle situation commencent à se faire sentir.

La persistance de cette hypotrophie économique a engendré au Canada une culture de frustration et d'amertume, qui prive nos programmes sociaux du financement nécessaire et compromet notre potentiel économique futur. Qu'est devenue la terre promise qu'était le Canada ?

« Les belles années »
Pendant les 35 années qui suivirent la Deuxième Guerre mondiale, le plein emploi était la priorité, en théorie tout au moins, du gouvernement canadien. Cela fonctionna raisonnablement bien, même si le rythme des investissements privés à l'époque fut tel que les gouvernements n'eurent pas vraiment grand-chose à faire pour maintenir le chômage à un taux minimum. En fait, le gros du « travail » fut accompli par un secteur privé dynamique et prospère, mais les politiques gouvernementales contribuèrent à stimuler la performance économique du Canada à une époque caractérisée

* Jim Stanford est l'auteur de *Paper Boom : Why Real Prosperity Requires a New Approach to Canada's Economy* (James Lorimer & Co.), dont on trouve des extraits dans cet article.

par une croissance soutenue et des revenus en hausse régulière.

Pendant toutes ces belles années, le gouvernement utilisa tous les principaux leviers macro-économiques et, grâce à sa politique budgétaire, multiplia les activités du secteur public. Le total des dépenses de tous les paliers de gouvernement, calculé en pourcentage du PIB (Produit intérieur brut), doubla quasiment entre 1950 et 1980. Les dépenses des gouvernements servirent également à compenser les baisses temporaires du pouvoir d'achat. Et la croissance de l'emploi dans la fonction publique canadienne contribua à renforcer, dans les années 1960 et 1970, des tendances déjà favorables dans ce secteur. La politique budgétaire fut donc un facteur clé de la croissance et de la prospérité des premières décennies de l'après-guerre.

La politique monétaire fut elle aussi un élément déterminant du boom économique de l'après-guerre, de sa naissance comme de son déclin. Pendant les 35 années qui suivirent la guerre, les taux d'intérêt se sont maintenus à des niveaux relativement faibles. Comme l'indique le tableau 1, les taux d'intérêt à court terme, par exemple ceux qui sont directement fixés par la Banque du Canada, ont dépassé en moyenne de moins de 1 % le taux d'inflation enregistré pendant toutes ces années. [Le *taux d'intérêt réel* est égal au taux d'intérêt nominal moins le taux d'inflation ; c'est le taux d'intérêt *réel*, et non le taux nominal, qui est le critère le plus important de la performance macro-économique). Pendant la même période, les taux d'intérêt à long terme ont dépassé le taux d'inflation de 1,5 % en moyenne, si bien que le taux de rendement réel des investissements purement financiers est resté plutôt modeste. Même que, pendant les années 1970, bon nombre d'investissements financiers affichèrent un taux de rendement négatif à cause des fortes augmentations du prix du pétrole et d'autres facteurs qui provoquèrent une accélération de l'inflation. Pendant les belles années, les détenteurs de la richesse financière ne pouvaient pas se contenter de « détacher un coupon » pour faire un profit ; il leur fallait investir de l'argent dans une entreprise réelle, qui produisait des biens ou des services *réels*, s'ils voulaient faire encore plus de profit.

Les résultats de ce parti pris en faveur de la croissance, sur le plan de la politique macro-économique, furent impressionnants. À preuve, le PIB *réel* du Canada (inflation prise en compte) augmenta de près de 5 % par an. Pendant les 35 années d'après-guerre, il n'y eut pas une seule récession. Per capita, le PIB *réel* augmenta de 2,8 % par an, assurant ainsi des fondements solides à la plus forte amélioration du niveau de vie jamais enregistrée au Canada. Les salaires *réels* augmentèrent de façon régulière. Avec un taux de chômage moyen de tout juste 5 % et une économie en plein essor, les travailleurs étaient en position de force pour exiger des hausses salariales égales et même supérieures à l'augmentation rapide de la productivité. Ce qui n'empêcha pas la rentabilité des entreprises réelles (par opposition au rendement des investissements purement financiers) d'être tout à fait intéressante.

Le grand virage

Pour toutes sortes de raisons, le boom de l'après-guerre commença à s'essouffler à la fin des années 1970. Dans le secteur financier, les détenteurs de la richesse se rebellèrent, avec le poids que leur donnait leur puissance, contre les taux de rendement négatifs de bon nombre de leurs investissements pendant les années 1970. Ils exercèrent des pressions sur divers milieux (y compris les milieux intellectuels, où les économistes prônant des politiques anti-inflationnistes rigoureuses dominaient alors la profession) en vue d'une réorientation radicale des politiques économiques.

Les financiers reçurent finalement l'appui d'entreprises œuvrant dans l'économie réelle, dont les activités étaient de plus en plus limitées par un marché du travail restreint, par le militantisme syndical, et par les « intrusions » économiques d'un État qui prenait de plus en plus de place et d'assurance (ce qui se traduisit notamment par l'augmentation des impôts, l'expansion de la fonction publique, et l'instauration de structures de réglementation plus ambitieuses et plus interventionnistes). Les investissements dans l'économie réelle, tout

comme les investissements purement financiers, devenant de moins en moins rentables, les sociétés financières et les entreprises réelles finirent par faire front pour réclamer une réorientation radicale de la politique macro-économique.

Ce virage historique fut amorcé au début des années 1980, avec l'aide infiniment précieuse de la politique monétaire. C'est l'explosion soudaine des taux d'intérêt qui fut la manifestation brutale d'une réorientation radicale et historique de la politique macro-économique. On en avait vu les premiers signes annonciateurs à la fin des années 1970 au Royaume-Uni (avec l'élection de Margaret Thatcher, « la dame de fer ») et aux États-Unis (avec la nomination d'un faucon anti-inflationniste, Paul Volcker, à la tête de la banque centrale, la Federal Reserve). De tous les pays industrialisés, ces deux-là ont toujours été les plus favorables au monde de la finance ; ils étaient donc le vivier idéal où allait pouvoir s'épanouir le monde merveilleux de l'anti-inflationnisme obsessif. La croisade anti-inflationniste franchit rageusement les frontières canadiennes en 1981, date à laquelle les taux d'intérêt nominaux à court terme grimpèrent à 20 % (9 % de plus que l'inflation). On assista à une flambée des taux hypothécaires, des milliers de Canadiens perdirent leur maison et le pays fut précipité dans une longue et grave récession, la première depuis 35 ans.

Les taux d'intérêt nominaux du début des années 1980 évoquent une période particulièrement pénible de l'histoire de notre économie. Même si, pour la plupart des Canadiens, ces taux astronomiques n'ont heureusement duré qu'un temps, ils annonçaient par contre un changement radical de la politique monétaire qui, lui, allait durer. Certes, les taux d'intérêt nominaux sur toutes les catégories d'immobilisations ont diminué depuis 1981, parallèlement avec la quasi-disparition de l'inflation, mais les taux d'intérêt *réel*, eux, se sont maintenus à des niveaux élevés si on les compare aux normes historiques. En effet, depuis cette date, les taux d'intérêt à court terme ont été en moyenne de près de 6 % supérieurs au taux d'inflation, et les taux à court terme, de plus de 6 %. Bref, la crise des taux d'intérêt de 1981 ne fut pas un ajustement temporaire quoique pénible : elle marqua le début d'un nouveau régime permanent et non moins pénible. Ainsi, la maîtrise de l'inflation et, plus récemment, l'élimination des déficits gouvernementaux n'ont eu aucune incidence sur les taux d'intérêt. En 1998, par exemple, alors que le ministre des Finances et le gouverneur de la Banque du Canada se félicitaient de la santé économique du Canada, les taux d'intérêt *réels* avoisinaient encore, en moyenne, les 6 %, soit à peu près le même niveau qu'avant 1981.

En plus de resserrer considérablement sa politique monétaire, le gouvernement s'orienta vers l'austérité budgétaire. Pendant les années 1980, la part du secteur public dans l'économie réelle du Canada est restée à peu près la même. Pendant les années 1990, ce même secteur public a subi des compressions drastiques, dont les coûts ont été énormes sur le plan humain. Les dépenses des gouvernements, à tous les niveaux, sont passées de 44 % du PIB canadien en 1993 à tout juste 35 % en 1998 ; aucun de nos principaux partenaires commerciaux (pas même les États-Unis) n'a connu un retrait aussi brutal de l'État.

Une piètre victoire

Les conservateurs prétendent que la combinaison d'une politique monétaire anti-inflationniste agressive et d'une politique d'austérité budgétaire ouvre la voie à une nouvelle ère de prospérité alimentée par l'activité économique. Les politiciens et les analystes financiers ne cessent de clamer que l'économie canadienne repose sur des principes solides, ce qui ne peut que surprendre vu le déclin généralisé du niveau de vie de la population. En fait, la performance économique du Canada depuis la réorientation des politiques monétaire et budgétaire n'est guère reluisante, à en juger par les chiffres situés à la droite du tableau 1.

Depuis 1981, la croissance réelle du PIB a été en moyenne deux fois moins élevée qu'avant 1981. Per capita, le taux de croissance réelle a chuté de plus de 60 %. Le taux de croissance de l'emploi a diminué de moitié, alors que celui du chômage, en revanche, a en moyenne doublé. Les salaires,

Tableau 1

Le grand virage de la politique canadienne et de sa performance	Les « belles années » 1950-1980	Les années de « récession permanente » 1981-1997	1990-1997
Mesures politiques :			
Taux d'intérêt réels, à court terme (%)	0,9 %	5,6 %	5,1 %
Taux d'intérêt réels, à long terme (%)	1,6 %	6,5 %	6,8 %
Évolution des dépenses des gouvernements (% par rapport au PIB)	+16,3	+1,1	-2,5
Mesures de la performance :			
Augmentation moyenne du PIB réel (% annuel)	4,7 %	2,4 %	1,8 %
Augmentation moyenne du PIB réel per capita (% annuel)	2,8 %	1,1 %	0,5 %
Augmentation moyenne de l'emploi (% annuel)	2,6 %	1,4 %	0,8 %
Taux de chômage moyen (% annuel)	5,4 %	9,8 %	10,0 %
Augmentation de la rémunération hebdomadaire (% annuel)	+2,3 %	-0,5 %	+0,3 %

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de Statistique Canada, *Canadian Economic Observer*, et *Historical Statistics of Canada and Canadian Social Trends.*

qui avaient bénéficié de confortables augmentations pendant le boom des années d'après-guerre, ont par la suite été gelés et même parfois réduits. Depuis 1990, en particulier, la performance économique réelle du Canada a été lamentable. Les taux d'intérêt réels sont restés aussi élevés que pendant les années 1980, en dépit – ou peut-être *à cause* – de l'élimination virtuelle de l'inflation. Les dépenses gouvernementales ont subi des compressions draconiennes, qui se sont traduites par la disparition de dizaines de milliers d'emplois directs. Les taux de croissance réelle et de création d'emplois per capita ont été inférieurs, en moyenne, à 1 % par an. Et le taux d'investissement réel des entreprises canadiennes a plutôt reculé depuis le début des années 1990. Si l'objectif de la volte-face macroéconomique amorcée en 1981 était de stimuler la croissance et le progrès économique réel, ces nouvelles politiques sont manifestement un échec sur toute la ligne.

Le boom des titres

Paradoxalement, alors que l'économie réelle du Canada stagnait, le monde de la haute finance, lui, connaissait un boom sans précédent, notamment les bourses, les banques et les fonds mutuels. En fait, c'est un véritable raz-de-marée qui a déferlé sur le Canada pendant les années 1990, entraînant avec lui des bouleversements économiques, politiques et culturels considérables. Une richesse incroyable s'est peu à peu concentrée dans le secteur financier. Entre 1990 et 1997, l'ensemble des avoirs financiers du pays a augmenté de près de 2 milliards de dollars, soit de plus de 60 % en tout juste sept ans, alors que la totalité de l'économie canadienne (représentée par le Produit intérieur brut) a enregistré une croissance inférieure à 6 % pendant la même période (voir le tableau 2). À la fin de 1997, les avoirs financiers détenus par le secteur financier représentaient 171 000 dollars par Canadien. (Vous en avez ?)

Des millions de Canadiens ont confié leur épargne et leur avenir au royaume de la finance, en espérant qu'un bon placement personnel pourra compenser la peur et l'insécurité qu'ils ressentent face aux restructurations d'entreprises, aux réductions gouvernementales, et aux incertitudes du marché du travail. Désormais, toute

Tableau 2

Succès financiers et stagnation économique réelle, 1990-1997			
Dans le monde financier :		**Dans le monde réel :**	
Augmentation des avoirs financiers par Canadien	47 %	Augmentation du PIB réel par Canadien	4 %
Augmentation du total des capitaux financiers	61 %	Augmentation du total des capitaux fixes réels	13 %
Augmentation de la capitalisation boursière de la Bourse de Toronto	81 %	Augmentation de l'emploi	6 %
Augmentation des profits après impôts des cinq grandes banques	101 %	Augmentation du revenu disponible réel par Canadien	-7 %
Augmentation des salaires moyens dans les maisons de courtage et les banques d'investissement	102 %	Augmentation des salaires moyens, toutes industries confondues	18 %

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de Statistique Canada, *Annual Estimates of Employment, Earnings and Hours, National Balance Sheet Accounts, Fixed Capital Stocks and Flows*, et *Canadian Economic Observer*; rapports annuels d'entreprises ; *Toronto Stock Exchange Review*.

décision importante se prend au travers du prisme de la bourse : par exemple, comment financer sa retraite, son hypothèque et même l'éducation de ses enfants.

En théorie, l'hyperactivité du secteur financier est censée avoir un impact direct et positif en stimulant la croissance de l'économie réelle. Les manuels d'économie définissent généralement le processus de l'intermédiation financière comme une fonction essentielle et fondamentalement productive : étant donné que les décisions en matière d'épargne et d'investissement sont prises par des agents différents, dans des endroits différents et à des moments différents, l'économie a besoin du secteur financier pour canaliser l'épargne vers des investissements réels, par exemple les machines, les équipements, les constructions, les infrastructures et les autres avoirs réels qui jouent un rôle clé dans la stimulation de la croissance, de la création d'emplois et de la productivité.

Le problème vient du fait que le monde de la finance jouit aujourd'hui d'une attention et d'une prospérité sans pareil, mais que sa contribution aux investissements réalisés dans des entreprises réelles qui produisent des biens réels n'a jamais été aussi peu évidente. Seule une fraction infime de l'activité des bourses canadiennes, par exemple, vise de près ou de loin la recherche de nouveaux capitaux pour financer des investissements réels par des entreprises réelles. Pendant les années 1990, les nouvelles émissions ont représenté moins de 5 % de la valeur des transactions de la Bourse de Toronto, et encore, avant d'en déduire les énormes commissions et les autres frais administratifs. La plupart des entreprises financent la plus grande partie de leurs investissements réels, c'est-à-dire en moyenne 95 % dans les années 1990, à même leur trésorerie interne, sans recourir aux stratagèmes sophistiqués mais de moins en moins légitimes des marchés financiers.

Malheureusement, l'activité cruciale qui consiste à investir dans de nouveaux biens d'équipement et dans la capacité de production a considérablement ralenti pendant les années 1980 et encore plus après. Le niveau des investissements réels dans les biens d'équipement (publics et privés) n'a pas dépassé, en moyenne, 18 % du PIB du Canada pendant les années 1990, soit le niveau le plus bas depuis les années 1930 et un recul d'environ 20 % par rapport aux

années 1970. Si l'on tient compte des dépenses d'amortissement (c'est-à-dire du coût de remplacement des biens d'équipement devenant désuets), le niveau d'investissement réel net au Canada a fléchi encore davantage puisqu'il a à peine atteint, en moyenne, 5 % du PIB pendant les années 1990, soit moins de la moitié du niveau qu'il avait atteint pendant les « belles années » d'expansion.

Pourquoi le niveau d'investissement de nos entreprises réelles est-il au plus bas (ce qui a des conséquences dramatiques pour la création d'emplois et la productivité), alors que nos gouvernements des deux dernières décennies ont complètement chambardé nos politiques économiques afin d'attirer davantage d'investissements au Canada? La réponse est claire : au lieu de solidifier la croissance, le grand virage économique qui a été opéré a en fait aggravé le ralentissement de l'économie. La morosité du climat macro-économique et la timidité des dépenses des consommateurs et des gouvernements ont freiné la demande intérieure pour les produits et services que les entreprises réelles doivent vendre, si bien que les marchés d'exportation sont devenus la seule source de croissance. De plus, les taux d'intérêt élevés ont rétréci la marge brute d'autofinancement des entreprises, minant de ce fait leurs programmes d'investissements internes.

Comme, par ailleurs, le rendement des investissements purement financiers (actions, obligations et autres titres) est généralement très lucratif, les investisseurs sont encore moins incités à placer leur argent dans des entreprises réelles. Frank Stronach, l'ex-PDG dynamique de Magna International, un gros fabricant canadien de pièces automobiles, fit une fois remarquer ceci : « Pourquoi prendre le risque de couler des fondations, d'acheter des machines et d'embaucher des employés si l'on peut gagner autant d'argent en achetant des obligations ? » Il est vrai, malheureusement, que les investisseurs ont gagné *beaucoup plus* d'argent ces dernières années en achetant des obligations qu'en investissant dans des entreprises réelles : entre 1990 et 1997, le taux de rendement moyen des obligations à long terme a été de 8,5 % au Canada, alors que le taux de rendement moyen des actifs des entreprises réelles n'a pas dépassé 5,5 %. Il ne faut donc pas s'étonner que le milieu de plus en plus introspectif de la haute finance soit en plein essor, et que cela se fasse aux dépens de l'investissement dans les avoirs des entreprises, qui est pourtant plus important pour l'économie canadienne.

Privilégier la croissance réelle

Les investissements réels des entreprises (et des gouvernements) du Canada ont considérablement ralenti pendant les années 1980 et 1990, ce qui a notamment freiné la création d'emplois, détérioré le climat macro-économique et entravé les gains de productivité. En revanche, pendant la même période, le secteur financier a connu au Canada une expansion, un prestige et une rentabilité sans précédent, mais qui ne se sont pas répercutés sur les investissements réels, lesquels sont pourtant indispensables à la création d'emplois et à l'amélioration de la productivité. On peut dire qu'à bien des égards, le boom des titres a perturbé voire entravé l'investissement dans l'économie réelle.

Comment peut-on remédier à une situation aussi déplorable et trouver un juste milieu entre l'hyperactivité du secteur des titres et la morosité de celui des investissements réels et de la création d'emplois ? En prenant tout un éventail de mesures destinées à répondre aux différents aspects de ce vaste problème et axées sur la nécessité d'exercer une influence collective plus consciente sur la création et la manipulation des capitaux dans notre économie, l'économie *immatérielle* (celle des titres) aussi bien que l'économie réelle.

La cause principale de la performance déplorable de l'économie canadienne dans son ensemble et, par voie de conséquence, du ralentissement des investissements réels est indéniablement le virage imposé à la politique monétaire vers 1981. Dès lors, la création d'emplois et le plein emploi ont cessé d'être l'objectif primordial de la politique macro-économique pour laisser la place à la stabilité et à la rentabilité financières. La politique des taux d'intérêt élevés a détourné de l'économie réelle les inves-

tissements créateurs d'emplois, en raison de leur rentabilité inférieure. La flambée du taux d'inflation qui en a résulté fut une manne extraordinaire pour les détenteurs d'obligations et pour les marchés des changes, mais une véritable catastrophe économique pour la plupart des Canadiens. Il faut donc opérer sans tarder un revirement radical de cette politique suspecte et destructrice afin de relancer sérieusement les investissements dans les biens d'équipement canadiens. La Banque du Canada devrait moins s'inquiéter d'une légère reprise de l'inflation et s'intéresser davantage à la stimulation d'une relance économique réelle.

Plusieurs modifications de notre régime fiscal permettraient de rendre plus attrayants les investissements dans la création d'emplois et de réduire en même temps l'attrait de la spéculation financière. Ne serait-ce que pour des raisons d'éthique, les gouvernements canadiens devraient réduire les subventions considérables (comme le traitement favorable de la plus-value et des revenus de dividendes, ainsi que le programme des REER qui coûte chaque année 15 milliards de dollars) qu'il consentent actuellement aux multiples opérations de boursicotage du secteur financier, qui sont parfaitement improductives. Étant donné la forte concentration de la propriété financière au Canada, ces subventions profitent de façon disproportionnée aux Canadiens aisés, qui n'ont pourtant guère besoin d'une aide supplémentaire du gouvernement. Parallèlement à la suppression de ces échappatoires fiscales pour les investisseurs financiers, il serait logique d'envisager d'offrir des allégements fiscaux aux entreprises qui investissent utilement, c'est-à-dire dans l'économie réelle. On pourrait par exemple leur offrir un crédit d'impôt remboursable, calculé en fonction de leurs investissements supplémentaires dans des biens de capitaux et des équipements réels. Ainsi, un crédit d'impôt de 20 % pour les dépenses nettes en capital fixe effectuées par des sociétés canadiennes



Au Québec, les Canadiens sont des étudiants étrangers

Saviez-vous que depuis l'automne 1997, les étudiants canadiens des autres provinces paient les mêmes frais de scolarité que les étudiants étrangers ? C'est ainsi qu'un étudiant canadien d'une autre province, inscrit à temps plein dans une université québécoise paie, pour l'année 1999-2000, 3438 $, comme tout étudiant d'un autre pays, contre 1 668 $ pour un étudiant québécois. Les Québécois ne sont considérés comme étudiants « étrangers » dans aucune province.

Que les frais de scolarité restent moins élevés au Québec qu'ailleurs ne change rien au scandale.

Source : *La Presse*, octobre 1999

non financières servirait à compenser les coûts des entreprises qui décident d'accroître le taux d'utilisation de leurs actifs immobiliers (notamment les machines, les équipements et les structures).

Le recul de l'investissement public au Canada a été un facteur excessivement important dans le ralentissement général des investissements réels depuis 1981. Pendant les années 1960, l'investissement public avait atteint le niveau record de 5 % du PIB, mais, 30 ans plus tard, il ne représente plus qu'à peine 2 % du PIB du Canada. Les conséquences sociales d'un tel recul sont visibles dans la plupart des collectivités du Canada : des écoles publiques délabrées, des équipements de santé inadéquats et des routes défoncées. Depuis le milieu des années 1990, la plupart des gouvernements canadiens réussissent à équilibrer leur budget et à dégager, de ce fait, des excédents importants ; ils n'ont donc plus l'excuse du déficit pour justifier la réduction inconsidérée de leurs budgets d'investissement. L'investissement public doit retrouver le niveau qu'il avait atteint par rapport au PIB pendant les années 1960, période pendant laquelle l'infrastructure sociale et économique du pays a fait des progrès considérables. Pour cela, il faut doubler le niveau d'investissement actuel, ce qui se traduira par un somme supplémentaire de 20 milliards qui, chaque année, sera répartie entre tous les paliers de gouvernement.

Enfin, il conviendrait de prendre un certain nombre de mesures dans le domaine de la réglementation financière, sur les plans national et international, afin de mieux contrôler les mouvements de capitaux, souvent spéculatifs, qui, dans le meilleur des cas, n'ont absolument rien à voir avec le progrès économique et, dans le pire des cas (comme on l'a vu lors de certaines crises financières), lui nuisent considérablement. Sur le plan national, il faudrait contrôler davantage des pratiques comme les transactions de titres financées à crédit, ce qui réduirait les risques de crise financière. Sur le plan international, il faudrait s'entendre sur des mesures destinées à réglementer et à stabiliser les mouvements de capitaux et sur des politiques de taux d'intérêt axées sur la croissance, ce qui aiderait les gouvernements à promouvoir la croissance réelle plutôt que la spéculation financière.

Lorsqu'on plaide en faveur de politiques économiques axées sur la croissance réelle et la création d'emplois, plutôt que sur la poursuite effrénée de la spéculation financière, on se heurte bizarrement à une sorte de blocage cognitif, un fossé entre la parole et l'action, qui frappe autant les partis de droite que les partis de gauche, au sujet de l'investissement *réel*. Les politiciens conservateurs savent faire de beaux discours sur la nécessité d'améliorer le climat des investissements, mais la plupart de leurs politiques, comme les réductions d'impôt sur les revenus des particuliers, favorisent davantage un redécoupage du gâteau que son agrandissement. Et la promotion de l'investissement *réel* arrive curieusement bien loin sur leur liste de priorités. Quant aux analystes financiers, ils ont tendance à critiquer l'investissement *réel* parce qu'il craignent qu'il ne fasse baisser le cours des actions.

De leur côté, les politiciens de gauche osent rarement parler d'investissement, peut-être parce que le terme correspond à une activité avant tout commerciale, et que les progressistes craignent d'être perçus comme étant favorables à l'entreprise privée s'ils montrent qu'ils s'intéressent à l'investissement. Or, il faut que ce qui constitue la gauche au Canada « récupère » le dossier de l'investissement. Les travailleurs et les collectivités ont certainement plus à gagner d'un régime favorable à l'investissement que le secteur privé et les financiers dont les belles paroles ne sont pas suivies d'effets. Les mesures prises par les conservateurs pour améliorer le « climat des investissements » n'ont pas relancé l'investissement *réel* au Canada et l'ont peut-être même entravé. Pour y parvenir, il faudra donc élaborer et mettre en œuvre d'autres politiques et éviter peut-être, cette fois-ci, de tenir compte des objections des investisseurs eux-mêmes. ■

Jim Stanford
est un économiste qui travaille pour
Les travailleurs canadiens de l'automobile.

Traduction : Monique Perrin d'Arloz



Syndicalisme et liberté individuelle

BRIGITTE PELLERIN

Les citoyens de ce pays font confiance à leur Charte. Ils savent que ce document protège leurs droits et libertés. Vivre au sein d'une démocratie moderne a ceci de bien que personne ne peut empiéter impunément sur les droits des autres, et que si d'aventure cela devait arriver, le système judiciaire s'occuperait de redresser les torts.

Les citoyens ont le droit d'appartenir à la religion de leur choix, d'être membre d'un parti politique ou de se désintéresser complètement de la chose publique ; ils ont le droit d'exprimer leurs opinions sans peur de représailles et même de refuser d'écouter ce qui se dit autour d'eux. Bref, les Canadiens sont libres de mener leur vie comme bon leur semble, dans la mesure où ils n'empiètent pas sur la liberté des autres.

Tout ceci est bien, mais il y a un problème : ce n'est pas tout à fait vrai. Les lois protègent nos droits et libertés, d'accord. Mais en matière de relations de travail, tout ce qui compte, ce sont les droits et libertés *collectifs*. Au Québec par exemple, un grand nombre de travailleurs ont perdu leur droit de décider, par et pour eux-mêmes, de ce qui est ou n'est pas dans leur intérêt. Les travailleurs ont perdu leurs droits et libertés individuels au profit d'une organisation qui s'occupe des intérêts collectifs d'un ensemble de salariés. C'est cette organisation, le syndicat accrédité, qui a le contrôle total sur les décisions les plus importantes de la vie professionnelle de plus d'un million de travailleurs québécois.

Le Code du travail, aussi bizarre que cela puisse paraître, ne dit pas un mot sur les horaires, les salaires et les conditions minimales d'emploi. Il est également silencieux sur tout ce qui touche à la santé et à la sécurité des travailleurs. Le Code du travail n'est pas une loi visant à protéger les intérêts des travailleurs : c'est une loi qui ne s'occupe que d'organiser l'implantation des syndicats et de protéger leur existence. Il devrait plutôt s'appeler le Code de la syndicalisation.

Comment cette préoccupation pour la syndicalisation se répercute-t-elle en milieu de travail ? Prenons l'industrie de la construction, dans laquelle œuvrent 100 000 travailleurs québécois. Le Code du travail, couplé à la Loi sur les décrets de conventions collectives, fait en sorte que chaque travailleur est obligé d'être *d'abord* membre d'un syndicat accrédité, avant même de commencer à chercher du travail. L'industrie de la construction, au Québec, fonctionne sous le régime des clauses d'ateliers fermés, ou *closed shops*.

Dans la grande majorité des autres industries ou entreprises syndiquées, les travailleurs ne sont pas obligés d'être membres en règle du syndicat, mais ils doivent tout de même verser la cotisation syndicale obligatoire, en vertu de la formule Rand. En pratique, il n'y a pas tellement de différence entre les clauses d'ateliers fermés et la « simple » obligation de payer la cotisation syndicale, puisque dans un cas comme dans l'autre, les salariés sont obligés d'accepter les conditions de travail que « leur » syndicat a négociées pour eux, en leur nom. Les syndiqués doivent consentir à ce que leurs conditions de travail deviennent collectives, impersonnelles. À partir du moment où un syndicat entre dans une entreprise, il n'y a plus d'entente individuelle possible entre un travailleur et son patron ; tout doit obligatoirement passer par le syndicat. À partir du moment où une majorité de travailleurs décide de voter pour l'implantation d'un syndicat, tous les travailleurs doivent sinon adhérer, à tout le moins financer, la nouvelle entité qui parlera désormais en leur nom.

Est-ce que tout cela est bel et bien dans le meilleur intérêt des travailleurs ? N'y aurait-il pas moyen de faire autrement ? Pourrait-

on penser à un système où les travailleurs ne seraient pas forcés d'appartenir ou de financer une organisation dont, pour une raison ou une autre – raison qui ne regarde qu'eux – ils ne veulent pas? En un mot comme en mille: y a-t-il possibilité pour un travailleur de refuser de s'associer au syndicat? Existe-t-il, dans ce pays, une liberté de refuser de s'associer à un syndicat, liberté qui soit protégée par les chartes?

Question sans réponse

La vérité, c'est que personne ne connaît la réponse. La question de la liberté négative d'association en contexte de relations de travail n'a jamais été clairement décidée par les cours de justice. Du moins, pas encore. Cela pourrait bien changer prochainement, avec la décision très attendue de la Cour suprême dans l'affaire Thériault, une affaire suivie de très près par l'Association pour le droit au travail (ADAT).

Depuis six ans, le contracteur Jocelyn Dumais se bat pour le droit des travailleurs québécois. Il demande que les travailleurs ne soient pas forcés de s'associer au syndicat. Il plaide pour une ouverture des chantiers aux travailleurs qualifiés, sans égard à leur appartenance syndicale. L'ADAT, que dirige M. Dumais, en a par-dessus la tête des anachronismes qui tiennent lieu de lois du travail et cherche à faire remettre un peu de démocratie et de bon sens dans une industrie qui voit un nombre grandissant de travailleurs qualifiés quitter la province pour s'installer en Ontario afin de pouvoir travailler plus librement.

Parmi ces anachronismes qui exaspèrent les travailleurs de la construction, il y a la « police syndicale », que le Québec a mise sur pied, et qui fait le tour des chantiers à la recherche des travailleurs illégaux, c'est-à-dire des travailleurs qui ne sont pas membres en règle du syndicat. Dumais a dû payer une amende de 35 985 $ en 1991 pour avoir employé des travailleurs dits illégaux au sein de sa compagnie de ciment. Attention! Il ne s'agit pas d'intercepter les « jobbeurs » non qualifiés qui traînent sur les chantiers; la question des cartes de compétence, qui assurent aux consommateurs une garantie de qualité, est une toute autre histoire. La police syndicale s'occupe de prendre sur le fait des travailleurs qui ont toutes les qualifications requises sauf une: l'appartenance au syndicat accrédité.

On ne fera croire à personne que l'appartenance obligatoire au syndicat est une mesure qui vise à assurer aux consommateurs une protection contre les travaux mal faits, ou une mesure qui vise à promouvoir les meilleurs intérêts des travailleurs. Quand une organisation emploie la force pour garder ses membres, on peut se demander si les seuls intérêts qui sont protégés ne sont pas précisément ceux de l'organisation elle-même. L'appartenance obligatoire et forcée au syndicat ne vise qu'à assurer des revenus constants aux organisations et à donner toujours plus de pouvoir aux grandes centrales syndicales. L'appartenance forcée et le paiement des cotisations obligatoires ne sont qu'un moyen que les gouvernements donnent aux syndicats pour contrôler l'offre de travail dans une industrie donnée. Les droits et libertés individuels des travailleurs ne sont pas seulement bafoués, ils sont carrément exclus de la discussion. Comme si les travailleurs syndiqués ne comptaient plus individuellement; comme si ces travailleurs ne comptaient plus qu'en tant que membres – ou simples numéros – d'une organisation syndicale.

La liberté individuelle des travailleurs de refuser de s'associer à « leur » syndicat, et le droit des individus à travailler sans devoir d'abord payer une cotisation syndicale sont des sujets tabous en haut lieu. Les chartes des droits ont permis aux juges de ce pays d'élargir toujours plus le filet de protection sociale et les droits socio-économiques des individus. Mais curieusement, quand vient le temps de parler du refus d'appartenir à un syndicat, les juges de la Cour suprême tournent désespérément en rond, tournant comme ils peuvent autour de la question sans jamais oser y répondre franchement.

L'affaire Lavigne revisitée

La liberté d'association en contexte syndical a été discutée, de manière indirecte, à plusieurs reprises en Cour suprême du Canada. Les décisions les plus importantes remontent à 1987, année où la Cour a rendu trois décisions connues sous le nom de « Trilogie », dans lesquelles elle précise,



La Charte canadienne protège-t-elle ou non le droit des travailleurs de ne pas s'associer aux causes défendues par leurs syndicats?

entre autres, que la liberté d'association garantie par la Charte canadienne ne comprend pas, dans le cas d'un syndicat, la garantie du droit de négocier collectivement et du droit de faire la grève. En d'autres termes, la liberté d'association doit être comprise comme permettant à des individus de s'associer pour exercer les activités qui sont légales lorsque exercées par un seul individu.[1] Jusque-là, tout « baigne ». C'est en 1991, alors que la Cour suprême du Canada doit se replonger à nouveau dans le débat sur la liberté d'association dans l'affaire Lavigne, que les choses se gâtent.[2]

Monsieur Lavigne était enseignant dans un collège communautaire en Ontario et membre du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO). Comme la plupart des syndiqués canadiens, M. Lavigne n'était pas tenu d'être membre en règle du syndicat, mais devait tout de même verser les cotisations obligatoires en vertu de la formule Rand. M. Lavigne a toujours refusé de devenir membre du syndicat et il payait à contrecœur ses cotisations syndicales obligatoires.

Le SEFPO, comme tous les syndicats légalement accrédités, peut dépenser l'argent des cotisations comme bon lui semble. Avec l'argent de ces cotisations obligatoires, il arrive souvent que les syndicats appuient des causes dites « amicales », comme les mouvements antipauvreté et autres groupes généralement voués à la défense des intérêts des travailleurs. Souvent aussi, les syndicats utilisent les fonds amassés via la formule Rand pour contribuer aux caisses de partis politiques qui sont favorables au mouvement syndical. C'est ce qui est arrivé dans le cas de Lavigne. Le SEFPO a appuyé financièrement à la fois le Nouveau Parti démocratique, une conférence contre la

---

[1] *Re Public Service Employee Relations Act* (Alberta), (1987) 1 R.C.S. 313

[2] *Lavigne c. Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario*, (1991) 2 R.C.S. 211

construction du Sky Dome de Toronto et la grève des travailleurs du charbon en Angleterre. M. Lavigne s'est opposé à de telles dépenses, disant qu'elles empiétaient sur sa liberté d'expression et sa liberté d'association, deux libertés fondamentales protégées par la Charte canadienne des droits et libertés. Selon lui, les dépenses engagées, en son nom, par le syndicat qui le représente, l'associaient contre son gré à des causes qu'il ne désirait pas cautionner. La Cour a rendu un jugement hautement divisé dans l'affaire Lavigne en 1991, et les raisons que les juges ont données pour éviter de répondre à la question de savoir si la liberté d'association comprenait la liberté, ou le droit, de refuser de s'associer à un syndicat accrédité, en ne payant pas les cotisations syndicales, peuvent nous éclairer sur l'issue possible de la cause Thériault qui sera entendue prochainement en Cour suprême.

Cochez oui, cochez non

Les juges majoritaires dans l'affaire Lavigne ont rendu une décision pour le moins déroutante. Ils étaient d'avis que la formule Rand violait la Charte puisqu'elle entravait la liberté individuelle de ne pas s'associer avec autrui. Ils étaient tout autant d'avis que les cotisations syndicales étaient essentielles au « maintien » du syndicat, un aspect de la même liberté d'association reconnue par la Charte. Nous sommes donc en présence de cotisations obligatoires qui sont à la fois contraires et en faveur de la même liberté fondamentale telle que reconnue par l'article 2d) de la Charte canadienne des droits et libertés. Pour résoudre ce dilemme, les juges majoritaires ont fait appel à l'article premier de la Charte, qui stipule que l'on peut justifier des atteintes aux droits et libertés garantis par la Charte dans la mesure où ces atteintes sont « dans les limites qui [sont] raisonnables et dont la justification [peut] se démontrer dans le cadre d'une société juste et démocratique. »[3] Pour simplifier, disons que la Charte a permis aux juges de répondre à la fois « oui » et « non » à la même question.

En un mot, la majorité dans l'affaire Lavigne a conclu que les cotisations syndicales obligatoires étaient une atteinte aux droits individuels, mais une atteinte justifiée étant donné que la formule Rand permet aux syndicats de « participer aux grands débats politiques, sociaux et économiques, et [de] promouvoir la démocratie en milieu de travail ». Ne vous fatiguez pas : les experts se grattent encore la tête en relisant ce jugement. Quant aux juges minoritaires, leur position est drôlement plus claire et plus facile à comprendre : la liberté d'association protège l'association visant la « poursuite collective d'objectifs communs. Il n'y a pas lieu d'en élargir la portée, de manière à protéger un droit de ne pas s'associer ». En d'autres termes, pour ces juges minoritaires, la liberté d'association ne doit pas être interprétée comme le droit de forcer un travailleur syndiqué à s'associer, contre son gré, aux causes auxquelles son syndicat s'associe. Mais la décision de la majorité était manifestement prise dès le départ : non, la formule Rand ne porte pas atteinte à la liberté d'association. Point final.

Le jugement dans l'affaire Lavigne est une espèce de casse-tête chinois où les opinions juridiques se perdent aisément dans les arguments philosophiques aux fondements à tout le moins discutables, ainsi que dans les préférences idéologiques à peine voilées des juges. La leçon qu'on peut tirer de ce jugement, c'est que si on arrivait à démontrer que la formule Rand porte atteinte à la liberté d'association d'une manière qui n'est pas « raisonnable », il deviendrait alors possible de faire, enfin, déclarer que la liberté de ne pas s'associer est également garantie par la Charte canadienne des droits et libertés.

Il y a cependant un os de taille : les travailleurs syndiqués, forcés de choisir entre des mesures qui portent atteinte à leurs droits individuels et la protection d'une organisation qui leur fournit un salaire nettement plus élevé que ce qui a cours dans les secteurs non syndiqués, vont massivement opter pour le maintien du système qui accorde des pouvoirs démesurés aux syndicats. Simplement parce que ces travailleurs ne connaissent aucune autre option, parce qu'ils ne savent pas comment fonctionnent d'autres systèmes de relations de travail

[3] Critères d'application définis par l'arrêt *R. Oakes*, (1986) 1 R.C.S. 103

comme on en trouve un peu partout en Europe. Par exemple, en France – pays qu'on ne peut tout de même pas accuser de « néolibéralisme » – l'appartenance à un syndicat est une décision personnelle. Plusieurs syndicats peuvent être présents dans la même entreprise, mais aucun n'a le monopole des conditions de travail des employés. La décision de financer un syndicat, en payant la cotisation, et même la décision de joindre ou non un mouvement de grève, reviennent à l'individu et à lui seul. Dans ce système, la convention collective est un minimum au-delà duquel employés et patrons sont libres de s'entendre, au lieu du carcan réglementaire qu'on retrouve ici.

Au Québec, comme dans le reste du Canada, les travailleurs syndiqués semblent convaincus qu'en dehors du petit système simplet qu'ils connaissent, il n'y a de place que pour l'exploitation éhontée des travailleurs par des entreprises que personne ne réussit à contrôler. C'est dommage. Il serait temps de se préoccuper un peu plus des droits et libertés individuels des travailleurs et un peu moins des privilèges accordés aux organisations syndicales. Il serait grand temps de laisser les travailleurs libres de choisir, par et pour eux-mêmes, entre ce qui est dans leur intérêt propre et ce qui ne l'est pas. Mais les syndiqués sont-ils prêts à faire le saut ? ■

Brigitte Pellerin détient un diplôme en droit de l'Université Laval.



Les appâts du dollar américain

David Orchard*

C'est en janvier 1999 que Bernard Landry, ministre des Finances du Québec, engagea le gouvernement canadien à étudier la possibilité de réaliser une union monétaire avec les États-Unis. « Même si cela devait se traduire par une perte de souveraineté, depuis quand est-ce un déshonneur ? », ajouta-t-il. Deux mois plus tard, le Bloc québécois, qui prône lui aussi la sécession du Québec, déposa à la Chambre des communes une motion proposant de confier à un comité spécial le soin d'« étudier la possibilité (...) de conclure une union monétaire panaméricaine. » Faisant remarquer que « l'accord de libre-échange cadrait parfaitement avec l'objectif de souveraineté pour le Québec », le chef du Bloc, Gilles Duceppe, expliqua que « la constitution d'un bloc économique entraîne, relativement assez vite, la création d'une monnaie commune et d'institutions politiques communes, comme c'est le cas en Europe. ». D'autres députés du Parti appuyèrent la proposition, disant que, tôt ou tard, le Canada serait obligé d'adopter le dollar américain et de faire de la Banque du Canada la treizième banque régionale du système de la Réserve fédérale américaine.[1] Ceux qui s'opposèrent à la motion furent accusés par le Bloc d'avoir perdu contact avec la réalité, de pratiquer la politique de l'autruche et de s'opposer au progrès. Richard Marceau, député de Charlesbourg (Québec), déclara : « Le train démarre, il faut embarquer avant qu'il ne soit trop tard (...) Croyez-moi, il ne faut pas laisser passer cette occasion. »

En prônant l'intégration du Canada aux États-Unis, le Bloc et le PQ poursuivent une longue tradition séparatiste, dans l'espoir, apparemment, d'obtenir une plus grande indépendance pour le Québec. Mais ceux qui connaissent leur histoire ou qui savent prendre un peu de recul savent pertinemment que notre intégration aux États-Unis serait fatale non seulement pour le Québec et la langue française mais pour l'ensemble du Canada. Dans les années 1840, le réformateur, le patriote et le bâtisseur que fut George-Étienne Cartier prit ses distances vis-à-vis de son chef, Louis-Joseph Papineau, lorsque celui-ci appuya l'union avec les États-Unis. Plus tard, il lui fallut à nouveau combattre « les annexionnistes canadiens-français » et « leurs alliés anglophones » pour réaliser la Confédération.

Cartier était convaincu que, pour assurer la survie du fait français au Canada, il fallait collaborer avec les anglophones qui résistaient, eux aussi, à l'annexion de leur pays aux États-Unis. Il parla souvent, avec une grande éloquence, de la menace qu'il voyait dans l'assimilation du Canada francophone et anglophone par les États-Unis. En 1865, par exemple, il déclara que la Confédération était nécessaire « pour empêcher notre absorption par la république voisine ». Il gagna l'appui d'adversaires influents comme Joseph Cauchon, de Québec, qui expliqua à ses partisans que la Confédération était nettement préférable au statut de la Louisiane, laquelle avait été absorbée par les États-Unis. Mieux vaut être un contre deux que un contre 29, affirma celui qui allait désormais appuyer farouchement et Cartier et la Confédération.

La naissance de la Confédération marqua l'avènement d'une nouvelle puissance en

---

* David Orchard est l'auteur de *Hors des griffes de l'aigle : quatre siècles de résistance à l'expansionnisme américain*. Éditions multimédia Robert Davies, 1998.

[1] La Banque du Canada, qui a été créée en 1935 et qui appartient au gouvernement du Canada, est la banque centrale du Canada. À ce titre, elle est responsable de la politique monétaire du pays. Le système de la Réserve fédérale américaine, la banque centrale des États-Unis, est composé de douze banques régionales. Il appartient à des intérêts privés.

Amérique du Nord et constitua un jalon important dans l'histoire mondiale. L'expansion des États-Unis vers le nord était désormais endiguée. À son retour de Londres où il était allé faire adopter *l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique,* Cartier fut accueilli au Québec par 10 000 personnes auxquelles il déclara, à sa descente du train : « Je suis de retour après l'accomplissement d'un grand acte politique, après l'élaboration complète et entière d'une constitution (...) Maintenant, tout dépend de notre patriotisme. » Cartier savait que, pour garantir la survie du Canada, il fallait absolument créer une nation transcontinentale viable, dont l'axe économique irait d'est en ouest ; il négocia donc, avec succès, l'entrée de l'Ouest canadien dans la Confédération. En 1870, face à une motion des libéraux réclamant le libre-échange avec les États-Unis, il réagit avec véhémence : cela aboutira inévitablement à l'union avec les États-Unis, déclara-t-il, « c'est-à-dire à la disparition de notre pays. Nous avons la capacité et la volonté de bâtir une puissance septentrionale (...), dit-il, le Dominion est résolu à le faire ».

Plus d'un siècle plus tard, c'est encore une fois « les annexionnistes canadiens-français » et « leurs alliés anglophones » qui menacent de détruire un pays que Cartier a tant contribué à bâtir. Pour le libellé de sa motion et le débat sur la monnaie unique, à la Chambre des communes, le Bloc s'est inspiré de Thomas Courchene, professeur à l'Université Queen's et auteur d'un ouvrage intitulé *Towards a North American Common Currency : an Optional Currency Area Analysis.* Courchene y affirme en effet que « l'ALE et ALENA ont grandement accéléré l'intégration du continent nord-américain » et qu'ils ouvrent la voie à « un lien plus fort entre le Canada et les États-Unis ». Il cite l'exemple de l'euro. Avec le libre-échange, précise-t-il, « le Canada est plus intégré commercialement aux État-Unis que les pays européens ne le sont dans l'Europe. » Le volume des échanges nord-sud avec les États-Unis est aujourd'hui supérieur au volume des échanges est-ouest entre les provinces. En fait, ajoute-t-il, « le Canada est de moins en moins une économie distincte axée sur les échanges est-ouest et de plus en plus un ensemble d'économies axées sur des échanges nord-sud, de part et d'autre de la frontière » Vu l'intégration croissante de l'Amérique du Nord », écrit-il, il est temps de modifier radicalement notre façon de concevoir la politique monétaire. « L'ALE n'a jamais été qu'un simple accord commercial, tant s'en faut. C'est aussi un cadre général permettant l'adoption de nouvelles procédures communes et prévisibles, dans les domaines institutionnel, juridique et administratif, de chaque côté de la frontière. »

Courchene constate que « la faiblesse relative de la productivité dans le secteur manufacturier canadien reste un mystère, d'autant plus qu'elle était censée faire des gains dans le sillage de l'accord de libre-échange avec les États-Unis » ; le diagnostic qu'il propose : « une devise faible ». D'où sa recommandation : « la meilleure solution, pour un petit pays, c'est de stabiliser sa devise en la rattachant à un bloc monétaire plus vaste et plus stable. Le libre-échange exige un maximum de stabilité et de prévisibilité au niveau des taux de change et des calculs de coûts. » Il reconnaît que « le tourbillon de la mondialisation a manifestement des effets pervers sur nos programmes sociaux », mais cela ne l'empêche pas de prôner une intégration accrue du Canada aux États-Unis.

Contrairement au Bloc, Courchene n'est pas tout à fait disposé à adopter le dollar américain d'emblée, car cela « placera inévitablement le Canada dans l'orbite de la politique américaine, menaçant par là même les fondements de la souveraineté canadienne ». Il propose que le dollar canadien soit d'abord « fixé » au dollar américain, ce qui préserverait un certain « symbolisme national » ; de cette façon, et la remarque est intéressante, « s'il arrive quoi que ce soit à la devise américaine, nous aurons toujours la nôtre ». Courchene a raison de dire que l'Accord de libre-échange accélère l'intégration du Canada dans l'économie américaine ; c'est ce que dénoncent les adversaires du libre-échange depuis plus d'un siècle. L'auteur de cet article annonçait déjà en 1986 qu'en signant un accord de libre-échange avec les États-Unis, le Canada subirait de plus en plus de pressions pour adopter la devise américaine. Mais la solution proposée par Courchene est un véritable coup de grâce. Pourquoi le Canada devrait-il renier son histoire et les générations qui ont contribué à en

faire l'un des meilleurs pays au monde pour se précipiter dans le giron des États-Unis, l'une des sociétés les moins « justes », sur le plan économique, de tous les pays industrialisés ?

Il convient de rappeler ici quelques chiffres. Aux États-Unis, dont le régime fiscal est l'un des plus régressifs au monde, la tranche supérieure de la population (0,5 % d'Américains) détient plus de richesses que pratiquement tout le reste (90 % des Américains). Les États-Unis sont le seul pays industrialisé à ne pas offrir de régime de santé universel à sa population. Dix pour cent des familles américaines détiennent 90 % des actions et des obligations du pays, alors que 43 millions d'Américains n'ont aucune assurance médicale parce que les cotisations sont trop élevées (de l'ordre de 5 000 à 6 000 dollars par an pour une famille de deux ou trois enfants). Aucun pays industrialisé n'offre des conditions pareilles, et pourtant, c'est à ce modèle que le Bloc, le PQ, M. Courchene et le chœur bruyant de leurs adeptes veulent nous rattacher.

Adopter le dollar canadien reviendrait à émasculer la Banque du Canada, à en faire une antenne régionale du système de la Réserve fédérale américaine. Le Canada ne pourrait pratiquement plus avoir de politique monétaire ou budgétaire indépendante, et il serait obligé d'emboîter le pas aux États-Unis pour ce qui est des politiques économique, sociale et même étrangère. Rappelons ici que, pendant la Deuxième Guerre mondiale, le Canada a réussi à doubler la taille de son économie en quatre ans seulement, entre 1939 et 1943, et à ramener un taux de chômage de plus de 10 % à moins de 1 % ; qu'en 1943, il se plaçait au quatrième rang parmi les Alliés pour ce qui est de la production industrielle ; qu'en 1945, l'armée de l'air canadienne était la troisième au monde pour ce qui est des hommes et du matériel ; qu'à la fin de la guerre, la marine marchande canadienne se plaçait au troisième rang des pays occidentaux et au quatrième rang des pays armateurs ; que c'est la Banque du Canada qui a financé cet effort remarquable, et que, si le Canada avait alors fait partie de l'économie américaine, une telle entreprise aurait été impossible. (Les États-Unis ne sont intervenus dans la Première Guerre mondiale qu'en 1917, et dans la Deuxième Guerre mondiale, qu'en 1941.)

Aujourd'hui, le Canada assiste au rachat de pans entiers de son économie par des intérêts étrangers, surtout américains ; qu'il s'agisse de MacMillan-Bloedel de Colombie-Britannique, du Groupe Forex du Québec ou du Canadien national, cela a de quoi inquiéter. Récemment, le *Globe and Mail*, qui a pourtant toujours été un ardent défenseur de l'ALE et de l'ALENA, a publié un article intitulé « The Devouring of Corporate Canada » (Main basse sur les entreprises canadiennes), où l'on apprend que l'an dernier seulement, des étrangers, surtout des Américains, ont racheté des actions de sociétés canadiennes pour une valeur totale de 39 milliards de dollars. L'auteur de l'article faisait remarquer que « La Bourse de Toronto fait figure d'*équipe locale* de la Bourse de New York et de la Nasdaq », et il concluait en ces termes : « Il ne fait aucun doute que le Canada s'américanise de plus en plus (…) À y regarder de près, on s'aperçoit qu'il ne reste plus qu'une dizaine de grandes sociétés vraiment canadiennes à la Bourse de Toronto ».

Le président de la banque de la Nouvelle-Écosse, Peter Godsoe, s'inquiète : « Le pays est en train de se faire racheter (…) S'il n'y avait pas de contrôle de la propriété étrangère, estime-t-il, certaines banques canadiennes seraient rachetées du jour au lendemain, à très bon prix ». Le coût de la propriété étrangère est exorbitant : chômage, exode des cerveaux, recherche et développement quasi inexistants, villes laissées pour compte, occasions manquées, étouffement de l'esprit d'entreprise, absence de croissance spontanée, bref, le retour à la colonisation. Le Canada d'aujourd'hui est le pays industrialisé le plus dominé par des intérêts étrangers, ce qui lui vaut chaque année une saignée de 40 milliards de dollars en intérêts, dividendes et frais d'administration que les sociétés mères étrangères facturent à leurs filiales canadiennes. Cette somme astronomique nous serait pourtant grandement utile pour développer nos industries et nos programmes.

On nous répète constamment que l'investissement étranger est bon pour le Canada, car il crée des emplois et stimule la



Autrefois, le Canada était un fabricant et un exportateur important d'équipements agricoles.

croissance industrielle. En fait, plus de 97 % des investissements étrangers au Canada sont des prises de contrôle d'entreprises canadiennes existantes, qui se traduisent, bien souvent, par des restructurations et des suppressions d'emplois au Canada. Selon une étude de l'Université de l'Alberta, si aucun capitaux étrangers n'étaient entrés au Canada entre 1950 et 1976, le niveau de vie des Canadiens s'élèverait, au pire, à 98,7 % de son niveau d'aujourd'hui, même sans tenir compte des débouchés d'exportations que les sociétés mères soutirent à leurs filiales canadiennes, ou d'autres aspects de la propriété étrangère qui ont une incidence négative sur l'économie canadienne. (Voir T.C. Powrie et M.A. Gormley, *The Contribution of Foreign Capital to Canadian Economic Growth*).

Le Canada n'est pas obligé de continuer dans cette voie : il a le choix. La Suisse n'a pas adopté la monnaie d'un autre pays, et le Canada, qui a des ressources naturelles en abondance, a encore moins besoin de le faire. Tout comme la Suisse, la Norvège a refusé d'entrer dans l'Union européenne ; cela ne l'empêche pas d'afficher un taux de chômage d'environ 2 %, de n'avoir ni dette, ni déficit, ni pauvreté (visible) et d'offrir à ses citoyens les programmes sociaux les plus généreux au monde. La Norvège refuse de céder ses ressources à des intérêts étrangers ; au contraire, elle se sert des revenus qu'elle en tire pour faire bénéficier ses citoyens d'un niveau de vie des plus enviable. En 1955, les économies du Canada et du Japon étaient de taille comparable. Aujourd'hui, celle du Japon est quatre fois plus importante. Pourquoi ? Parce que le Japon a su mettre en œuvre une politique nationale indépendante et a refusé d'autoriser la vente de ses industries clés à des intérêts étrangers. Son taux de chômage est la moitié de celui du Canada, en dépit de ses difficultés économiques actuelles. Voilà donc des pays qui, malgré un territoire beaucoup plus restreint et des ressources moins abondantes que le Canada, ont eu la volonté de mettre en place des politiques axées sur le plein emploi et le respect de leurs citoyens. Le gouvernement du Canada, lui, fait tout le contraire : il s'empresse d'aider les entreprises américaines à prendre le contrôle de ce qui reste de l'industrie canadienne.

Bien sûr, le Canada peut continuer ainsi, jusqu'à ce qu'il ne reste plus aucune grande entreprise canadienne, que le dollar américain devienne la devise principale et que notre pays soit assimilé par les États-Unis

ou qu'il devienne un gigantesque Porto Rico du nord, autrement dit, ni un pays ni un État américain. L'autre solution est que le Canada annonce, avec le préavis requis de six mois, son intention de se libérer du carcan de l'ALENA et qu'il prenne des mesures concrètes pour bâtir une grande nation souveraine, capable de concurrencer les États-Unis et le Japon. Telle était, on le sait, la vision des Pères fondateurs. Au lieu de continuer à brader ses matières premières à des entreprises du sud (par exemple, tout le pétrole extrait des sables bitumineux de l'Alberta traverse la frontière sans rapporter la moindre redevance), le Canada devrait créer ses propres industries pour exploiter ses propres ressources. Il a l'avantage d'avoir le littoral le plus long au monde. Au lieu d'acheter des bateaux à l'étranger, il devrait adopter une politique nationale favorisant le développement de sa propre flotte marchande, comme il l'a si bien fait pendant la Deuxième Guerre mondiale, ce qui stimulerait considérablement l'économie des côtes est et ouest tout à la fois.

Le Canada offre des subventions astronomiques aux fabricants automobiles étrangers pour qu'ils construisent ou qu'ils continuent d'exploiter des usines d'assemblage sur son territoire. Tout récemment, le Québec a apparemment offert à General Motors la somme de 360 millions de dollars simplement pour que la société continue d'exploiter une usine à Ste-Thérèse. Or, un certain nombre de pays, pourtant plus petits et plus pauvres que le Canada, dessinent, fabriquent et exportent leur propre automobile. Avec un marché intérieur de 30 millions de consommateurs relativement aisés, le Canada pourrait facilement en faire autant. La fabrication de notre propre automobile aurait des retombées considérables sur les secteurs de la conception, de la recherche fondamentale et appliquée, de l'emploi et des industries secondaires.

Par ailleurs, grâce à la technologie de pointe de la Colombie-Britannique, nous sommes à l'avant-garde pour la mise au point d'une automobile non polluante. Si nous réussissions à dessiner, fabriquer et commercialiser d'abord au Canada et ensuite à l'étranger un tel véhicule, nous donnerions un magnifique coup de pouce à notre économie tout en plaçant le Canada à l'avant-scène de la technologie durable, laquelle, on le sait, va jouer un rôle crucial dans la lutte contre la détérioration de notre environnement.

Sur un autre front, la production d'aliments organiques est l'un des secteurs de l'agroalimentaire qui se développe le plus rapidement au niveau international. Or, le Canada jouit, auprès de bon nombre de pays importateurs, y compris les États-Unis, de la réputation enviable et quasi unique d'avoir un environnement propre, voire pur. Cette réputation est un atout considérable pour la commercialisation à l'étranger de produits agricoles sans additifs chimiques. Au lieu de tirer parti de cet avantage, le gouvernement canadien s'est allié avec Washington pour mettre de l'avant, sur les marchés internationaux, des aliments modifiés génétiquement et des aliments contenant des additifs chimiques. Il appuie même le gouvernement américain qui poursuit une Europe récalcitrante devant des tribunaux commerciaux afin de l'obliger à accepter de la viande de bœuf nourri aux hormones et aux produits chimiques, que les chercheurs européens estiment dangereuse pour la santé.

Pendant ce temps, le gouvernement canadien démantèle ce qui était jusqu'à tout récemment un système d'inspection et de recherche agricoles hors pair, mettant ainsi à pied certains des chercheurs les plus éminents de notre pays. Non content de chambarder les institutions agricoles qui ont tant contribué au développement de cette industrie cruciale, le gouvernement offre en même temps des subventions aux grandes entreprises étrangères pour qu'elles viennent exploiter et nos installations et nos chercheurs dans le but de mettre au point toutes sortes de produits alimentaires contenant des additifs chimiques. Il va sans dire que l'incidence à court et à long terme de ces produits sur l'environnement ou sur la santé de ceux qui les consomment n'est pas une priorité pour ces entreprises. L'agriculture organique, qui exige généralement moins de capitaux et davantage de main-d'œuvre, pourrait, avec l'appui d'un système national cohérent et à un coût bien moindre, être la pierre angulaire d'une nouvelle industrie et une solution à la crise agricole actuelle et à l'exode rural. Le Canada

est un concurrent des États-Unis pour l'exportation de produits alimentaires, d'où les efforts répétés des entreprises et agences gouvernementales américaines pour obtenir le démantèlement d'institutions prestigieuses comme la Commission canadienne du blé. En effet, non seulement celle-ci leur fait une sérieuse concurrence sur les marchés internationaux mais, en plus, elle sert de bouclier à l'industrie céréalière encore majoritairement canadienne, objectif des plus louable quand on constate l'effet paralysant de la propriété étrangère dans les autres secteurs. Toujours dans le secteur agricole, le Canada était jadis un fabricant et un exportateur important d'équipements agricoles. Aujourd'hui, après un demi-siècle de libre-échange dans ce secteur, il doit importer les grosses machines (tracteurs, moissonneuses-batteuses) dont il a besoin. Le Canada constitue un vaste marché pour les équipements agricoles et industriels, et une politique nationale bien conçue pourrait encourager la reconstruction de cette industrie pour desservir le marché canadien aussi bien que les marchés internationaux.

L'industrie cinématographique est un autre secteur dont le potentiel est largement sous-utilisé et qui pourrait jouer un rôle économique important. Son développement permettrait non seulement de créer beaucoup d'emplois pour chaque dollar investi, mais aussi d'offrir à la nation de formidables occasions d'exploiter ses talents créateurs, culturels et artistiques. La distribution cinématographique est la branche la plus lucrative de l'industrie, et, comme ce sont des intérêts américains qui contrôlent essentiellement la distribution des films canadiens, ceux-ci sont évincés de leur propre marché dans la majorité des cas. La politique de libre-échange dans ce secteur a permis aux Américains d'accaparer 97 % du temps de projection des cinémas canadiens et, au lieu de produire et de visionner ses propres films, le Canada est devenu le principal marché d'exportation des films américains. Pour couronner le tout, au lieu de stimuler la création et la distribution commerciale des films canadiens, le Canada a pour politique d'encourager le tournage au Canada de productions américaines. Combien de villes canadiennes n'ont-elles pas enlevé leurs drapeaux et les plaques de leurs rues afin de passer pour des villes américaines et de permettre aux studios d'Hollywood d'y tourner leurs propres scénarios avec leurs propres acteurs, mais avec des équipes canadiennes qu'ils paient moins cher ; bien sûr, la mise en scène et tout le travail de création sont assurés par les Américains, et les profits retournent immanquablement aux États-Unis. Quant aux jeunes talents canadiens qui veulent « percer » dans cette industrie, ils doivent aller en Californie où environ un million d'expatriés canadiens travaillent à la production de films américains ; en attendant, l'histoire, les traditions et la culture canadiennes restent inexploitées. Des pays moins vastes que le Canada ont une industrie cinématographique très florissante, qui reflète leurs aspirations, leurs réalités et leurs expériences. C'est le cas de l'Australie et de la Finlande. Une politique créative et rationnelle en matière de distribution de films permettrait aux Canadiens non seulement d'apprécier ensemble les diverses facettes de leur propre culture, avec tout l'enthousiasme et le potentiel que cela implique, mais de rapatrier les centaines de millions de dollars qui sortent du pays.

Voilà quelques exemples des politiques que le Canada pourrait adopter s'il veut cesser d'être une colonie et de gaspiller ses énergies en querelles interminables entre les francophones et les anglophones. Ces politiques seraient une source d'emploi et de fierté pour les armées de chômeurs, de travailleurs sous-employés, de sans-abri et de désespérés qui vivent à St. John's comme à Inuvik, à Montréal comme à Yellowknife, qu'ils soient francophones, anglophones ou Cris. L'adoption du dollar américain, ce que préconise le Bloc québécois, signifierait tout le contraire et marquerait la fin du rêve canadien : un pays du nord, libre et fort. ■

David Orchard est président du Mouvement des citoyens contre le libre-échange. Il est arrivé deuxième lors de l'élection du chef du Parti conservateur fédéral, en 1999.

Traduction : Monique Perrin d'Arloz



Le nouveau modèle économique d'Amartya Sen*

Sylvia Ostry

John Maynard Keynes a écrit ces mots célèbres :

> Les idées, justes ou fausses, des philosophes de l'économie et de la politique ont plus d'importance qu'on ne le pense généralement. À vrai dire, le monde est presque exclusivement mené par elles. Les hommes d'action qui se croient parfaitement affranchis des influences doctrinales sont d'ordinaire les esclaves de quelque économiste passé. Les visionnaires influents, qui entendent des voix dans le ciel, distillent des utopies nées quelques années plus tôt dans le cerveau de quelque écrivailleur de Faculté.[1]

Amartya Sen, lauréat en 1998 du prix Nobel de science économique, fait partie de ces économistes. Il est aussi très versé en philosophie politique et a exercé une influence considérable sur la Banque mondiale et sur l'orientation de ses politiques de développement. Par contre, pour ce qui est de l'autre branche de la science économique à laquelle il s'est attaqué – l'économie de bien-être, c'est-à-dire l'élaboration de politiques axées sur « le bien collectif » –, il a eu moins de succès. Mais il n'en infléchit pas moins le contenu du débat, à preuve, le ton de plus en plus défensif que prennent les libéraux (au sens britannique du terme), notamment dans leur célèbre organe de presse, *The Economist*.

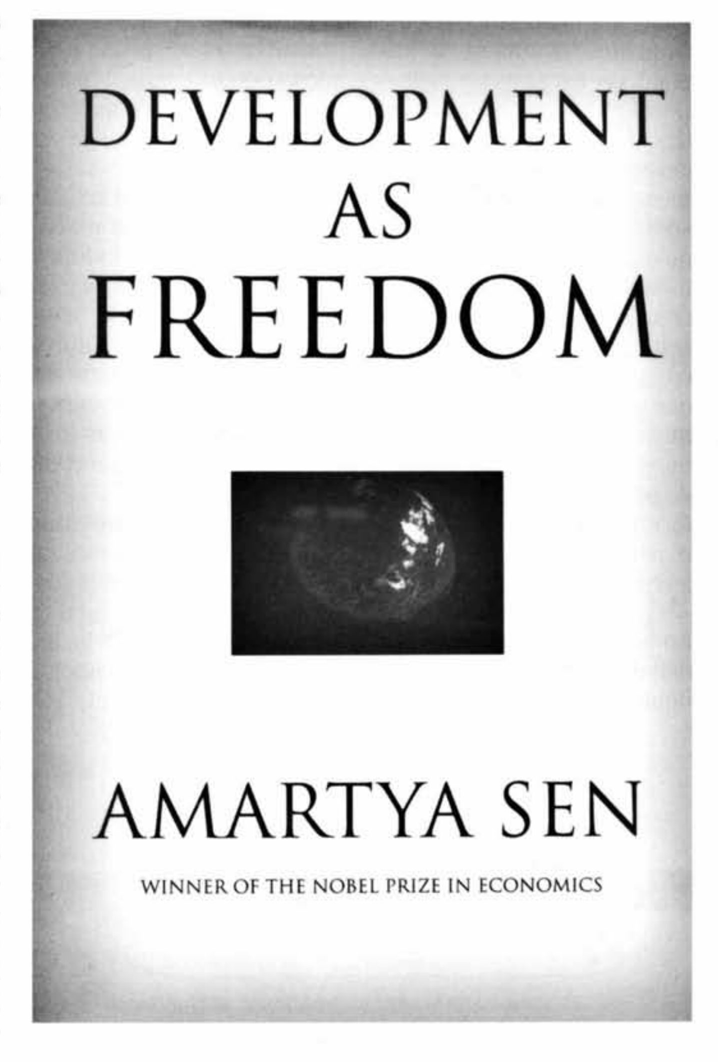
Dans son dernier ouvrage, *Development as Freedom : Human Capability and Global Need* (Alfred A. Knopf, 1999), Sen traite des pays en développement et réaffirme, comme dans des ouvrages précédents, la nécessité d'axer les politiques de développement non plus sur l'unique objectif de la croissance économique, mesurée par le revenu national, mais sur un objectif radicalement différent et beaucoup plus complexe qu'il appelle la liberté. Lorsqu'il rejette le niveau de revenu comme la seule mesure du bien-être économique, Sen, économiste originaire de l'Inde qui enseigne au Trinity College de Cambridge, en Grande-Bretagne, ne conteste pas seulement les politiques de développement. Certes, bon nombre des économistes contemporains reconnaissent déjà que la croissance des pays en développement passe par l'amélioration de la gestion publique, de l'appareil judiciaire, du système scolaire et des services de santé. Mais Sen, lui, va bien plus loin : il veut redéfinir la science économique et élaborer un paradigme radicalement nouveau. Si, comme il le prétend, le revenu n'est pas la seule mesure du bien-être, et si le marché n'est pas le seul mécanisme qui puisse le garantir, nous revenons vraiment à la case départ.

Cela signifie définir et mesurer les objectifs qui gouvernent le comportement individuel – c'est-à-dire ce que les individus cherchent à maximiser – et définir et mesurer le « bien collectif » – c'est-à-dire la satisfaction de l'ensemble des besoins des individus. Selon ce schéma, la science économique est une discipline minimale et mathématique. Les individus sont des êtres « rationnels » et leur comportement est conditionné par la recherche du bonheur optimal (l'avidité, si vous préférez), que l'on peut quantifier en fonction du revenu. La main invisible d'Adam Smith – le marché – garantit que la poursuite du bonheur individuel (le lucre) contribue au bien collectif optimal. Sen livre donc une attaque sur deux fronts : d'une part, les politiques de développement, en prétendant qu'elles devraient avoir pour objectif la liberté, et non l'augmentation du revenu ; et, d'autre part, les fondements mêmes de la science économique, en affirmant que le revenu est un indicateur impor-

* Nous remercions le *National Post* de nous avoir autorisés à reproduire cet article paru le 25 septembre 1999.

[1] *La théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, 1942 (1936), chapitre 24, p. 397.

tant mais qu'il ne devrait pas être le seul déterminant du comportement individuel. Si bien que, selon lui, le marché est un facteur essentiel, certes, mais pas exclusif du bien collectif. Sen estime enfin, et c'est sans doute là l'argument le plus controversé, que la répartition des revenus et des richesses, caractéristique importante de l'égalité, est la pierre angulaire du bien collectif, alors que cette notion est généralement exclue du modèle économique conventionnel.



Destiné à des publics variés, notamment les décideurs politiques, les économistes et le « grand public », *Development as Freedom* contient certes de nombreux passages d'une lucidité et d'une élégance exemplaires, mais surtout des démonstrations ennuyeuses par lesquelles l'auteur cherche à convaincre ses collègues des bienfaits d'une nouvelle science économique. Les mathématiques y jouant un rôle clé, certains passages laborieux voire tortueux sont en fait la formulation écrite des raisonnements de cette discipline. Mais Sen ne se contente pas d'attaquer le mal par le mal. Évoquant abondamment la philosophie et la théorie politique, il fait preuve d'une érudition impressionnante et sans doute intimidante pour certains de ses adversaires. Il y a peut-être été sensible puisqu'il prend la peine de rendre hommage à leurs travaux (même s'il en désapprouve les conclusions).

C'est surtout sur le second front que Sen mène son combat contre la science économique conventionnelle : le revenu n'est pas le seul facteur qui motive les choix d'un individu. Il propose deux catégories conceptuelles radicalement différentes pour mesurer les préférences personnelles. La première regroupe les « fonctionnalités », c'est-à-dire les différentes choses qui comptent pour chacun : une alimentation adéquate, une bonne santé, la dignité, un rôle dans la collectivité, etc. Et, bien sûr, un revenu. La deuxième regroupe « les potentiels », c'est-à-dire la combinaison de fonctionnalités qu'un individu peut réussir à satisfaire. Sen affirme que « le potentiel devient ainsi une sorte de liberté : celle, déterminante, de pouvoir réussir à satisfaire les combinaisons de son choix. » Il ajoute qu'à lui seul, le revenu est un mauvais indicateur du niveau de bien-être car il ne tient pas compte de variables telles que la mortalité, la morbidité, l'éducation et la liberté (si ce n'est par déduction, lorsque ces variables sont positivement reliées au revenu).

L'idée peut paraître intéressante. Mais avant d'accepter ce nouveau modèle économique

fondé sur la liberté, il y a un autre obstacle à franchir : comment peut-on mesurer et pondérer les « fonctionnalités » et les « potentiels » ? On peut quantifier le revenu à partir des prix et du rôle des marchés, mais qui détermine le facteur de pondération, et comment ? À partir de quoi fait-on des comparaisons ? En d'autres termes, qui définit ce qu'est la liberté ou une vie confortable, et en fonction de quels critères pratiques, concrets ? C'est lorsqu'il essaie de répondre à cette question fondamentale que Sen devient complexe et nébuleux. Il reconnaît aisément que c'est un problème sérieux. Les économistes, écrit-il, espèrent « trouver la formule magique qui nous donnera des coefficients de pondération » parfaits », mais comme cette formule n'existe pas, la seule solution est d'avoir « un vrai débat public » sur les différentes composantes de la qualité de la vie.

En soulignant le rôle de l'information et du débat public dans l'élaboration des politiques, Sen réitère l'un des thèmes qui lui sont chers, à savoir que le développement passe par la démocratie. Mais les arguments qu'il avance pour faire participer le public à la définition et à la mesure de la « liberté » sont sans doute les moins convaincants de son discours. Que signifie un débat public sur les indicateurs statistiques au Brésil, où le taux d'analphabétisme ne fléchit pas, ou en Indonésie, où les gouvernements sont traditionnellement indifférents aux exigences de la démocratie ? Et même aux États-Unis où, d'après les sondages, les gouvernements perdent régulièrement la confiance de leurs électeurs depuis les années 1970 et où moins de 30 % de la population accorde de l'importance à l'équité ?

Nonobstant ces problèmes, Sen va de l'avant. Tablant sur sa théorie des fonctionnalités (ou style de vie) et des potentiels (la liberté d'accéder au style de vie désiré), Sen aborde le problème de la répartition des potentiels, c'est-à-dire celui de la justice sociale. S'inspirant de philosophes aussi

Flash

Le 21 octobre 1999, François Berger écrivait dans *La Presse* :

Sur le plan international, le Québec se situe à peu près au quinzième rang des pays qui accueillent des étudiants étrangers, en compagnie d'un pays comme l'Espagne. Le Canada est en cinquième rang, après les États-Unis, la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni.

Comment peut-on mettre autant de faussetés et d'ambiguïtés dans si peu de mots ? Pour commencer, le Québec n'est pas un pays. Il ne peut donc se situer ni au premier ni au quinzième rang des pays et ne peut certainement pas être « en compagnie » d'un pays comme l'Espagne. On nous dit que le Canada se situe au cinquième rang – ce qui est fort possible, puisque c'est un vrai pays. Toutefois, comme le Canada comprend le Québec, comment peut-on donner le classement du Québec d'un côté et celui du Canada de l'autre ? Ce classement comprend-il les chiffres du Québec ou faut-il conclure qu'il les exclut ? Si on nous donne le classement du Québec et celui d'un Canada non identifiable, ne devrait-on pas au moins nous donner le classement du Canada, Québec compris, et son classement, Québec exclu ? Au moins on saurait si le Québec est un atout ou un handicap pour le reste du Canada…

divers qu'Aristote et John Rawls, il rejette le concept libertaire de la liberté négative – le gouvernement ne peut limiter les droits des individus – et endosse celui de la liberté positive, y compris le droit à la santé, à l'éducation, à la jouissance d'un revenu, etc. Et c'est au niveau de la redistribution que le gouvernement retrouve un rôle important, au grand dam des penseurs économiques libéraux (ou néo-conservateurs en Amérique du Nord). En défendant son concept de justice sociale – et donnant par là-même des valeurs morales à la science économique –, Sen a sa parade face aux économistes qui oublient que, même s'il a inventé la « main invisible » du marché, Adam Smith était aussi un philosophe. S'agissant de questions autres que les forces du marché, notamment la répartition des richesses et l'équité, Smith affirme en effet que « l'humanité, la générosité et la solidarité sont les qualités les plus utiles à autrui ».

Sen fait aussi régulièrement référence au célèbre philosophe politique John Rawls, aujourd'hui professeur émérite à Harvard (tout comme Sen), afin de souligner l'importance des valeurs morales dans la conception du bien collectif. Mais, là encore, le même obstacle se dresse dès le départ : qui détermine ce qu'est le bien collectif et ce qu'est une répartition équitable des richesses ? Ce sont là – tout au moins à en juger par la façon dont Sen présente son argument – des problèmes métaphysiques. Et si Rawls n'est pas un libertaire (il rejette le concept de liberté négative), son idée de la justice est plus procédurale (il recherche un ensemble de règles équitables) que métaphysique. Autrement dit, les préoccupations de Rawls s'apparentent bien plus à celles des économistes conventionnels, qui s'intéressent à l'égalité des chances et pas à l'égalité des résultats.

Malgré ces réserves, Sen réussit à laisser sa marque grâce à des efforts pour le moins extraordinaires visant à redéfinir l'économie de bien-être et la théorie du développement. Il a déjà grandement contribué à faire évoluer les politiques relatives au développement ainsi que les idées actuelles sur des questions aussi fondamentales que l'équité et, par voie de conséquence, le rôle du gouvernement. Il est encore trop tôt pour savoir quelle sera son influence sur les politiques des pays industrialisés. La création de l'« État-Nounou » (*Nanny State*) après la Deuxième Guerre mondiale (la prise en charge de l'individu de sa naissance jusqu'à sa mort) a provoqué un ressac à la fin des années 1970, qu'on appelle parfois le thatchérisme à la Ronald, quand la Nounou est devenue Némésis. Même s'il n'est pas le seul, Sen ose soulever d'importantes questions sur le rôle du marché dans la société, questions dont les racines morales et philosophiques remontent aux origines mêmes de la discipline.

Difficile d'écarter du revers de la main des questions philosophiques aussi importantes, à preuve l'éditorial que leur a récemment consacré la revue *The Economist* (11 septembre 1999), où l'auteur reconnaît les bonnes intentions de ceux qui prônent une plus grande équité dans les politiques publiques, mais n'en rejette pas moins leurs arguments en termes non ambigus :

> Il y a deux réponses : l'une morale, l'autre pratique. La première est que, dans la mesure du possible, tout individu devrait avoir la liberté de faire ses propres choix. La seconde est qu'une telle responsabilité implique une bonne dose de connaissances, voire de certitude. Or, notre siècle est jonché des débris laissés par les fausses certitudes, certaines proférées délibérément mais la plupart, accidentellement. Des certitudes qui ont été endossées par des politiciens et des potentats, mais aussi par des économistes, des scientifiques, des psychologues, des biologistes et d'autres.

C'est, ajoute *The Economist*, la rançon de la liberté négative – la liberté de choix.

Maintenant que chaque camp a défini ses positions, il sera intéressant de voir comment le débat va se dérouler entre ces deux écoles d'« écrivailleurs de Faculté ». Lequel des deux camps influencera le plus les « hommes d'action » qui déterminent notre vie ? ■

Sylvia Ostry
est professeur d'économie
à l'Université de Toronto.

Traduction : Monique Perrin d'Arloz



Mon cadeau pour l'an 2000

MONIQUE NEMNI

Comme je sais que ceux qui liront cet article le feront probablement autour du jour de l'an, je me suis dit que j'allais vous offrir un cadeau : je vais vous raconter un rêve que j'ai fait, un rêve si beau, si beau, que vous serez ravis que je l'aie partagé avec vous. Cependant, pour que vous en appréciiez pleinement la beauté, je ferai ce que font tous les bons pédagogues : je vous donnerai au besoin quelques « notions préalables ».

J'ai rêvé qu'une force supérieure s'était emparée d'une baguette magique – non, pas celle de Lucien Bouchard qui semble avoir perdu toutes ses vertus ; une vraie baguette magique – et que le Québec était devenu une province « normale » au sein du Canada, c'est-à-dire une province comme les autres ou aussi distincte que les autres, comme vous voudrez. Il y avait toujours, bien sûr, des petites querelles entre le fédéral et le Québec, mais c'était « normal », comme ça se passe dans toutes les fédérations. Plus personne ne parlait de référendum, de Conquête, d'humiliation, de couteaux longs ou courts, de peuple grand ou petit, de conditions gagnantes ou perdantes, personne ne voulait plus savoir si nous étions une nation multiethnique ou un peuple multinational, une nation en quête d'un État ou une communauté en quête d'une nation... Rien. On ne s'égosillait même plus à répéter qu'on était fiers d'être québécois. On l'était réellement, et on n'avait donc plus besoin de le clamer sur tous les toits... Ça fait que tous les discours vaseux pour savoir si on était plus fiers d'être québécois que canadiens ou plus canadiens que québécois ou également l'un que l'autre ou vice-versa... tout cela avait disparu, au grand bonheur de tous les Canadiens qui incluent bien entendu les Québécois. On s'occupait de vivre et de régler nos petits problèmes comme partout ailleurs.

En fait, sur toutes les plaques de véhicules, on avait remplacé le slogan hargneux et revanchard « Je me souviens » par le si beau et si vrai « La belle province ». L'Assemblée législative – que nous appelons aujourd'hui à tort « Assemblée nationale » – avait, par magie, retrouvé son nom d'origine et le drapeau canadien, absent depuis tant d'années, avait retrouvé sa place sur le toit de notre législature. Il se dressait gaillardement à côté du drapeau québécois, et des drapeaux canadiens et québécois flottaient sur tous les édifices qui voulaient faire flotter des drapeaux ainsi que sur toutes les écoles québécoises, même francophones. Comme je vous le disais, le Québec était devenu une province normale et plus personne ne comprenait même qu'on ait pu faire tant d'histoires pour arborer le drapeau du Canada, notre pays.

Dans mon rêve, le parti au pouvoir n'était aucun de ceux que nous avons en ce moment. Ceux-ci étaient morts et enterrés. Le Parti québécois avait disparu puisque personne ne croyait plus à ces histoires de « peuples » et de « nations » qui devaient absolument avoir un pays, personne ne croyait plus que peu importe les pouvoirs que nous avions déjà, il nous en fallait plus et plus, et personne ne croyait plus à leurs éternelles menaces de quitter le Canada pour un Oui pour un Non. Le Parti libéral du Québec aussi avait disparu parce que les gens s'étaient rendu compte que le PLQ était une variante du PQ qui voulait, par-dessus le marché, rester au Canada. Si vous ne me croyez pas, relisez un peu la politique de Robert Bourassa... Alors, qui était au pouvoir ? Je ne me rappelle plus, mais je sais qu'il y avait des tas de nouveaux partis : de droite, de gauche, du centre, des écologistes, des défenseurs des droits inhérents des animaux, des défenseurs des droits des chauves... bref des partis comme il y en a partout ailleurs dans le monde.

Ce gouvernement au pouvoir n'essayant plus de demander à Ottawa tous les pouvoirs possibles et imaginables au nom de notre « distinction » en tant que « peuple » pour les uns ou en tant que « société » pour les autres, les Québécois s'étaient rendu compte que, dans le fond, ils n'étaient pas aussi distincts que ça, qu'ils tombaient malades comme les Canadiens des autres provinces et que les remèdes avaient les mêmes effets sur les gens, qu'ils soient francophones ou anglophones, qu'ils vivent ici ou ailleurs. En d'autres termes, nous n'avions pas besoin d'une médecine « distincte ». Ça pourrait vous sembler tellement évident que vous vous demandez ce que mon rêve a de particulier. C'est parce que vous ne savez probablement pas qu'en ce moment il y a deux séries d'examens : ceux du Québec ne permettent pas aux futurs médecins de pratiquer dans les autres provinces ; quant aux examens du Canada, ils vous autorisent à pratiquer dans toutes les provinces, sauf au Québec. Les jeunes Québécois finissants en médecine peuvent aussi passer les examens du Canada, dans la langue officielle de leur choix. Par contre, les autres Canadiens n'ont pas le droit de passer les examens du Québec. Pour en revenir à mon rêve, il n'y avait donc plus qu'un seul examen, celui du Canada, que l'on pouvait passer, comme c'est le cas aujourd'hui, dans la langue officielle de son choix. Il s'ensuivait une mobilité beaucoup plus grande pour les médecins, ce qui faisait leur bonheur et celui des malades.

Et justement, parlant de malades, ou de malades potentiels, c'est-à-dire de nous tous, simples citoyens, saviez-vous que nous, Québécois, sommes moins bien protégés à l'extérieur du Québec que n'importe quel autre Canadien à l'extérieur de sa province ? En d'autres termes, si nous tombons malades par exemple en Alberta, nous sommes moins bien protégés que les Canadiens de la Saskatchewan ou de Terre-Neuve. Eh bien, dans mon rêve, les Québécois avaient compris qu'ils avaient tout intérêt à se débarrasser de ce système de santé « distinctement » pénalisant. Devenus des Canadiens normaux, ils pouvaient ainsi, la tête tranquille, tomber malades allègrement dans n'importe quelle province du Canada.

Les Québécois avaient même remarqué que leur sang était comme celui des autres, qu'il n'avait rien de « distinct » et que toutes ces années de lavage de cerveau n'avaient pas génétiquement modifié leurs globules rouges, ni même les blancs. On avait donc dissout l'organisme Héma-Québec, pour se joindre aux banques de sang de tout le Canada. Quand il y avait un problème ici ou ailleurs, les Québécois se joignaient aux autres Canadiens pour le résoudre. Encore des économies pour le gouvernement et plus de tranquillité pour les malades potentiels.

Passons maintenant au sujet – Ô combien pénible ! – des impôts. Saviez-vous que comme marque de notre « distinction » nous sommes les seuls Canadiens à avoir le privilège de remplir deux déclarations d'impôts ? Partout ailleurs, ils remplissent une seule déclaration avec une seule ligne à la fin qui dit quel pourcentage va à leur province. Eh bien, dans mon rêve, comme autre bénéfice de notre « normalité », nous ne remplissions plus qu'une seule déclaration d'impôts, comme tous les autres Canadiens. À ce moment, Max, qui a la triste tâche de remplir nos quatre déclarations, a dû rentrer dans mon rêve, par télépathie, parce que je l'ai vu tout à coup se tourner voluptueusement dans le lit. Comme quoi le bonheur est fait de petites choses…

Vous devez peut-être vous demander ce qu'il était advenu des gigantesques immeubles à Québec qui abritent actuellement le ministère du Revenu. Eh bien, ils avaient disparu, grâce à cette fameuse baguette magique ! À leur place se trouvait un grand parc où des enfants parfaitement bilingues s'amusaient comme des petits fous. Leurs parents les contemplaient, ravis de ne plus voir ces immeubles monstrueux, ravis de ne pas avoir à payer de leurs impôts tous ces fonctionnaires, ravis de ne pas avoir à financer le maintien de tous ces locaux. Grâce aux énormes économies ainsi réalisées, les Québécois jouissaient enfin d'un taux d'imposition qui se comparait favorablement à celui des autres provinces.

Comme plus personne ne parlait de sortir du Canada ou d'y rester souverainement « associés » ou « partenariés », on avait cessé de faire des sondages à tour de bras pour

J'ai rêvé que les drapeaux canadien et québécois flottaient gaillardement côte à côte sur l'Assemblée législative, dite Assemblée nationale.

prendre le pouls de nos velléités indépendantistes, pour savoir si nous avions plus tendance à dire Oui à une question truquée sur la souveraineté-association que sur la souveraineté-partenariat ou vice-versa; si les « conditions gagnantes » étaient plus probables les jours de pluie que les jours impairs; si les descendants des grands-mères qui mangeaient des tortillas avaient plus ou moins tendance à dire Oui que ceux dont les grands-mères mangeaient des cuisses de grenouille; si les gens qui faisaient l'amour en italien avaient plus tendance à dire Oui que ceux qui parlaient grec à table... Du coup, nous avions cessé d'être les champions toutes catégories de la population la plus sondée du monde. Les gouvernements réalisaient ainsi des économies considérables, mais quelques pauvres maisons de sondage avaient fait faillite et beaucoup de sondeurs avaient été obligés de se recycler.

La population québécoise n'acceptant plus qu'on lui raconte des balivernes au sujet d'Ottawa, prétendument source de tous nos fléaux, les gouvernements avaient dû se rendre à l'évidence que si nous avons des problèmes de taille et tout à fait « distincts », la responsabilité ne réside pas ailleurs: les coupables sont chez nous. Abandonnant donc les projets grandioses, dont la population profite rarement, les dirigeants s'étaient attelés à des réformes modestes, à notre mesure, faites pour améliorer le bien-être du commun des mortels. C'est ainsi, par exemple, que le gouvernement avait multiplié les bibliothèques de quartier et les avait dotés de ressources honnêtes, comme c'est le cas dans les autres provinces.

Cessant d'être aveuglés par le culte de la distinction, les Québécois étaient allés regarder ce qui se faisait dans les autres provinces en matière d'éducation et en

avaient conclu qu'ils avaient tout intérêt à faire du Québec une province comme les autres. Là, ils ont dû travailler très fort, mais au grand bonheur de tous, ils avaient réussi à grandement réduire le nombre d'analphabètes et de décrocheurs scolaires. Pour devenir une province comme les autres, il a fallu aussi devenir infiniment moins dirigistes dans les programmes scolaires et réduire de moitié, sinon des deux tiers, le nombre de fonctionnaires au ministère de l'Éducation. On avait dû également réduire d'une manière substantielle le nombre astronomique de documents produits par le ministère et le Conseil supérieur de l'Éducation. Mais, dans ce domaine comme dans tant d'autres, le Québec avait fini par devenir une province comme les autres. Comme je vous le disais, c'était un très beau rêve.

Mais je vous vois venir : vous vous dites que je ne vous ai pas dit comment nous avions fait pour préserver notre vraie distinction, celle d'être une province majoritairement francophone. Certains se disent même que je n'ai pas parlé de langue exprès, parce que la langue, ça ne donne que des cauchemars. Détrompez-vous ! J'ai gardé le meilleur pour la fin. Comme moi, vous avez tous entendu dire, et mille fois plutôt qu'une, que s'il nous faut absolument un pays, c'est pour protéger notre langue et notre culture françaises – pardon, québécoises – qui ne peuvent pas vivre et prospérer au Canada puisque, comme l'a souligné notre ministre Louise Beaudoin, « le fédéralisme est une machine à assimiler les francophones ». Moi j'ai pouffé de rire en lisant cette déclaration, mais dans le fond je comprends la ministre. Les séparatistes n'arrivent à trouver aucune bonne raison pour justifier le démembrement de notre pays : nous ne sommes ni colonisés, ni persécutés, ni même opprimés. On pourrait plutôt démontrer que nous sommes choyés dans le système canadien. Les séparatistes doivent donc convaincre les Québécois francophones que notre langue est menacée *par le Canada et par le Canada seulement*, et que le jour où le Québec deviendrait un pays, nos problèmes linguistiques disparaîtraient, illico. Les Québécois cesseraient d'être minoritaires en Amérique du Nord, les francophones se battraient pour immigrer au Québec, les allophones ne rêveraient même plus d'apprendre l'anglais, les Américains ne feraient plus affaire avec nous qu'en français, la langue dominante sur Internet deviendrait le français... Tout deviendrait possible dès qu'on serait débarrassés d'Ottawa. (Vous rappelez-vous le « Oui, et tout devient possible », qu'on nous répétait *ad nauseam* lors du référendum de 1995 ?).

Eh bien, dans mon rêve, les Québécois francophones avaient compris que tout ceci était de la frime et que, au lieu de la menacer, le Canada *protégeait* la langue française, notamment grâce à la Charte canadienne des droits et libertés. Ils en avaient conclu que Trudeau était leur plus grand allié, contrairement à tout ce qu'on leur avait raconté dans les médias et enseigné dans les livres d'histoire. Bref, tout le monde s'était rendu compte que pour protéger le français, si le Canada n'existait pas, on aurait dû l'inventer.

Comme ils n'attendaient plus la Terre promise, les Québécois francophones avaient compris que la meilleure façon de protéger leur langue n'est pas d'interdire aux autres l'usage de la leur, ni en public, ni dans le privé, ni à l'école, ni dans l'affichage. Il suffisait tout simplement d'apprendre la sienne en la parlant bien et en lisant beaucoup d'œuvres bien écrites et bien pensées. Si vous saviez combien cette constatation banale avait chambardé tous les programmes scolaires ! De plus, comme tout le monde parlait une langue correcte, compréhensible par l'ensemble des francophones de la planète, on n'avait plus besoin de sous-titrer *en français* les émissions québécoises exportées en France...

Les Québécois avaient également découvert que les francophones du reste du Canada étaient en réalité leurs plus grands alliés. Alors, au lieu de les ridiculiser ou de les abandonner à leur triste sort – comme c'est le cas aujourd'hui – ils s'étaient mis à collaborer avec ces communautés. On avait donc organisé toutes sortes d'échanges entre professeurs et d'autres entre étudiants. Figurez-vous que, pouvant faire leurs stages dans toutes les écoles francophones du Canada, les futurs enseignants québécois en étaient devenus à la fois moins nombrilistes

et très heureux que le Canada soit leur pays, un pays qu'ils trouvaient magnifique. Ils avaient également vu, de leurs propres yeux, que dans le Canada « anglais », les « Anglais » étaient minoritaires.

N'étant plus victimes des discours démagogiques qui leur faisait croire que le bilinguisme canadien était un échec, les Québécois avaient été émerveillés de constater que le Canada était le seul pays au monde où le français comme langue seconde était en expansion plutôt qu'en déclin, grâce aux efforts remarquables déployés par les anglophones du Canada pour apprendre l'autre langue officielle. Il s'en était suivi une très grande solidarité, et même une certaine fraternité, entre les anciennes « deux solitudes » qui avaient disparu.

Les Québécois avaient également enfin compris, comme le reste du monde, qu'on ne peut plus vivre confortablement et intelligemment en français seulement, pas plus au Québec qu'ailleurs. Au lieu donc de jouer aux Don Quichotte qui veulent « stopper » l'essor du géant qui a déjà conquis la planète, les Québécois francophones s'étaient mis à apprendre l'anglais et s'étaient découverts des talents insoupçonnés. Leur bilinguisme impressionnant avait fait du Québec un pôle d'attraction pour des industries du monde entier, amenant avec elles une prospérité économique inconnue ici depuis des décennies. C'est ainsi que les francophones avaient remarqué, à leur grand étonnement – ce qui est une évidence dans tous les autres pays – que l'apprentissage d'une langue seconde n'a jamais nui à la maîtrise de la première. Au contraire.

Et pour terminer, je vais vous relater la partie de mon rêve que j'ai appréciée le plus, par déformation professionnelle. Les linguistes, toujours à l'affût de changements dans le discours, avaient noté, force étude savante à l'appui, une baisse spectaculaire de la fréquence des mots *Québec* et de tous ses dérivés, des mots *humiliation*, *fierté*, *trahison*, *chevauchement*, *main-mise d'Ottawa*, *vendu* et autres termes du même acabit. Privés de ces vocables dont ils avaient usé et abusé, de très nombreux journalistes étaient à court de mots pour écrire leurs textes. De plus, comme ils ne pouvaient plus accuser le fédéral de tous nos maux, ils avaient été obligés de développer leur compétence argumentative et trouver des causes diverses aux problèmes qui nous touchaient. Ils avaient donc dû s'inscrire à un programme du département de linguistique et de didactique de l'Université du Québec à Montréal spécialement conçu à leur intention. Une collègue leur donnait un cours intitulé « Enrichissement et perfectionnement du vocabulaire », et moi, je leur enseignais le cours « Du vrai sens des mots » dans lequel je leur donnais des exercices pour qu'ils sachent bien faire la différence entre *pays* et *province*, entre *opinion divergente* et *trahison*, entre *national* et *provincial*, entre un *nous* inclusif comme on l'utilise le plus souvent au Canada et le *nous* ethnique dont on abuse au Québec. Je leur enseignais même le sens d'un mot en apparence facile : *francophone*, mais auquel les chercheurs-idéologues, tel Charles Castonguay[1], et même le gouvernement québécois, donnent le sens qu'ils veulent, selon les conclusions auxquelles ils veulent aboutir. Quand les étudiants se trompaient, je leur donnais zéro. À mon grand étonnement, à la question : La ville de Québec est-elle une capitale *nationale* ou *provinciale*, question à laquelle j'étais sûre qu'ils auraient eu zéro, tout le monde avait répondu : *provinciale*. Comme quoi même les journalistes sont capables de se recycler... Quel bonheur ! J'en rêve encore...

Meilleurs vœux de Bonne et heureuse année à tous et à toutes. Puisse mon rêve devenir un jour réalité... ■

Monique Nemni
est professeur au département
de linguistique et de didactique
de l'Université du Québec à Montréal.

[1] Charles Castonguay est statisticien et démographe à l'Université d'Ottawa. Toutes ses études aboutissent systématiquement à la conclusion que le français est menacé au Québec.

L'autre réalité sur Trudeau

ROBIN ARGUIN

L'automne 1999 aura vu Pierre Elliott Trudeau et les mythes à son sujet refaire surface. À l'occasion de son 80e anniversaire, l'ancien premier ministre canadien est redevenu une vedette dans tous les principaux médias, d'un océan à l'autre.

Il était certes tout à fait normal de souligner un tel événement. Toutefois, l'intérêt manifesté par les médias à cette occasion et la quantité d'articles et de reportages sur Trudeau et ses années au pouvoir ont eu de quoi surprendre. Ils ont clairement démontré que la magie, la mystique Trudeau étaient toujours bien vivantes. Tout comme, malheureusement, les faussetés entretenues à son sujet depuis des années. Il est en effet particulièrement ironique de constater que lorsqu'il s'agit de Trudeau, l'homme associé à la raison, on entre dans un univers irrationnel, meublé de perceptions erronées. Ainsi, j'ai toujours trouvé fascinant le fait qu'au Québec – comme probablement ailleurs au Canada – parmi les très nombreuses personnes qui ont une opinion toute faite et erronée de Trudeau, la plupart d'entre elles n'ont presque rien lu de ce qu'il a écrit. Les gens se sont fait une image difforme, superficielle, à partir d'informations souvent fausses et partiales véhiculées par les médias. Comme si lorsqu'il s'agit de Pierre Trudeau, on refait toujours jouer la même cassette. À la longue, les Canadiens ne connaissent de l'ex-premier ministre que cette cassette truffée d'erreurs et de clichés.

Je donnerai, à titre d'exemple, le premier texte que j'ai lu le jour même de son anniversaire (18 octobre) parmi les très nombreux publiés ce jour-là. Dans cet article de la Presse Canadienne, on apprend d'emblée que Trudeau est parmi les trois personnages les plus admirés des Canadiens, après Céline Dion et Wayne Gretzky. On y apprend même que depuis qu'Environics a entrepris, il y a dix ans, d'établir ce palmarès annuel, Trudeau a toujours fait partie des trois premiers... C'est ensuite que l'article se gâte en nous livrant – comme d'habitude – nombre de formules toutes faites, superficielles, incomplètes ou carrément fausses.

Rapatriement unilatéral ?

Prenons un exemple : « Son rapatriement unilatéral de la Constitution, en 1982, alimente toujours le discours souverainiste qu'il n'a de toute façon pas su apaiser avec sa Loi sur les langues officielles. » Voilà certes un modèle de raccourci historique. Comme si un homme pouvait tout seul apaiser le discours nationaliste québécois, comme si ce discours même pouvait être apaisé, quand on sait que la logique des nationalistes du Québec est insatiable. Comme l'a si bien dit René Lévesque : *« What does Quebec want ? MORE ! We want more. »* Alors comment les contenter, si ce n'est en démembrant le Canada ? Et quelle façon réductrice de parler de l'une des lois les plus importantes dont le Canada – et les francophones particulièrement – bénéficient, la Loi sur les langues officielles, qui a apporté une solution aux revendications légitimes des francophones. Mais revenons plutôt au prétendu rapatriement unilatéral que mentionne la Presse Canadienne en début de phrase. Cette erreur grossière est tellement répétée qu'elle est prise pour une vérité. Pourtant, *il n'y a jamais eu de rapatriement unilatéral* de la Constitution. Au Québec, depuis des années, de l'horaire télé aux journaux sérieux, en passant par les médias électroniques, on répète bêtement cette fausseté : rapatriement *unilatéral*. Même le quotidien anglophone *The Gazette* l'écrivait ce 18 octobre !

La réalité est que Trudeau a *envisagé*, en automne 1980, un rapatriement unilatéral de la Constitution canadienne. Il a même présenté au Parlement de Londres une réso-

lution à cet effet. Le premier ministre tenait à rompre ce dernier lien colonial avec l'Angleterre en rapatriant notre Constitution. Constatant les courtes vues politiques partisanes de nombre de premiers ministres provinciaux, qui mettaient conditions sur conditions, Trudeau se tourna vers la seule solution à sa disposition, un rapatriement unilatéral. Soulignons que sa résolution contenait toutefois une clause permettant au gouvernement fédéral d'obtenir le consentement des provinces par voie référendaire. Ça, on ne le mentionne jamais. Ainsi, même ce rapatriement unilatéral ne l'aurait pas vraiment été puisque Trudeau, par souci démocratique, se promettait de consulter directement la population canadienne qui a été, d'ailleurs, largement favorable au rapatriement de la Constitution et à la Charte des droits et libertés.[1]

Huit provinces s'opposèrent à cette intention du fédéral. Trois d'entre elles (Terre-Neuve, Québec et le Manitoba) ont même décidé d'en référer à leurs Cours d'appel respectives afin d'évaluer la constitutionnalité du projet Trudeau. À la demande d'Ottawa, c'est finalement la Cour suprême qui trancha la question sur la légalité d'un tel rapatriement. On sait qu'en substance, la Cour a statué qu'un rapatriement unilatéral était légal, mais qu'il faudrait l'appui de plus d'une province ou deux pour qu'il soit légitime. On se souvient aussi du résumé ironique qu'en avait fait l'ex-premier ministre en disant que la Cour lui avait donné raison, qu' « un rapatriement unilatéral serait légal, mais ne serait pas gentil... » Trudeau a donc réussi un tour de force en obtenant non pas l'appui de quelques provinces, mais de neuf provinces sur dix, la seule province récalcitrante étant celle dirigée par un gouvernement séparatiste. Il s'agit donc presque d'un rapatriement *unanime*. S'il y aurait toutefois une certaine inexactitude à parler d'un rapatriement unanime, comment peut-on aller à l'autre bout du spectre et mentionner constamment un rapatriement unilatéral ? Ce n'est malheureusement là qu'un seul exemple du traitement injuste accordé à Pierre Elliott Trudeau. On pourrait ajouter cette perle de la Presse Canadienne, dans un autre article du 18 octobre dernier : « Lorsqu'il a rapatrié la Constitution, en 1982, les Québécois ont été écartés du processus. » Il serait beaucoup plus juste et professionnel d'écrire que c'est le *gouvernement péquiste du Québec* – et non les Québécois – qui a été écarté. Et encore là, la réalité est qu'il s'est bien plus écarté lui-même...

Il y aurait d'ailleurs tout un chapitre à écrire sur les réactions de l'élite du Québec au rapatriement, et les distorsions dans ce qui a été écrit à l'époque et depuis. L'un des principaux mythes véhiculés a toujours été que personne au Québec ne voulait de ce rapatriement ni de la Charte. Les sondages ont pourtant démontré le contraire. De plus, si on additionne les votes de tous les députés québécois au provincial et au fédéral, on constate que les deux tiers ont approuvé l'entente sur le rapatriement. L'autre grand mythe entretenu par les nationalistes veut que Trudeau ait trahi les Québécois car ils s'attendaient à une toute autre forme de renouvellement du fédéralisme. Il est vrai que – démagogie nationaliste aidant – beaucoup de gens espéraient peut-être autre chose, mais Trudeau a toujours été conséquent avec ses principes : « Au total, l'entente enchâssait presque toutes les valeurs que je n'avais cessé de défendre depuis mon premier article à *Cité libre* en juillet 1950 ». (*Mémoires politiques*, Montréal, Le Jour, 1993, p. 295).

Revenons à cet article de la Presse Canadienne qui nous donne d'autres exemples d'énoncés tendancieux. Ainsi : « Sa [Trudeau] Charte des droits ne cesse de tendre des pièges aux tribunaux du pays. » Voilà tout ce que la Presse Canadienne trouve à écrire sur la Charte canadienne des droits et libertés. N'est-ce pas une façon des plus tordues et partiales de présenter ce document historique et novateur, au service du peuple, considéré de plus comme l'une des meilleures chartes au monde ? Voici d'ailleurs ce qu'en disait le juge en chef de la Cour

[1] Un an après ces événements, un sondage concluait que 72 % des Canadiens appuyaient l'enchâssement d'une charte dans la Constitution (*The Globe and Mail*, 10 novembre 1981). Le 19 juin 1982, quand la poussière constitutionnelle commençait à retomber, le journal *La Presse* titrait : « 75 % des Canadiens appuient la nouvelle Constitution ».

suprême, Antonio Lamer, (qui a récemment pris sa retraite), lors d'un colloque marquant le 10[e] anniversaire de la Charte, en 1992 :

> La *Charte canadienne* est perçue sur le plan international comme se situant au même niveau en importance que le *Bill of Rights* américain de 1791, la *Déclaration française des droits de l'homme et du citoyen* du 26 août 1789, (et) la *Déclaration universelle des droits de l'Homme* de 1948 (...). Pas une seule semaine ne se passe sans que mon cabinet ne reçoive une lettre d'un pays dont le juge en chef veut des renseignements sur la *Charte* (...). En fait, la *Charte* a mis le Canada en haut de la liste des pays observés et admirés des autres. Elle a fait du système canadien de justice le phare du Commonwealth (...).[2]

Voilà certes un autre son de cloche. Pourquoi ne le retrouve-t-on jamais dans nos médias ? Toujours dans le même article de la Presse Canadienne, on trouve le paragraphe suivant : « Enfin, il [Trudeau] a laissé en héritage une dette publique que l'on commence à peine à éponger. » Est-ce tout ce que l'on a à dire sur l'héritage de Trudeau ? Et sa vision d'un pays uni, bilingue, multiculturel, où tous les citoyens sont égaux et protégés par la Charte ? Et ses efforts pour la paix mondiale ou l'enchâssement dans la Constitution des droits linguistiques des deux grandes communautés historiques ? Quant à la dette publique, pourquoi faire porter sur les épaules d'un seul homme le poids de tout un système, d'une époque, d'une mentalité ? Il n'y a pas que le Canada qui se soit lourdement endetté durant les années 1970 : c'était la fin des années glorieuses d'après guerre, la crise du pétrole sévissait et le système de la carte de crédit prévalait. On construisait aujourd'hui et on paierait demain. Et l'État-Providence, avec tous les services dont nous bénéficions toujours, ne devrait-on pas également l'inclure dans l'héritage, avec la facture ? Pourquoi ne présente-t-on qu'une vision partielle, partiale et négative ?

Tous ces passages biaisés que j'ai cités ne viennent pas d'un éditorial ou commentaire, mais d'un texte supposément factuel. On ne les retrouve pas non plus dans un journal nationaliste, sous la plume d'un ardent séparatiste. Non ! Ils émanent d'Ottawa, de la Presse Canadienne. On peut imaginer le nombre d'inexactitudes et de déformations que l'on trouverait si on faisait un dépouillement systématique des médias...

Le « grand Centralisateur » ?

Si, à une époque lointaine, il y eut un « grand Inquisiteur », les adversaires de Trudeau ont essayé de faire de lui le « grand Centralisateur ». En effet, combien de fois avons-nous entendu ou lu que l'ex-premier ministre avait été le centralisateur par excellence, qu'il avait profité de ses années à la tête du gouvernement fédéral pour centraliser le plus de pouvoirs possible, que sa fixation centralisatrice lui avait fait envahir nombre de juridictions provinciales... Quelques voix dans le désert, tels les Nemni, Derriennic et Dion, ont eu beau tenter d'expliquer qu'au contraire, la fédération canadienne était l'une des plus *décentralisées* au monde, le mythe entretenu par les nationalistes québécois a la vie dure.

Pourtant, à l'Assemblée nationale du Québec, le 21 mars 1990, Gil Rémillard, ex-ministre québécois, conseiller spécial du premier ministre de l'époque, Robert Bourassa, et spécialiste du fédéralisme et du droit constitutionnel, a eu l'honnêteté de reconnaître que Pierre Elliott Trudeau avait raison d'écrire dans son livre *Les années Trudeau*, qu'il avait dirigé l'unique gouvernement depuis le début de la Confédération à avoir cédé aux provinces des pouvoirs législatifs appartenant au gouvernement fédéral, soit l'article 92-A adopté par la Loi constitutionnelle de 1982. Curieux paradoxe pour un « grand Centralisateur »... Rémillard ajoutait même que Trudeau aurait pu dire aussi « qu'il a été le premier chef de gouvernement canadien à accepter la possibilité d'un statut particulier pour les provinces ».[3] Rémillard

---

[2] G.-A. Beaudoin (Ed), *The Charter : Ten Years Later – La Charte : dix ans après*, Cowansville (QC), Les Éditions Yvon Blais inc., 1992, pp. 10 et 13.

[3] Cite dans R. Denis (dossier constitué par), *Québec : dix ans de crise constitutionnelle*, Coll. « Études québécoises », Montréal, VLB Éditeur, 1990, p. 224.

l'explique par la formule d'amendement basée sur le droit de retrait. Le fait que des provinces puissent ne pas adhérer à des mesures acceptées par d'autres montre que le fédéralisme asymétrique proposé, entre autres, par la Commission Pépin-Robarts, en 1979, est opérationnel. Rappelons que Rémillard a été au cœur de la scène politique dans ses années de ministre provincial, qu'il a joué un rôle clé dans la négociation des fameux accords du Lac Meech et de Charlottetown, et qu'il a publié, entre autres, deux ouvrages de référence sur le fédéralisme canadien.[4]

En fait, Rémillard dresse un bilan éloquent de la *décentralisation* mise en place sous Trudeau :

> Limites au pouvoir fédéral de dépenser par un droit de retrait avec compensation financière pour les provinces (1969-1970) ; nomination des juges de la Cour suprême avec participation directe des provinces (formule de Victoria, 1971) ; sénateurs nommés pour moitié par les provinces (Bill C-60, 1978) ; entente Cullen-Couture sur la compétence du Québec en matière d'immigration (1978) ; reconnaissance d'un statut particulier pour les provinces incluse dans la formule d'amendement (1982) ; clause nonobstant, permettant aux provinces de limiter la portée de la Charte (1982). (Dans R. Denis, *Op. cit.*, p. 225).

Ce qui fait dire au juriste que, malgré son *discours centralisateur*, « Monsieur Trudeau a probablement été, *dans les faits*, l'un des premiers ministres canadiens les plus *décentralisateurs* ». (Mes italiques, *loc. cit.*). Voilà de quoi soulever la colère d'une très grande partie de la communauté intellectuelle québécoise francophone. Gil Rémillard va jusqu'à soutenir que c'est l'ampleur des concessions faites par Trudeau qui a complètement dérouté la délégation québécoise lors de la fameuse nuit « des longs couteaux »...

On constate ainsi qu'il y a une fois de plus tout un monde entre les perceptions sur Trudeau et ses réalisations. Lisons donc ce que le principal intéressé dit lui-même de ces accusations de centralisation :

> Il est évident que toutes ces critiques sont montées de toute pièce (...) Contrairement aux mythes qui circulent, je ne me suis jamais objecté à des changements éventuels ni à la redistribution des pouvoirs. Ce à quoi je m'objecte, c'est le caractère unilatéral de certaines demandes. La dévolution des pouvoirs ne doit pas se faire uniquement dans le sens des provinces. Si on veut un Canada fort et uni, il y a des pouvoirs qui devraient aller aussi dans l'autre sens.[5]

On a donc vu, quoique brièvement, que pour qui veut s'en donner la peine, il est possible de démonter pièce par pièce tous les mythes, faussetés et distorsions entretenus au sujet de Pierre Trudeau. Heureusement, on peut retrouver à l'occasion des choses justes et élogieuses à l'endroit de notre « Kennedy canadien ». Ainsi, on a pu entendre dans l'excellent documentaire de CTV *Trudeau, A Canadian Affair*, son successeur à la direction du Parti libéral, John Turner, témoigner de manière émouvante que Trudeau avait été le personnage le plus brillant et le plus important de sa génération.

À mon avis, le mot de la fin revient à un de ses adversaires acharnés, l'ex-ministre péquiste Claude Charron. Qui aurait pensé que c'est d'un ex-bras droit de René Lévesque que viendrait le plus beau compliment sur Trudeau ? Cela est tout à l'honneur de Charron et en dit long sur la dimension réelle de Trudeau. Pour Charron (*La Presse*, 18 octobre 1999), Pierre Trudeau et René Lévesque incarnaient les deux antipodes de l'âme québécoise : « Lévesque représente ce que nous sommes et Trudeau évoque ce que nous aimerions être. » Voilà qui dit tout... ■

Robin Arguin
a été journaliste et éditorialiste pour un hebdomadaire de l'Est du Québec.

[4] *Le fédéralisme canadien. Éléments constitutionnels de formation et d'évolution*, Montréal, Québec/Amérique, 1980, et *Le fédéralisme canadien. Tome II. Le rapatriement de la Constitution, Éléments constitutionnels de réalisation*, Montréal, Québec/Amérique, 1985.

[5] « Trudeau parle. Deuxième entretien avec Pierre Elliott Trudeau », *Cité libre*, XXV : 2, mars-avril 1997, p.11 et 12.

Réhabilitons Adélard Godbout

JEAN-GUY GENEST

Un vent de « réhabilitation » a soufflé au Québec ces derniers mois, concernant particulièrement l'ex-premier ministre québécois Maurice Duplessis à qui on a même consacré un événement à sa mémoire, l'été dernier, à Trois-Rivières (Ombres et Lumières). On a soudain retrouvé plein de qualités au « petit dictateur », laissant entendre que les historiens avaient été injustes envers lui et son époque. Pourtant, si une réhabilitation est de mise, ce n'est certes pas celle de Duplessis, mais d'Adélard Godbout, qui est le plus méconnu et peut-être le plus grand premier ministre qu'ait connu le Québec.

Parler d'Adélard Godbout (1892-1956), c'est un peu parler d'un revenant, d'un personnage qui aurait vécu au siècle dernier.[1] Encore rien de publié sur cet homme d'État qui a occupé l'avant-scène politique pendant 20 ans, dont cinq comme chef du gouvernement québécois. Si Duplessis a sa statue, une circonscription, des ponts et des boulevards en son nom, rien n'existe pour commémorer Godbout, pas même un simple édifice. Depuis son retrait de la politique provinciale, on s'est attaché, surtout par mauvaise foi, à le faire oublier, à le discréditer, à le présenter comme un traître envers les siens. C'est pourquoi rien ne rappelle son souvenir. Pourtant, qui a créé Hydro-Québec, nationalisé la puissante Montreal Light, Heat and Power et lancé l'électrification rurale ? Qui a implanté de nouvelles cultures, apporté des réformes majeures à la législation ouvrière, institué l'instruction obligatoire et la gratuité scolaire au niveau élémentaire ? Quel premier ministre a fondé le Conservatoire de musique et d'art dramatique, a rompu avec le patronage en créant une commission du service civil et en accordant les contrats aux plus bas soumissionnaires, sans tenir compte des affiliations politiques ? Qui a accordé le droit de vote et l'éligibilité des femmes au Québec ? Qui peut se vanter d'un tel bilan et pour un seul mandat, en plus ? Godbout, bien sûr, que les nationalistes semblent boycotter parce qu'il aurait été soi-disant trop près d'Ottawa.

Voici un petit fait significatif. Il y a quelques années, le gouvernement du Québec décidait de redorer le blason de la Cité parlementaire. À cet effet, il devait attribuer un nom à ses immeubles. Quel nom allait-on attribuer au pavillon occupé par le ministère de l'Agriculture pendant des dizaines d'années et où Godbout avait eu ses bureaux pendant 15 ans ? Son nom est venu sur le tapis, mais un courant nationaliste l'a écarté. On a baptisé l'immeuble « André Laurendeau », le journaliste et intellectuel québécois. Ce dilettante et littérateur qui ne connaissait rien à l'agriculture a dû se retourner dans sa tombe... Ces dernières années, on a même réussi à célébrer le 50e anniversaire de fondation d'Hydro-Québec et de l'octroi du droit de vote aux femmes en passant presque sous silence le nom de Godbout, le père de ses réalisations. On a porté aux nues René Lévesque comme s'il était le fondateur d'Hydro-Québec. Or, lorsqu'il est devenu ministre responsable d'Hydro, en 1960, l'entreprise fondée par Godbout, 16 ans plus tôt, était devenue l'une des plus importantes du Québec et faisait déjà la fierté des Canadiens français.

---

[1] Agronome et professeur, puis député et ministre, Adélard Godbout a succédé à Louis-Alexandre Taschereau comme chef du Parti libéral du Québec, en juin 1936, le temps d'une campagne électorale qui fut fatale à son parti. À l'automne de 1939, il prenait sa revanche sur Maurice Duplessis et devenait premier ministre du Québec dans une période particulièrement difficile, la Seconde Guerre mondiale. Pour plus d'informations sur la vie et l'œuvre de Godbout, voir Jean-Guy Genest : *Godbout*, Septentrion, Québec, 1996, 390 p.

Quant à la désignation des nouveaux comtés, on leur a attribué le nom d'anciens premiers ministres : Taillon (Louis-Olivier), Taschereau (Louis-Alexandre), Duplessis (Maurice), Bertrand (Jean-Jacques), Johnson (Daniel), Gouin (Lomer), Sauvé (Paul). Certains de ces personnages auront eu un règne éphémère (Johnson, Bertrand, Sauvé), d'autres ont profité de l'exercice du pouvoir pour s'enrichir en siégeant aux conseils des grandes entreprises : qu'on pense à Taschereau et à Gouin. Mais Godbout n'a pas fait que passer au pouvoir, il y a accompli des œuvres qui devraient pourtant avoir immortalisé son nom, qui ont imprimé un tournant à la politique québécoise et qui ont constitué avant la lettre une véritable révolution tranquille. Pour ce faire, Godbout a dû affronter courageusement l'establishment de l'époque, tantôt clérico-conservateur, tantôt financier anglo-saxon.

Le sens démocratique

Godbout fut un vrai libéral, de l'école d'Ernest Lapointe et de Mackenzie King. Contrairement à Duplessis, son principal adversaire de l'époque, Godbout avait le sens démocratique, en particulier le respect de la vie parlementaire. Dans l'opposition, il évitait de recourir à l'obstruction et à l'abus de la procédure. Au pouvoir, il n'imposait pas sa volonté au président de la Chambre. Se démarquant de la plupart des politiciens, toutes époques confondues, Adélard Godbout se refusa à l'usage démagogique et rentable de certains thèmes tel l'anticommunisme, tellement populaire à cette époque. Se démarquant de ses concitoyens et de l'élite, il fut l'un des rares hommes publics, à la fin des décennies 1930 et 1940, à dénoncer les dictatures fascistes qui avaient pourtant bonne presse, surtout auprès du tout puissant clergé.

Respectueux de la démocratie, l'ex-agronome se refusa à l'emploi de mesures spéciales, comme lors de la grève des policiers et des pompiers de Montréal. Dans plusieurs milieux, on lui suggéra de recourir à l'armée. Il n'en fit rien, expliquant que ces travailleurs s'étaient conformés aux lois existantes. Son sens démocratique le poussait au respect de la Constitution, mais il voulait l'adapter aux conditions nouvelles nées de la guerre et de l'industrialisation. Dans cette optique, il consentit un amendement constitutionnel qui permit à Ottawa d'établir l'assurance-chômage réclamée par le monde ouvrier depuis le début du XX[e] siècle. Déjà dans les années 1930, la Commission des assurances sociales présidée par Edouard Montpetit, et dont Mgr Courchesne était membre, suggérait de confier ce domaine au fédéral et d'amender la Constitution en ce sens. En acceptant l'amendement et le transfert de cette juridiction au fédéral, Godbout était en bonne compagnie : les syndiqués l'applaudissaient. C'est aussi pour répondre aux impératifs de la conjoncture de guerre qu'il conclut un accord, temporaire et révocable, moyennant compensation équitable, pour permettre à Ottawa de s'immiscer dans les champs provinciaux de taxation. Est-ce là son grand péché mortel, qui lui a valu cette campagne de boycott et d'oubli de la gent nationaliste ? Dans les autres domaines pourtant, comme les relations ouvrières, l'assurance et l'éducation, à chaque ingérence indue du fédéral, Godbout montait aux barricades et bombardait Ottawa de protestations véhémentes. Sa correspondance avec King en témoigne.

Fidèle à l'esprit libéral – au sens philosophique – Godbout voulait donner à tous les citoyens des chances égales dans la vie. Il mit ainsi en route un processus d'implantation de l'assurance-santé et vota la gratuité des livres et de l'éducation élémentaire. Il travailla spécialement pour les agriculteurs et les ouvriers urbains qui étaient les groupes les plus nombreux et les plus défavorisés du Québec. Pour améliorer le sort des travailleurs des champs, l'ex-professeur d'agronomie prônait une agriculture scientifique, efficace et progressiste. Afin de développer une classe d'agriculteurs instruits, plus au fait des meilleurs procédés de culture et habiles dans l'art de l'élevage, il intensifia l'enseignement agricole, établit de nouvelles cultures, récusa la colonisation intempestive et pourvut à la classification des sols. En fait, Godbout voulait moderniser l'agriculture, la rendre plus attrayante et plus rentable. C'est pourquoi il chargea Hydro-Québec d'électrifier les campagnes.

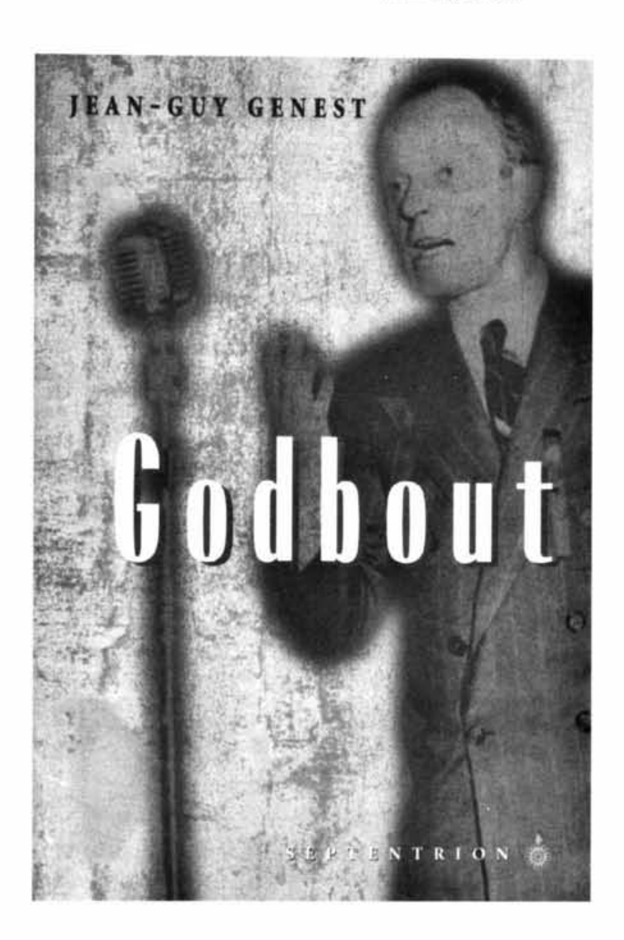
Pendant 15 ans, une campagne contre le trust de l'électricité avait été menée au Québec par le Dr Hamel et les libéraux pro-

gressistes T.-D. Bouchard et Oscar Drouin. Ce courant porta Duplessis au pouvoir. Mais une fois en selle, le député de Trois-Rivières montra ses véritables couleurs. Il refusa de créer une compagnie hydro-québécoise, de peur de déplaire au trust de l'électricité, ses bailleurs de fonds. Ce faisant, les éléments les plus dynamiques de son parti le désertèrent et il perdit de sa crédibilité auprès de certains nationalistes en vue.

En prenant le pouvoir en 1939, le prétendu « traître » Godbout engagea la lutte contre le trust de l'électricité, c'est-à-dire contre le château fort de l'establishment anglo-saxon : la Montreal Light et la Beauharnois Power, sa filiale. Il dénonça ce trust qui, selon lui, imposait des taux d'électricité exorbitants. S'appuyant sur des études, il décida de mettre fin à l'exploitation de la population. Suivant son expression, « il [prit] le taureau par les cornes ». L'expropriation fut votée à la session de 1944 et l'Hydro-Québec fut créée. Comme les entreprises hydro-électriques avaient négligé l'électrification rurale, non rentable, le gouvernement Godbout vota 10 millions à cet effet. Voilà comment s'est comporté le « traître » Godbout à l'égard de ses compatriotes ! Il passa outre aux milliers de lettres de protestations venues du Canada anglais et de l'Angleterre. Le journal *The Gazette* était plein de ces protestations outrées. Ainsi, c'est le libéral Godbout qui aura réalisé une promesse majeure de ses adversaires politiques de l'Union nationale...

Autres réalisations

Godbout fit toujours preuve de courage et d'indépendance. Il savait garder ses distances face aux puissances de l'époque, le clergé et l'élite financière anglophone. Quand Godbout annonça, dans le discours du trône de janvier 1940, qu'il voulait accorder le droit de vote aux femmes, il déclencha une flambée de protestations de la gent cléricale. Le Cardinal Villeneuve déclara publiquement qu'il était opposé à cette mesure, comme ses prédécesseurs et ses collègues. Les journaux catholiques multiplièrent les éditoriaux et les lettres des lecteurs. Les associations catholiques, francophones et anglophones, s'ajoutèrent à ces protestations. Des femmes intellectuelles, comme Germaine Laplante et Françoise



Gaudet-Smet, firent de même. Excédé, Godbout téléphona au Cardinal et menaça de démissionner si cette campagne se poursuivait, et lui signala que son successeur serait l'anticlérical T.-D. Bouchard. Le Cardinal prit peur. Dans les jours qui suivirent, la campagne contre le vote des femmes prit fin et Godbout fit voter la mesure en mars après l'avoir présentée lui-même. Godbout devra faire preuve du même courage et de la même détermination pour ce qui est de l'instruction obligatoire et de la gratuité des livres. Il devra affronter l'Église et convaincre le Conseil législatif vieillot ainsi que son propre caucus.

Quand ce n'était pas l'Église, c'était l'establishment anglo-saxon que ce fils d'habitant de Saint-Éloi (près de Trois-Pistoles) devait affronter. Par exemple, jusqu'en 1944, le patron n'était pas obligé de négocier avec tel ou tel syndicat, fût-il majoritaire. En 1943, la compagnie Price Brothers négociait toujours avec les unions internationales même si les syndiqués de la CTCC (Confédération

des travailleurs catholiques canadiens) étaient majoritaires. Animés par Jean Marchand, frais émoulu de l'université, les syndicats catholiques déclenchèrent une grève de protestation. La situation était critique. Les papeteries tombaient sous la Loi des mesures de guerre et Ottawa n'avait pas de personnel francophone. Godbout accepta de prendre les choses en main. Il réunit patrons et dirigeants des centrales à son bureau et imposa le retour au travail après avoir menacé les patrons de saisir leurs usines de Kénogami et d'Alma s'il refusaient de se soumettre. Puis Godbout créa une commission d'enquête qui conclut à l'absence de liberté syndicale. D'où la loi des relations ouvrières de 1944 qui obligea les patrons à négocier avec le syndicat majoritaire, fût-il un syndicat de curés, comme le prétendait Price Brothers. En fait, Godbout arbitra toujours les conflits ouvriers avec équité, contrairement à Duplessis qui tout au long de sa carrière se rangea du côté du patronat.

Même zèle de Godbout à l'égard du patronage. Par exemple, le colonel Gilbert, propriétaire du journal libéral *Le Soleil*, écrivit à Ottawa pour protester parce que Godbout ne lui accordait plus de contrats d'imprimerie comme au temps de Taschereau. Pour mettre fin à un autre aspect du patronage et soustraire les fonctionnaires à la partisanerie politique, Godbout créa la Commission du service civil, composée de trois membres. Les contrats étaient dorénavant accordés aux plus bas soumissionnaires, sans tenir compte de leurs affiliations politiques. Duplessis fut appelé à désigner un des membres de la Commission, mais refusa. Quand Duplessis reprendra le pouvoir en 1944, *Le Soleil* appuiera l'Union nationale et le colonel « patroneux » et ex-militant libéral sera nommé au Conseil législatif. Quant à la Commission du service civil, Duplessis la réduisit à un membre, à sa solde bien sûr.

Sur la question de la guerre, Godbout favorisait la *participation volontaire* de ses compatriotes. Si ses convictions faisaient de lui un « traître », il faut rappeler qu'il était sur la même longueur d'ondes que les Laurier, Gouin, Lapointe, King et Taschereau. En fait, en 1939, tous les partis fédéraux adoptèrent cette position. Ça fait pas mal de traîtres... Par contre, Godbout se prononça contre la conscription pour *service outre-mer* et il tint parole. Rappelons que la conscription pour service outre-mer n'a été votée qu'en décembre 1944 et qu'elle ne concernait que 16 000 hommes. À ce moment, d'ailleurs, Godbout protesta et se dissocia du Parti libéral fédéral. Cinquante-quatre libéraux québécois aux Communes votèrent également contre, y compris Hugues Lapointe, fils d'Ernest Lapointe, bras droit francophone du premier ministre Mackenzie King.

Quelques témoignages

Son prédécesseur, Louis-Alexandre Taschereau (1920-1936), avait Godbout en haute estime. Il alla le chercher dans sa salle de cours pour en faire un député puis pour le nommer ministre de l'Agriculture après avoir évincé les prétendants en les nommant au Conseil législatif. À 38 ans, Godbout était le plus jeune ministre et dirigeait un des ministères les plus importants. En 1936, c'est Godbout que Taschereau recommanda pour lui succéder. Le caucus l'élut à l'unanimité. Sur son lit de mort, c'est encore Godbout que Ernest Lapointe, cette fois, suggéra à King pour lui succéder comme lieutenant québécois à Ottawa. King fera des pieds et des mains pour convaincre Godbout d'entrer sur la scène fédérale comme leader des Canadiens français, à la barbe de 60 députés libéraux. Godbout refusa.

Écoutons maintenant le témoignage de deux leaders nationalistes de premier plan. En juin 1936, quand Godbout devint chef du Parti libéral, Gérard Fillion, le secrétaire général de l'UCC (Union catholique des cultivateurs), traça de lui un portrait remarquable qui a l'avantage de ne pas être dicté par la partisanerie :

> M. Godbout a de l'intelligence, du sens politique, de l'entregent et du courage. Il est très au fait de la situation de l'agriculture dans la province, encore qu'il affiche par tactique un optimisme de mauvais aloi. Nous le croyons un patriote et sincèrement dévoué aux intérêts de la nation canadienne-française ; ce qui lui donne un grand avantage sur son prédécesseur. Il est né terrien et il l'est resté ; il incarne donc dans une certaine mesure le meilleur élé-



Bravo Monsieur Loubier !

Le député bloquiste Yvan Loubier a dévoilé la culture de la marijuana dans les champs de maïs de son comté, ainsi que le serment de silence auquel sont tenus les cultivateurs. Ce geste noble et digne d'un vrai politicien lui a valu des menaces de mort pour lui et sa famille. Ils doivent être protégés par la police 24 heures par jour.

Cité libre rend hommage à son courage et espère que d'autres suivront ses pas.

> ment de notre population, ce qu'elle a de plus stable, de plus sensé, de plus traditionaliste et partant de plus français. M. Godbout, c'est dans un tas d'immondices, la perle précieuse que le Parti libéral a découverte.

Sur la tombe de Godbout, 20 ans plus tard, André Laurendeau devait déposer un témoignage aussi décisif :

> Son œuvre reste impressionnante, et ceux qui ont combattu de ses idées doivent lui rendre hommage. Plus que la plupart des chefs d'État québécois, il eut le sens de la fierté et crut en la démocratie. Il servit ses convictions à ses risques et périls avec un talent et une conscience admirable.

On voit bien que Godbout a su non seulement faire sa marque et transcender les partis politiques, mais se faire reconnaître et apprécier même de ses adversaires. N'en déplaise à une certaine orthodoxie nationaliste bornée, son passage brillant au pouvoir ne devrait pas être occulté, ni son nom absent de la place publique. Au contraire.

Au sujet de tout personnage politique, une question ne manque pas de surgir : qu'est-ce qui l'a emporté chez lui, le politicien ou l'homme d'État ? En ce qui concerne Adélard Godbout, la réponse ne fait aucun doute. Il fit passer l'intérêt de la province avant son avantage personnel et électoral. En fait, Godbout était en avant de son temps : la valorisation du rôle de l'État, l'importance accordée à l'éducation, la mise au rancart du patronage, le respect de la démocratie, autant de valeurs qui ne faisaient pas partie des préoccupations majeures des Canadiens français dans les années 1940. Cela peut expliquer son passage rapide sur la scène politique, mais non son absence quasi totale de notre mémoire collective. C'est un personnage qui mérite plutôt de figurer au panthéon des hommes d'État qui ont marqué le Québec. ■

Jean-Guy Genest
est professeur d'histoire
à l'Université du Québec à Chicoutimi.

Tour de Pise*

ALAIN-ROBERT NADEAU

Depuis l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés, en 1982, plusieurs analystes déplorent la judiciarisation du pouvoir politique au Canada. Or l'interférence entre le judiciaire et le politique n'est pas nouvelle.

Le rappel largement médiatisé, ces derniers temps, du 40e anniversaire du décès de l'ancien premier ministre du Québec Maurice Duplessis nous permet d'ailleurs, en prenant nos distances avec cette entreprise de réhabilitation à laquelle s'adonne certaines personnes, de le souligner.

Duplessis avait déclaré que « la Cour suprême est comme la Tour de Pise, elle penche toujours du même côté ». Pour lui, cette affirmation, empreinte de nationalisme, évoquait le fait que la Cour suprême s'était régulièrement prononcée contre le Québec et les Canadiens français. En réalité, la Cour suprême ne s'en prenait pas tant aux Canadiens français qu'à l'arbitraire du pouvoir politique.

Entre 1946 et 1953, Duplessis, qui s'était attribué la fonction de procureur général, a institué plus de 1600 poursuites judiciaires contre les témoins de Jéhovah. Si, dans la majorité des cas, il s'agissait de simples violations d'un règlement municipal interdisant la diffusion sans permis de littérature dans les rues (Saumur, 1953), il n'a pas hésité à utiliser le Code criminel pour les faire emprisonner (Boucher, 1950). Dans un cas, il a même ordonné à la police provinciale d'entrer illégalement dans une résidence privée afin de disperser une assemblée de témoins de Jéhovah (Chaput, 1955).

Droits et libertés

Dans ces affaires, la Cour suprême – qui avait récemment acquis sa souveraineté par rapport à Londres – donnera raison aux témoins de Jéhovah et consacrera certains droits et libertés fondamentaux par le moyen du partage des pouvoirs entre le Parlement et les législatures provinciales. Le juge Rand (dont les employés syndiqués connaissent la formule) ira encore plus loin et affirmera que les droits et libertés fondamentaux découlent implicitement du système parlementaire britannique.

Duplessis fera aussi adopter la loi du cadenas en 1951, laquelle criminalisait la publication et la diffusion de documents tendant à propager le communisme ou le bolchévisme. Comme ces termes n'étaient pas définis dans la loi, son effet véritable était d'octroyer de vastes pouvoirs discrétionnaires qui permettaient de pourchasser et d'emprisonner les individus qui s'opposaient à lui. Mais on ne peut lui accorder la paternité de cette idée. Aux États-Unis, avec l'adoption de la McCarran Act (1950) et de la Communist Control Act (1954), le Congrès américain déclarera officiellement ouverte la chasse aux communistes. Si la Cour suprême des Etats-Unis avait d'abord, sous la présidence du juge en chef Vinson, reconnu la validité constitutionnelle de ces lois, la mort de ce dernier et son remplacement par le juge en chef Warren, en 1953, favoriseront une attitude moins conciliatrice de la Cour suprême qui invalidera systématiquement, dans de nombreuses décisions, la majorité des dispositions de ces lois.

* Ce texte a paru originellement dans *Le Devoir* du 15 septembre 1999.



Une société distincte

« Selon une étude menée par le sociologue Gary Caldwell, parmi toutes les provinces canadiennes, c'est au Québec que la participation civique (activités parascolaires, sportives, éducatives, culturelles et religieuses) est la moins développée. »

Michel Venne, *Le Devoir*, mardi 2 novembre 1999

Ne serait-il pas préférable que le Québec devienne une province « comme les autres » ?

L'affaire Roncarelli

Au Canada, la Cour suprême invalidera cette loi arbitraire qu'était la loi sur le cadenas dans l'arrêt Switzman (1957), mais il ne fait aucun doute que la cause célèbre des années 50, et probablement l'une des décisions les plus importantes rendues par la Cour suprême du Canada, c'est l'affaire Roncarelli (1959), qui sera plaidée par Frank Scott, le constitutionnaliste-poète de l'Université McGill.

Frank Roncarelli, un restaurateur montréalais, soutenait les témoins de Jéhovah fallacieusement emprisonnés. Constatant que celui-ci payait systématiquement leurs cautions, Duplessis exerça des pressions auprès du gérant général de la Commission des liqueurs, Édouard Archambault, afin qu'il révoque le permis d'alcool accordé au Quaff Café de la rue Crescent, propriété de Roncarelli. C'est ce qu'il a fait le 4 décembre 1946. Duplessis justifiait la révocation du permis de Roncarelli en ce que la sympathie qu'il témoignait aux témoins de Jéhovah constituait une provocation de l'autorité et menaçait l'ordre public et une saine administration de la justice. Il semblerait que Duplessis intervenait aussi fréquemment auprès de la commission afin de faire révoquer les permis d'alcool des individus qui ne contribuaient pas suffisamment à la caisse de l'Union nationale. Ainsi, pour Duplessis, les divergences d'opinion ou l'absence de contributions à la caisse de son parti constituaient des actions individuelles contraires à l'ordre public !

Roncarelli se sera battu pendant 13 ans avant que la Cour suprême lui donne raison et lui accorde des dommages-intérêts. Cette tragédie personnelle, qui a ruiné Roncarelli, aura néanmoins permis à la Cour suprême du Canada d'établir un principe judiciaire fondamental, soit celui qui veut que tous les individus soient égaux devant la loi.

De ce foisonnement de principes judiciaires établis dans les années 50 émergera une conscience collective qui culminera éventuellement avec l'adoption de la Déclaration canadienne des droits et libertés (Bill of Rights de Diefenbaker) en 1960 et, sous l'impulsion de Pierre Trudeau, de la Charte canadienne des droits et libertés en 1982. La tour de Pise symbolise donc, d'abord et avant tout, la victoire des libertés individuelles sur l'arbitraire du pouvoir politique. ■

Alain-Robert Nadeau est avocat et chroniqueur au *Devoir*.

L'esprit de l'abbé Groulx

FRÉDÉRIC BOILY

On dit souvent que le nationalisme québécois s'est transformé de manière radicale et que « d'ethnique », il serait devenu « civique », territorial et ouvert sur le monde. On aurait ainsi définitivement liquidé l'héritage de l'abbé Lionel Groulx. J'estime au contraire que s'il est vrai que le contenu du nationalisme s'est modifié, la manière de penser la nation demeure étonnamment tributaire de celle de Groulx. J'en veux pour preuve la série « Penser la nation québécoise », publiée par *Le Devoir* en été 1999, dans laquelle une douzaine d'intellectuels ont livré leur conception de la nation. Parmi eux, on retrouvait Charles Taylor, l'éminent philosophe de McGill, ainsi que certains intellectuels fort estimés au Québec, comme Gérard Bouchard ou Michel Seymour. Il faut également souligner que de jeunes intellectuels, comme Serge Cantin et Daniel Jacques, ont également participé à l'exercice, qui fut suivi d'un colloque à l'Université McGill le 8 octobre dernier. L'intelligentsia nationaliste, relève comprise, était donc bien présente.

Je pense que cette série peut servir d'exemple de ce que Groulx percevait comme étant le rôle des intellectuels : soit la lutte contre tout ce qui pourrait affaiblir l'identité inévitablement fragile d'une petite collectivité. Comme l'affirmait Michel Venne, coordonnateur du projet, il s'agissait, en effet, de consacrer « une saison, ce qui est bien peu dans la vie d'un peuple, à un échange dans nos pages sur la nation québécoise » (18 et 19 septembre). Car, déplore Venne comme Groulx jadis, « l'émancipation » est compromise parce qu'à Ottawa comme ici, nombreux sont ceux qui nient le « Nous » québécois. « C'est, écrit Venne, comme si le discours ambiant avait inoculé chez plusieurs d'entre nous la honte de dire qui nous sommes ».

Quant aux textes mêmes de ces 12 apôtres de la nation, une indéniable diversité des approches les caractérise. Par exemple, si Bouchard et Seymour défendent le modèle de la « nation québécoise », d'autres comme Denys Delâge ou Danielle Juteau, souscrivent à une approche qui reconnaît l'existence de « trois peuples fondateurs » (canadien-français, canadien-anglais et autochtone). L'historien Jocelyn Létourneau, lui, insiste sur la « canadianité » des Québécois. Mais au-delà de cette diversité, je pense que dans la plupart des cas, leur nation est calquée sur le modèle groulxiste d'une entité quasi humaine, ayant des attributs qui lui sont propres. Selon moi, cette conception « organiciste »[1] de la nation décrit parfaitement le nationalisme de Groulx et permet de comprendre l'influence qu'il exerce encore aujourd'hui dans certains milieux intellectuels québécois.

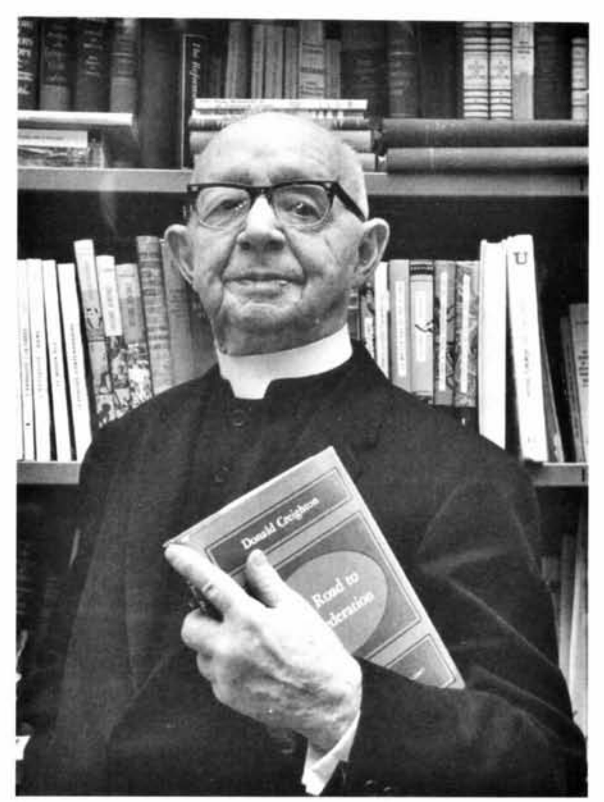
Le nationalisme organiciste

L'idée essentielle qui rend compte de la nature profonde du nationalisme de Groulx, c'est une conception de la nation conçue comme un organisme vivant ou, si l'on préfère, un « individu collectif ». Il écrivait en 1920, dans *Lendemains de conquête*, « qu'il y a dans le fond latent des races une vertu ou du moins un instinct de l'espèce où persiste à jamais la volonté de la vie » (Éd. Alain Stanké, 1977, p. 161). Groulx croyait fermement que la nation, tout comme un être humain, pouvait croître ou dépérir, naître et mourir. Cette perspective est bien illustrée d'ailleurs par le titre d'un de ses ouvrages les plus connus : *Naissance d'une race*. À ses yeux, l'organisme canadien-français possé-

[1] Pour une définition plus précise de l'organicisme, je renvoie à l'article de Max Nemni « De quelques obstacles au libéralisme au Québec », *Cité libre*, janvier-février 1997.

dait un génie particulier dont la langue et le catholicisme étaient les deux piliers et c'est ce qu'il fallait protéger de pied ferme. D'où sa conception du rôle de l'intellectuel comme défenseur de la nation contre ses nombreux agresseurs. En somme, la « Nation » était une quasi-personne, constamment en danger de dépérissement ou même d'anéantissement. C'est ce terme, Nation (avec un N majuscule), que j'utiliserai dorénavant lorsque je me référerai à cette conception organiciste de la nation.

Cette vision de la Nation est manifestement présente chez Charles Taylor. Ce dernier, qui ne fait pas mystère de son admiration pour le penseur allemand J. G. Herder, qui est à l'origine du nationalisme organiciste, explique que les Québécois constituent bien plus qu'une population francophone : ils forment un « nous » doté d'une volonté particulière. C'est ainsi que Taylor écrit que « les problèmes de l'heure sont les problèmes de quelqu'un. » (19 et 20 juin). Selon lui, lorsqu'on dit « nos problèmes », il s'agit en fait de ceux des « francophones de souche », unis par une histoire singulière qui leur a façonné une identité particulière. À l'instar de Groulx, Taylor croit à l'existence de la Nation, entité collective dotée d'une existence distincte des êtres humains qui la composent. Cette conception de la Nation est également présente chez le sociologue Denys Delâge, qui explique que la reconnaissance au Québec de « trois peuples » fondateurs (francophone, anglophone et amérindien) s'explique du fait que chacun d'eux est animé d'un « vouloir-vivre collectif » (24 et 25 juillet). En d'autres termes, le Québec se compose avant tout « d'individus collectifs » plutôt que de citoyens dotés de droits et de devoirs. Chacune de ces Nations a une vie qui lui est propre. Dans un même ordre d'idées, Claude Bariteau, un autre des contributeurs à la série du *Devoir*, insiste beaucoup sur l'idée que le peuple québécois possède un « génie » particulier, une vie bien à lui. Il a d'ailleurs longuement développé ce thème dans *Québec 18 septembre 2001* (Éd. Québec Amérique, 1996). Ouvrage récemment couronné par *L'Action nationale*. Pour certains, dont par exemple l'historien Jocelyn Létourneau, la Nation est un être complexe et même ambivalent. Selon son expression, « l'être collectif québécois » est



La perspective organiciste de Groulx était bien présente dans la série d'articles du Devoir *sur la nation québécoise.*

ambivalent : il est autant québécois que canadien. Il insiste beaucoup sur l'idée que « la condition identitaire des Franco-Québécois repose sur l'ambivalence d'être du groupement » (7 et 8 août). Bien entendu, cette ambivalence, vue d'un bon œil par Létourneau, épouvantait Groulx, mais l'un comme l'autre perçoit la Nation comme un organisme humain complexe doté d'une volonté et d'une identité.

La Nation a aussi une naissance. C'est ainsi que Gilles Bourque écrit que, « dans la vallée du Saint-Laurent, une très large proportion des francophones se représente comme une nation depuis la fin du XVIIIe siècle, à la même époque que les Français et les Américains » (3 et 4 juillet). Dans *L'identité fragmentée* (Fides, 1996, p. 303), ouvrage écrit en collaboration avec Jules Duchastel, Bourque explique que sa conception de la nation n'est ni « naturaliste » ni « ethniciste ». Néanmoins, il refuse de voir les Québécois comme une simple « majorité démo-



Manque d'emploi

Dans une étude de Statistique Canada effectuée auprès de 43 000 diplômés postsecondaires, on apprend que près de la moitié des étudiants ayant quitté le pays pour travailler aux États-Unis l'ont fait en raison d'une carence d'emplois dans leur domaine.

Selon cette étude, « peu de diplômés ont déclaré explicitement que les impôts moins élevés étaient au nombre des facteurs liés au travail qui les avait attirés aux États-Unis. »

FEUQ, *La voix étudiante du Québec*, automne 1999.

graphique » au sein d'une province. À ses yeux donc, il y a au Québec bien plus qu'une population majoritairement francophone, il y a une Nation qui risque la « fragmentation » du fait de son insertion dans le Canada.

Née à un moment précis de l'histoire, la Nation a également une destinée particulière. Dans une logique bien apparentée à celle de Groulx et de Herder, le philosophe Daniel Jacques, un des intellectuels les plus en vue de la nouvelle génération, écrit que « chaque nation comporte un héritage dont elle a charge d'assurer la transmission » (26 et 27 juin). Empruntant l'idée groulxiste de « la mission évangélique du petit peuple français et catholique » en Amérique, Jacques avait d'ailleurs, dès 1991, dans *Les humanités passagères*, affirmé que le destin du peuple québécois était « exemplaire » parce que représentatif de ces nations qui habitent « les marges de l'histoire » (Boréal, p. 15).

Lorsque la Nation est considérée comme une quasi-personne, la langue cesse d'être un simple moyen de communication pour devenir une manière « d'être au monde ». Révélatrice de l'âme nationale, sa préservation devient fondamentale. Ainsi que l'écrivait Groulx en 1935, dans *Orientations* (Les éditions du zodiaque, p. 173), « la langue étant le signe, l'expression de l'âme nationale, la conservation de la langue présuppose [...] une autre réalité, qui lui est transcendante et qui s'appelle une âme, une conscience nationale ». Le fait de ne plus parler français ou même de devenir bilingue équivalait, selon Groulx, à un acte de rupture avec la Nation qui donnait à l'individu son identité.

À l'exception de Denys Delâge qui veut reconnaître l'anglais comme langue officielle, tous les contributeurs à la série du *Devoir* veulent, à l'instar de Groulx, que le français soit reconnu comme le fondement de l'identité nationale. Car comme l'explique le philosophe Serge Cantin, « nous » ne serons « maîtres chez nous [...], que lorsque nous nous serons réapproprié notre langue » (14 et 15 août). Invité à commenter la série, Michel Seymour explique lui aussi que le concept de « nation québécoise » repose sur « une majorité nationale, francophone, de laquelle doit émaner une langue commune, une culture publique commune, ainsi que des principes démocratiques communs ».[2] Gérard Bouchard, qui, contraire-

[2] « Pour un Québec multiethnique, pluriculturel et multinational », dans *Le pays de tous les Québécois*, VLB éditeur, Montréal, 1998, p. 225.

ment à Groulx, veut inclure tous les Québécois dans le projet nationaliste, fait lui aussi du français le ciment qui maintiendra ensemble la nation québécoise, qui rendra possible l'émergence d'une culture nationale commune. Il écrit en effet que « la langue doit être considérée comme un point de départ, comme une condition première de la nouvelle culture à édifier » (4 et 5 septembre).

Une Nation en péril

Dans la logique organiciste, la Nation est toujours menacée. Aux yeux de Groulx, la Conquête était une épreuve qui avait interrompu, selon son expression, la « croissance » de la Nation. « Une secousse violente », écrivait-il en 1920, dans *Lendemains de conquête* agita l'organisme de la jeune race « (p. 13). Par la suite, la Nation a continué d'être menacée de disparition par ce que Groulx appelait le « centralisme » anglais et le « moloch » américain. Encore aujourd'hui, l'idée que la Nation est menacée par des entités collectives dangereuses reste bien présente.

C'est ainsi que le théologien Gregory Baum pense que le Québec, en tant que « petite nation », doit protéger son « identité culturelle » contre « l'hégémonie du marché » (17 et 18 juillet). Pour Claude Bariteau, la Nation vit depuis les débuts dans un carcan mis en place par les Anglais, par la « gouvernementalité canadienne », qui l'empêche de s'épanouir pleinement (11 et 12 septembre). Quant à Gilles Bourque, la nation canadienne s'est tout simplement construite « sur le refus de reconnaître l'existence de la nation québécoise, voire même de la nation canadienne-française » (*L'identité fragmentée*, p. 302). Dans cette logique, il incombe aux intellectuels d'organiser la résistance.

L'abbé Groulx croyait que le succès de la lutte nationale dépendait étroitement du travail des intellectuels, d'où son appel à se porter au secours de la Nation. Il était convaincu que l'intelligentsia remplissait un rôle semblable à celui du clergé. Comme il l'expliquait en 1953 dans son article « Pour bâtir », dans *L'Action nationale*, « le rôle du clergé n'est pas d'enseigner les moyens tactiques ou techniques d'une libération. Son rôle, c'est toujours, dans la réforme de la cité, de travailler les esprits, les âmes par le dedans. [...] C'est de préparer l'état moral qui prépare la libération ». Les intellectuels devaient donc préparer les « esprits » pour que la « libération » puisse un jour survenir, notamment en consacrant toutes leurs énergies à la survivance de la Nation.

Mais les intellectuels ne cessent de s'interroger sur l'avenir de la Nation. Par exemple, Daniel Jacques écrit dans *Les humanités passagères*, que la question pour les Québécois est de savoir « quel avenir un peuple comme le nôtre [...] peut espérer au sein de l'univers humain » (p. 15). Un Serge Cantin déçu, critique quant à lui ceux qui ont la prétention de penser la nation « en faisant abstraction de leur appartenance à la nation québécoise », alors que les Fernand Dumont, Gaston Miron et Pierre Vadeboncœur « ne se sont jamais situés au-dessus de la mêlée, jamais désolidarisés de l'aventure collective. » En bon disciple de Fernand Dumont, Cantin croit au contraire que l'intellectuel doit faire corps avec la Nation. Dans un ouvrage intitulé *Ce pays comme un enfant* (L'Hexagone, 1997), il explique que les intellectuels doivent porter le Québec comme l'on porte un enfant, puissante métaphore organique s'il en est, et qui exprime clairement sa conception de l'intellectuel. Ce dernier doit guider le peuple vers sa destinée, vers son émancipation et vers l'affirmation de sa personnalité.

Comme on le voit, cette série de réflexions intellectuelles, qui avait pour objectif de redéfinir le nationalisme québécois, reste bien ancrée dans le cadre idéologique de Groulx. Son esprit continue à nous hanter. ■

Frédéric Boily
est candidat au doctorat en science politique, à l'Université Laval.



Le sens du mot « progrès »

GENEVIÈVE MANSEAU

Depuis votre adolescence, vous ne lisez plus des auteurs comme Arthur Conan Doyle, le créateur de Sherlock Holmes ! Eh bien c'est dommage, car on peut y trouver matière à réflexion pour aborder ce troisième millénaire.

Dans l'une de ses nouvelles mettant en scène le professeur Challenger, un savant aux théories audacieuses, le très britannique maître du suspense interroge la notion de progrès. Selon lui, le monde scientifique s'approprie indûment le terme, car « ce qui importe, ce n'est pas la vitesse à laquelle vous voyagez, c'est le but de votre voyage. Ce n'est pas la façon dont vous expédiez un message, c'est la valeur propre de ce message ». L'évolution technologique ne nous demande pas notre permission avant de nous entraîner toujours plus loin, plus vite, mais qu'y gagnons-nous ? Savoir où va l'humanité est l'une des questions les plus anciennes du monde. Que vous vous rangiez du côté des pessimistes pour qui elle court à sa perte ou, au contraire, parmi les optimistes persuadés qu'elle se dirige vers un avenir radieux, je ne vous ferai pas l'injure de croire que vous ne vous êtes jamais posé cette question.

Pour votre bénéfice, « Prête-moi ta plume ! » livre ici la pensée de trois simples citoyens, comme vous et moi, qui ont bien voulu se prêter à l'exercice de réfléchir sur le sens à donner au mot « progrès », en ces débuts d'année 2000.

Cesser de vouloir aller plus vite pour faire de l'argent et faire de l'argent pour aller plus vite.
Hélène, 21 ans, serveuse dans une salle de spectacles

À force de courir après le développement technologique, je trouve que l'humain dépérit, qu'il régresse. Je ne comprends pas pourquoi il faut aller plus vite pour avoir plus. Le bonheur, c'est autre chose : un beau matin de printemps, une fin de semaine à la campagne, moi, je n'en demande pas davantage. Il me semble qu'avec la technologie, tout ce qu'on gagne c'est de déboussoler le cycle de la nature.

On vit dans un monde de pollution, de guerres, de problèmes sociaux. Et qu'on ne me fasse pas croire que tout irait mieux dans le cosmos, je ne marche pas là-dedans. Je ne voudrais jamais qu'on me choisisse pour aller passer une fin de semaine sur la lune ! Là-haut, je me dis qu'il y a tellement de débris, de déchets qu'on pourrait bien un jour les recevoir sur la tête. Ce serait ça, l'Apocalypse, le résultat des destructions causées par l'humain. J'admets que nous avons créé de bonnes inventions comme le téléphone, grâce auquel je peux parler à ma mère souvent malgré qu'elle habite loin. Mais nous en avons aussi fait des mauvaises, l'ordinateur, par exemple, qui va trop loin trop vite. Là, c'est la course contre la montre, impossible de savoir où s'arrêtera la quête de puissance.

Je ne crois pas que le développement technologique aide à devenir plus humain quand je vois des jeunes de ma connaissance collés jour après jour devant des jeux vidéo. Le véritable progrès, d'après moi, ce serait d'être quelqu'un qui ne détruit pas, un être capable de respect, face à lui-même et aussi face aux autres, de même qu'à l'environnement. Tout ce qui est vivant doit être conservé, protégé, non seulement nous, les humains, mais également les animaux, les forêts, les lacs, la nature. Il faut arrêter de vouloir l'expansion à tout prix. Ici, au Québec, nous avons de grandes richesses environnementales, eh bien ! cessons de les gaspiller, préservons-les ! Sinon, je me demande bien pourquoi je souhaiterais mettre des enfants au monde…



Ce restaurant de l'est montréalais, qui s'affiche fièrement comme le « Premier commerce équitable du IIIe millénaire », fera-t-il des émules parmi les « producteurs », détenteurs du « vrai pouvoir », ainsi que les désigne Normande dans le présent article ? Qui vivra verra…

Contrôler les privilèges des riches, redéfinir le couple
Grégoire, 24 ans, boulanger

À 24 ans, je suis déjà père d'une fillette et divorcé de sa mère. Sans vouloir vanter l'ancien modèle d'inégalité maritale, je pense que ce n'est pas la situation idéale. Le couple a besoin d'une redéfinition selon moi.

Dans le métier que j'exerce, l'un des plus vieux du monde, la boulangerie, il n'y a pratiquement que des hommes. L'évolution ne les a pas beaucoup touchés, ils ont gardé une mentalité de machos. À les écouter parler, souvent je me dis que l'humanité n'a pas vraiment changé depuis 2000 ans, même si l'on se croit dans une ère de modernité galopante. Faire un monde meilleur ne repose pas d'abord sur le progrès technologique, mais sur l'acceptation de certaines valeurs. Moi, je pense que le véritable progrès repose sur l'équité. C'est sur cette base qu'on pourrait rebâtir les rôles homme-femme pour redonner de la stabilité à notre société. Sur cette base aussi qu'on devrait ouvrir des portes aux pauvres.

Mais nous sommes loin du progrès social malgré la puissance de nos moyens. À l'heure actuelle, on développe uniquement ce qui est rentable, on songe seulement à satisfaire un nombre très petit de personnes. Le partage des ressources ne se fait pas vraiment. Et du train où vont les choses, moins il se fera, il me semble. En tout cas, je trouve qu'on est mal partis. L'ordinateur superpuissant de l'avenir permettra aux gens favorisés de se payer une maison où tout fonctionnera à l'aide d'un cerveau central ; les démunis, eux, ne pourront même pas se protéger de la pollution. L'écart entre les classes augmentera, on aura de plus en plus une société à deux vitesses.

Pour qu'on devienne vraiment une société évoluée, il faudrait mettre de côté la course au profit, devenir plus altruiste. Les pays développés sont en train de polluer l'Afrique, de détruire la forêt amazonienne. Dans notre Québec même, le pouvoir réel appartient aux gros lobbies, il est contrôlé par les riches. Si moi, je veux changer des choses, serai-je obligé de commencer par

faire fortune et de renoncer à mon humanité ? Je ne vois pas le progrès comme ça…

Faire ma propre indépendance !
Normande, 44 ans, commerçante

Originaire d'un milieu rural pauvre, je suis arrivée en ville pour gagner ma vie à l'âge de 17 ans. J'ai commencé par garder des enfants dans une famille, puis j'ai travaillé en usine pour devenir ensuite, à 22 ans, fonctionnaire au service d'une grande institution d'enseignement supérieur. On pourrait croire que j'étais satisfaite d'avoir enfin trouvé la sécurité, puisque je suis restée dans cet emploi plus de 20 ans. Mais en réalité, je n'étais pas heureuse. Il m'a fallu beaucoup de détours, de désillusions et surtout une dépression pour comprendre que la vraie sécurité, c'est entre les deux oreilles qu'elle niche. Au sortir de ma thérapie, j'ai décidé de changer de carrière et me suis lancée dans le commerce des produits de santé-beauté. Ma nouvelle orientation me réussit probablement, car mon entourage me félicite de mon air plus épanoui.

Si je fais mon bilan personnel, donc, je vois une évolution positive. Mais quand je regarde comment va le monde, je me dis qu'il a un problème énorme : une mauvaise gestion des découvertes technologiques, sans pensée derrière, entraînant à sa suite la surconsommation. En tant que femme d'affaires, je participe de temps à autre à des causeries. Dans une de ces occasions, j'ai rencontré des gestionnaires d'âge respectable qui se vantaient tout haut d'aller créer des entreprises en Asie, où le travail est moins réglementé ; ces entreprises, ils disaient sans honte les abandonner à elles-mêmes une fois qu'il ne leur restait plus rien à exploiter là-bas.

À les écouter parler, mes cheveux se dressaient sur ma tête. Si les producteurs, ceux qui ont le vrai pouvoir, ne comprennent pas qu'il faut concilier progrès technologique et humain, je ne donne pas cher de l'avenir de la planète. Pour ne pas retomber dans le capitalisme sauvage, la seule solution me paraît de former, dès la petite enfance, des citoyens conscients de leurs responsabilités. Des citoyens responsables économiquement le seraient aussi politiquement.

Depuis 30 ans qu'on nous rebat les oreilles avec un idéal d'indépendance, je ne sais toujours pas de quelle indépendance on parle. Les « coupures » dans le domaine de la santé, de l'éducation m'envoient le message qu'on veut faire un pays avec du monde moins en santé, moins éduqué, plus pauvre par conséquent. Alors que, parallèlement, notre argent sert à donner plus de pouvoir aux grandes multinationales. Si c'est ça les conditions gagnantes de monsieur Bouchard, je préfère m'en tenir à ma propre indépendance. De mon point de vue, le progrès commence par là. ■

Geneviève Manseau est orthopédagogue et écrivain.



Bouchard désoriente les Québécois

Trente-cinq pour cent de la population croit qu'il veut renouveler le fédéralisme.

Pierre O'Neil, *Le Devoir*, 19 octobre 1999.



Une troisième solitude ?

HANS-JÜRGEN GREIF

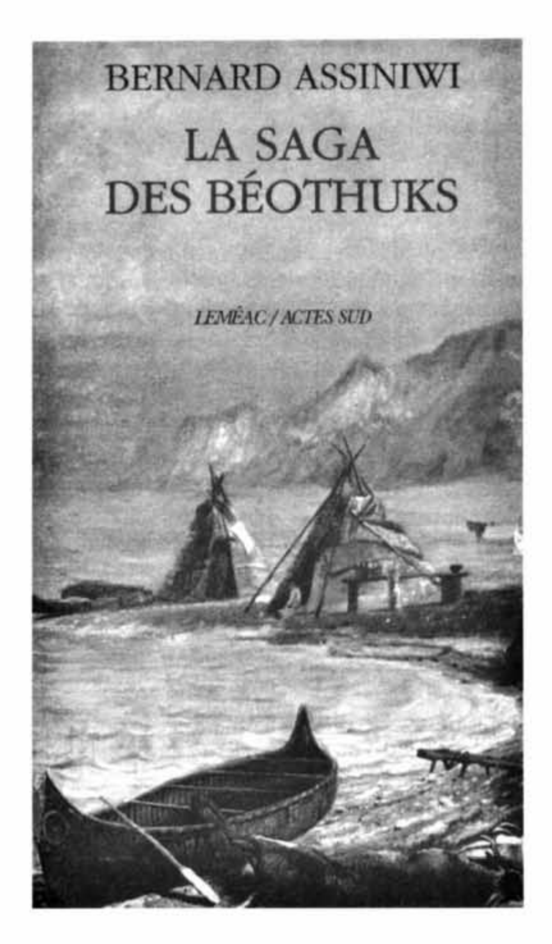
Dans le numéro d'automne 1999 de *Cité libre*, Peter Russell et Andrew Coyne discutent des droits des Autochtones ; dans un autre texte du même numéro, Peter Goldring maintient que Riel a été pendu à juste titre. Et tous les ans, l'opinion publique s'échauffe : dès que des Amérindiens pêchent le homard ou vont à la chasse hors saison, de tels gestes provoquent invariablement un tollé de protestations parmi les « Euroaméricains » (rectitude politique oblige) qui ne veulent plus entendre parler de tel ou tel traité datant du milieu du XVIII[e] siècle que les Amérindiens font valoir devant une Cour. Il est frappant de constater que le dialogue entre Autochtones et « les autres » – nous – ne semble désormais possible que devant les tribunaux du pays. Qui plus est, les Autochtones ont le vent dans les voiles dans l'opinion publique à l'étranger, puisqu'ils ont porté leur cause devant l'ONU, qui leur reconnaît explicitement « le droit de disposer d'eux-mêmes et d'assurer librement leur développement économique, social et culturel, [...] de posséder, de mettre en valeur et de gérer leurs terres traditionnelles et les ressources qui s'y trouvent ».[1]

Dans la mouvance généralisée du questionnement identitaire, le vent a nettement tourné en faveur de l'Autochtone, amenant du coup non seulement la réévaluation de l'image d'un groupe ethnique donné, mais la reconstruction de notre mémoire collective. À l'heure actuelle, il s'agit d'éliminer de cette même image des idées préconçues, des clichés, de détruire des tabous, de voir enfin plus clair dans les mythes. Certains auteurs, comme Auguste-Henri de Trémaudan, ou encore Léo-Paul Desrosiers avaient bien tenté de clarifier les relations entre Euroaméricains et Autochtones. Déjà en 1921, Trémaudan avait publié *Riel et la naissance du Manitoba*, suivi, en 1935, de sa magistrale – et courageuse – *Histoire de la nation métisse dans l'Ouest canadien*, tandis que la monumentale *Iroquoisie* de Desrosiers n'a été publiée que très partiellement en 1947. Cependant, le temps n'était pas encore venu pour les uns d'avouer leurs erreurs, et pour les autres de faire valoir leur place au sein de l'État canadien. Ce n'est qu'aujourd'hui que les quatre tomes de Desrosiers sont publiés dans leur intégralité chez Septentrion.

Sur le plan politique, le « livre blanc » – appellation involontairement cynique – du ministre fédéral des Affaires indiennes de l'époque, Jean Chrétien, constitue sans doute un tournant majeur dans l'attitude des Euroaméricains face aux Autochtones. Ce document proposait, tout à fait dans la ligne de pensée à l'époque, l'intégration pure et simple des Autochtones et l'abolition du statut d'Indien, leur offrant, en contrepartie, un statut égal à tout citoyen canadien. Devant des protestations de populations autochtones, le gouvernement fédéral retira non seulement le document, mais devint plus tard, par le truchement de la Cour suprême du Canada, le champion de la défense des Autochtones qui se considèrent aujourd'hui comme des peuples disposant de droits collectifs.

Le doute n'est plus possible : nous sommes à l'ère des corrections de l'image de l'Autochtone. Si les politiciens tentent d'équilibrer, à l'aide des cours de justice, les relations entre les Premières Nations et les « conquérants » dans des processus lents et souvent ardus, de nombreux scientifiques (anthropologues, historiens, sociologues, littéraires) et écrivains multiplient leurs

[1] Renée Dupuis, *Tribus, peuples et nations. Les nouveaux enjeux des revendications autochtones au Canada*, Boréal, Montréal, 1997, p. 123. À l'heure actuelle, cette étude sur la question autochtone est sans doute l'une des meilleures en langue française.



efforts afin de donner l'heure juste. Quelques exemples, choisis au hasard parmi les publications récentes, démontrent clairement les nouvelles tendances dans la réévaluation des relations entre « nous » et « les autres ». D'abord, il s'agit de démolir le mythe de l'époque « héroïque » de la « conquête », comme le fait brillamment Patrice Groulx dans *Pièges de la mémoire. Dollard des Ormeaux, les Amérindiens et nous*, (Éditions Vents d'Ouest, Hull, 1998). L'auteur aurait pu s'attaquer à d'autres mythes, comme la « découverte » du Canada par Cartier, la fondation de la colonie française par Champlain, ou encore le supplice des saints martyrs canadiens. S'il a choisi le mythe de Dollard des Ormeaux, c'est parce qu'il s'agit d'une énorme fabrication qu'il importe de démonter, pièce par pièce. Rappelons qu'au printemps 1660, 17 Français, 40 Hurons et quatre Algonquins ont affronté 700 Iroquois dans la bataille du Long-Sault, soumise au fil du temps aux postulats politiques et sociaux des époques successives, et retraçant l'image de l'Amérindien dans l'évolution de l'identité québécoise.

Des 250 récits de cette bataille, les plus importants restent sans doute ceux de Marie de l'Incarnation, les *Relations* des Jésuites, *L'Histoire du Montréal* de François Dollier de Casson et, surtout, les travaux de Lionel Groulx, construisant pour la plupart l'idée d'une hiérarchie des nations, fondée sur la supériorité du peuple élu de Dieu. L'antinomie entre chrétiens (les bons) et barbares (les Indiens méchants), présente dès les premiers récits, sera exploitée à fond par les historiens des XIXe et XXe siècles. Nous savons aujourd'hui combien les intentions de Dollard furent peu nobles, puisqu'elles visaient le stock de fourrures des Iroquois, et sa stratégie militaire peu intelligente, puisqu'il transforma le fort en souricière. Il est frappant de constater que *tous* les auteurs établissent l'image négative du « Sauvage » : les Hurons qui fuient le fort sont des « lâches », des « traîtres », les Iroquois des « fourbes féroces, perfides et cruels », sans compter qu'ils sont vaniteux, inconstants et stupides (ils ne portent pas un coup fatal à la jeune colonie). Plus tard, les Blancs tentent de mater l'Amérindien en le christianisant, en le rendant sédentaire, l'abandonnant à son sort dans des réserves établies dès 1851. « Ainsi dépouillé de sa vérité, l'Amérindien de la bataille du Long-Sault rejoint et alimentera les fantasmes identitaires de la société canadienne », souligne Patrice Groulx (p. 138), tandis que Dollard est investi d'une mission messianique qui aboutira, tout au long de la première moitié du XXe siècle, à un culte aux accents dithyrambiques : défilés, hymnes, journée commémorative, monuments, bustes, médailles, toujours sur la lancée d'un mouvement identitaire devant établir la « mission » d'une nation francophone en Amérique du Nord. Quand le mythe est ébranlé par les travaux d'André Vachon et Edward Robert Adair, dans les années 60, les intellectuels de l'époque, Jacques Ferron en tête, réclament la destitution de Dollard du panthéon national.

Cette étude de Patrice Groulx, parfaitement transparente, arrive à des conclusions accablantes : l'auteur souligne que les notions des Euroaméricains concernant les Amé-

rindiens n'ont pas vraiment changé, comme lors de la crise d'Oka, en 1990, où ces derniers sont redevenus les Indiens, puis les Sauvages. À la suite des travaux de l'abbé Faillon et de Garneau, et dans le but d'obtenir un statut d'égalité avec le Canada anglo-saxon, le Canada français fixait une hiérarchie dans laquelle l'Amérindien était voué à la disparition, tandis que l'entreprise de l'abbé Groulx visait à substituer au danger du « Sauvage », qui faisait obstacle à la destinée du peuple d'origine française, d'autres dangers, bien plus actuels et très concrets : l'anglicisation, l'américanisation de la société, enfin tout ce que représente le monde anglo-saxon. Pour sortir de cette relation conflictuelle, alimentée par des souvenirs obsessifs, Patrice Groulx propose la « quête mutuelle de reconnaissance, d'égalité et de souveraineté » (p. 382) – ce qui ne signifie pas l'oubli des conflits ni leur négation, mais une façon différente de gérer notre mémoire collective. Entreprise de longue haleine et difficile, mais qui respecte la dignité de l'un et de l'autre. Nous y reviendrons. Une autre étude, très différente, mais non moins passionnante, est celle d'Anne-Hélène Kerbiriou, *Les Indiens de l'Ouest canadien vus par les Oblats, 1885-1930*, (Septentrion, Québec, 1996). Ici, l'auteur se pose des questions fondamentales quant aux leçons à tirer des projections fantasmatiques de l'un vers l'autre, la création d'un Indien imaginaire à partir d'images d'interactions réelles, le tout à partir de 135 clichés, choisis dans un corpus de 40 000 photos prises par les religieux.

Cependant, l'Autochtone n'est pas uniquement affaire des juristes, anthropologues, sociologues. Il apparaît fréquemment dans la littérature contemporaine. Rappelons les romans québécois *Le dernier été des Indiens*, de Robert Lalonde, ou encore *Cowboy*, de Louis Hamelin, ou *Volkswagen blues*, de Jacques Poulin, pour n'en nommer que quelques uns.[2] Il est surprenant de voir que les plus grands succès de cette littérature ont été écrits par des Blancs. Une exception est toutefois *La saga des Béothuks*, de l'auteur amérindien Bernard Assiniwi, (Leméac/Actes Sud, Montréal, 1996), finaliste pour le prix du Gouverneur général en 1997.[3] Assiniwi, très prolifique, retrace ici l'anéantissement du peuple béothuk sur l'île de Terre-Neuve, et couvre la période de l'an 1000 à 1829, quand meurt la dernière Béothuke, phtisique, à l'hôpital de Saint-John's.

Tout au long de la première partie, l'auteur reprend le thème de la relation harmonieuse entre l'Indien et la Nature, structuré par une foule de sous-thèmes, comme le rôle des animaux dans la vie de l'Indien, les saisons, les premiers contacts avec les explorateurs scandinaves, leur intégration sans heurts dans le clan du personnage central, un jeune Béothuk du nom d'Anin. En brossant le tableau de l'Indien généreux, tolérant, sage, équilibré, B. Assiniwi ne dit rien que nous ne connaissions pas d'autres tableaux du genre ; par contre – et c'est pour cette raison qu'il faut lire ce « faux récit » –, il présente une image saisissante de la vie quotidienne des Béothuk, de l'hygiène à la préparation de la nourriture en passant par le comportement sexuel, volet plutôt intrigant pour les premiers explorateurs blancs. Que ces derniers, Français et Anglais, arrivés en masse un demi-siècle plus tard sur les plages de la nation béothuke, soient presque invariablement des fourbes ou des traîtres, ne change rien au comportement des Indiens qui se laissent duper, voler, massacrer, jusqu'au dernier. Et quand les armes ne tuent pas, ce sont les maladies qui les achèvent, et particulièrement la tuberculose.

---

[2] La liste est longue ; une première analyse donne une centaine de titres, de Marius Barbeau à Yves Thériault, en passant par Julien Bigras, Paul Bussières, Dominique Demers, Donatien Frémont, Louis Hamelin, Robert Lalonde, Francine Ouellette, Jacques Poulin, Gabrielle Roy, Jean-Yves Soucy…

[3] De B. Assiniwi, voir aussi ses publications récentes, *Windigo et la naissance du monde*, Vents d'Ouest, coll. « Critiques/ethnologie », Hull, 1998, 156 p., et *Ikwé la femme algonquienne*, Vents d'Ouest, coll. « Rafales/contes et nouvelles », Hull, 1998, 99 p. Toujours du même auteur, consulter son *Lexique des noms indiens du Canada. Les noms géographiques*, Leméac, Montréal, 1996, 185 p., où l'on retrouve la traduction française des noms comme Canada, Coaticook, Érié, Missisauga, Ottawa, Pontiac, Rimouski, Shawinigan, etc.

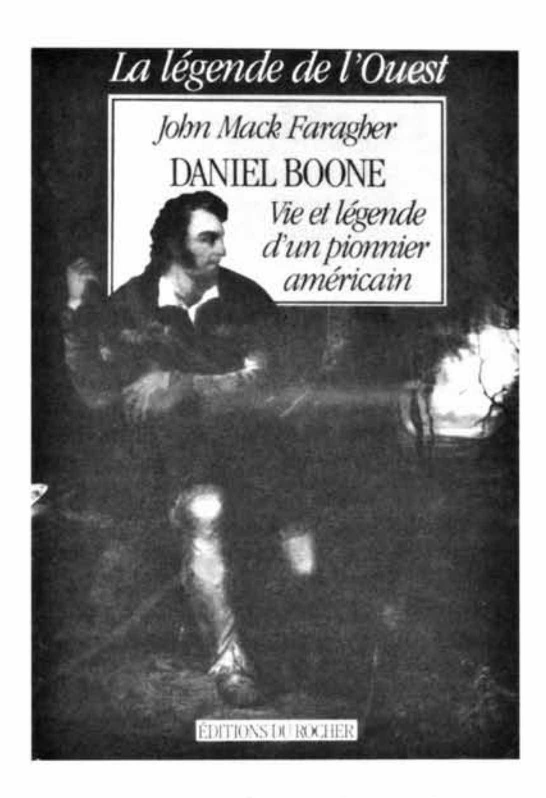
Bien sûr, avec ce long récit, Assiniwi s'adresse aux Euroaméricains ; il nous donne non seulement une foule de renseignements sur le mode et le rythme de vie d'une nation disparue, mais il décrit et analyse clairement la logique des colonisateurs, leur cruauté révoltante, leurs stratégies d'extermination et d'appropriation d'un territoire qu'ils considèrent comme leur appartenant, puisqu'ils jugent l'Amérindien et sa culture comme inférieurs par rapport à eux, façonnés qu'ils sont par la volonté de Dieu et appartenant au(x) peuple(s) élu(s). Le livre entier est ainsi empreint de la profonde tristesse du vaincu, et le ton est celui d'une accusation devant des torts désormais irréparables. C'est justement là où les textes des auteurs autochtones diffèrent profondément de ceux écrits par des Euroaméricains : les derniers tentent rarement de descendre dans l'âme de l'autre, insondable, parce que l'entreprise est jugée trop dangereuse et trop compliquée. Les réactions de l'Indien sont souvent incompréhensibles (comme dans *Cowboy*, où le suicide du protagoniste reste inexplicable), tandis que l'Autochtone relate, invariablement, l'influence dévastatrice de la culture européenne sur la sienne.

Ce positionnement, où le dialogue entre les cultures ne semble guère possible, se reflète également dans un autre roman, *L'homme avec qui mourait l'espoir*, de Jean-Pierre Davidts, (Les Intouchables, Montréal, 1998).[4] Ici, il s'agit d'une biographie assez romancée de Pontiac (ou Pondiac), célèbre chef des Odawa dont les heures de gloire se situent au milieu du XVIII[e] siècle, fidèle au roi de France et à sa lutte contre les « Godons » (les Anglais), sur le fond d'une histoire d'amour entre une jeune Française et un ranger américain. Rien ne manque dans ce texte : la sagesse du grand chef indien, sa constance, sa fidélité (il porte jusqu'à sa mort une tunique offerte par Montcalm), ses rencontres avec Georges Washington, la bataille autour du Fort Pontchartrain (le Detroit), la trahison d'une belle jeune femme, sorte de Salomé odawa, jusqu'à l'intervention, peut-être fatale, de Benjamin Franklin. Blancs et Indiens se font face, ne se touchent jamais ; si les quelques milliers de Français semblent mieux s'accommoder que les Anglais de la présence de l'Indien sur le territoire convoité, c'est parce qu'ils ne disposent pas de la logistique des Britanniques, ni du support de leur roi qui les a abandonnés aux mains de ceux qu'ils continuent à percevoir comme « les ennemis ».

La lecture de ce texte, souvent bavard et parsemé de lieux communs, de clichés par rapport aux Autochtones et aux Européens, de maladresses stylistiques aussi, s'avérerait lassante n'eût été la présence d'un personnage hors du commun, celui du métis Michel Louvet. En lui convergent tous les mauvais traits attribués traditionnellement aux deux groupes ethniques : avarice, fourberie, cruauté, la haine de l'autre, de la femme aussi, peu importe son appartenance, et le désir de nuire, par pur plaisir. Ce caractère se lit comme le rendez-vous des sept péchés capitaux. Nul doute que ce genre de personnage a existé aux temps de la colonie et des temps héroïques (« héroïques » pourquoi, et pour qui ?), mais l'auteur manque l'occasion de construire un pont entre le passé et le présent. Car c'est le métis, et, par extension, le coureur de bois, qui peuvent assumer le rôle de messagers entre les deux groupes, puisque l'Indien se profile souvent à travers la perception par le Blanc, réinterprétée à son tour par les lecteurs.

Un bon exemple à cet égard est une autre biographie, plus proche du personnage historique en question. Il s'agit de *Daniel Boone, vie et légende d'un pionnier américain*, de John Mack Faragher, (Éditions du Rocher, coll. « La légende de l'Ouest », Monaco, 1996). Ce sont surtout les romans de James Fenimore Cooper qui ont rendu l'hommage le plus vibrant à ce coureur de bois, le célèbre *leatherstockings* qui se transforme rapidement de philosophe de la nature sauvage et censeur de la civilisation en querelleur nourrissant une haine profonde envers l'Indien (*The Pioniers*, 1823 ; *The last of the Mohicans*, 1826 ; *The Prairie*, 1827 ; *The Pathfinder*, 1840 ; *The Deerslayer*, 1841). Cette haine était

[4] Un autre texte, de Michel Michaud, *Le roman d'Étienne Brûlé*, paru chez Libre expression, Montréal, 1998, 537 p., reprend ces mêmes positions des Blancs face aux Indiens.



exactement ce qu'il fallait au lecteur du temps du président Andrew Jackson et de l'expansion américaine vers l'Ouest. Même les travaux d'un historien sérieux de l'époque, Lyman Copeland Draper, qui avait assemblé la plus grande documentation sur Boone, n'ont pas réussi à resituer la figure de ce coureur de bois, incapable de rester à la maison (et recoupant parfaitement ainsi la figure du même type dans la littérature québécoise et canadienne), réfractaire à quelque bonheur domestique que ce soit, au mercantilisme, et poursuivi sa vie durant par des créanciers. En réalité, Boone avait été un des rares explorateurs à aimer et respecter l'Indien, parce que celui-ci fait partie de la Nature. Boone admire la structure démocratique de la société indienne, ses valeurs et surtout la liberté, toujours en opposition à la culture des Blancs, où il ne voit souvent que trahison, non-respect des conventions et des contrats entre gouvernements et Autochtones. Le culte voué à la mémoire de Boone, véritable figure mythique, a cependant donné lieu à une méprise amusante : lors du transfert de la dépouille du héros, en 1845, à la capitale du Kentucky, on fit un moulage du crâne de celui qui est considéré comme l'un des pères de l'Ouest américain. Mais ce moulage fut identifié, en 1983, comme étant celui d'un Noir. Méprise assez cocasse dans un des états sudistes les plus racistes...

Dans la recherche de l'identitaire, en Amérique du Nord comme ailleurs dans le monde, c'est justement le messager entre deux cultures, celui qui n'appartient entièrement ni à l'une ni à l'autre, qui ouvre la voie à la communication. Daniel Boone a été une telle figure. Plus proche de nous, dans *Volkswagen blues*, un de ses beaux romans, Jacques Poulin a mis en scène une autre figure emblématique. Son protagoniste, Jack Waterman (le nom n'est pas choisi innocemment), traverse tout le continent nord-américain, de Gaspé à San Francisco, à la recherche de son frère. Il est accompagné d'une métisse, « la grande sauterelle », qui se plaint de n'être ni tout à fait indienne, ni tout à fait blanche. Mais Waterman lui répond par une de ses réflexions les plus profondes et les plus justes dans ce roman : « Vous dites que vous êtes » quelque chose entre les deux « [...] Eh bien, je ne suis pas du tout de votre avis. Je trouve que vous êtes quelque chose de neuf, quelque chose qui commence. »

Nous familiariser avec le monde et l'imaginaire des Autochtones, en retracer l'histoire, c'est le premier pas vers sa compréhension. Mais encore faut-il trouver des messagers qui se chargent d'établir le contact entre les deux cultures. Il est sans doute profondément regrettable que ces messages soient échangés devant les tribunaux. Actuellement, ce sont des juges qui s'en chargent, et souvent avec une force remarquable. Dans l'affaire des Gitxsan et des Wet'suwet'en, le juge Antonio Lamer a souligné que les descendants des colonisateurs n'ont pas réussi, en près de cinq siècles, à faire taire la voix des Premières Nations : « Regardons les choses en face. Nous sommes tous là pour rester. »

Des écrivains comme Lalonde, Poulin, Assiniwi et bien d'autres encore tentent d'établir le contact entre les communautés. Mais encore faut-il les écouter. Il est grand temps. ■

Hans-Jürgen Greif
est professeur au département des littératures, section études germaniques, de l'Université Laval.

Paul Roux et le Pape : ils font des bulles*

PIERRE LÉON

Qu'y a-t-il de commun entre le Pape et Paul Roux? Réponse: Ils font des bulles! Mais Paul Roux en fait pour nous distraire et le Pape, qui ne s'amuse pas tous les jours, lit les bulles de Paul Roux. Ce qui le réjouit. La réciproque n'est pas évidente. Non! Ça n'est pas une blague. Sa Sainteté a tellement bien aimé les bandes dessinées de Paul Roux qu'Elle lui a envoyé des félicitations pour son premier album, paru en 1990, *Missionnaire en Nouvelle-France*, sur un scénario de Gilles Drolet. Ajoutons que six semaines après sa parution, l'album était primé en Belgique, puis au Québec.



Si vous cherchez des bédéistes dans l'annuaire des écrivains de l'Ontario, vous ne trouverez que Paul Roux. Il est le seul d'entre nous à allier si bien l'art de raconter à celui de dessiner et colorier. Il faut le voir, dans les salons du livre, entouré d'une foule de jeunes et de moins jeunes, enthousiastes, en quête d'une dédicace pour l'album qu'ils viennent d'acheter. Il en a vendu 55 000, jusqu'à ce jour!

Paul Roux est un garçon tranquille. Gentil. Souriant. Sous ses doigts agiles naissent, en quelques secondes, des personnages colorés. Il a le don du pittoresque, du détail accrocheur. Il ne fait pas mystère de ses dons. Richard Langlois dit de lui, dans le magazine *Pignouf*:

> Paul Roux est un des bédéistes les plus accomplis et les plus prolifiques du Canada français. C'est un auteur d'une générosité exemplaire qui partage sans réserve son amour pour la BD et qui se dévoue à intéresser les jeunes au monde fascinant du 9e art, tout en les aidant à apprendre son merveilleux métier.

Paul a effectivement publié un merveilleux album d'initiation, *La BD, l'art d'en faire* (Vanier, CFORP, Prix spécial du Festival international de la BD à Québec, 1994). Mais il a oublié de nous dire comment on naît avec du talent!

Dès l'âge de dix ans, il avait déclaré: « Je serai auteur de bande dessinée ou rien. » Devant son travail assidu et acharné, ses parents décident, qu'après tout, si faire des petits Mickey le rendait heureux, ça valait bien n'importe quelle autre profession.

* Ce texte a originellement paru dans *L'Express*, hebdomadaire francophone de Toronto, semaine du 25 au 31 mai 1999.

Ainsi, en 1981, il se lance timidement dans la vie professionnelle en qualité d'illustrateur. Après huit longues années passées à répondre à des commandes en tous genres, arrive le succès du fameux album repéré par le Pape, suivi d'ailleurs d'autres grands succès : *Jésus, un regard qui fait vivre* (Québec, Anne Sigier, 1992), *Voyage au pays des mots* (Montréal, Studio Montag, 1992). Il décide alors de raconter ses propres histoires et de coucher sur papier les images folles et désordonnées qui l'habitent. Il bifurque vers la fiction, créant les séries *Ariane et Nicolas, Ernest* et *Max Média*. Être le seul maître à bord est bien plus grisant !

« *Le Phylactère fou* (Montréal, Éditions Bd 1998, troisième titre de la série *Ariane et Nicolas*), écrit Denis Lord dans *Le Devoir*, s'avère l'album le plus imaginatif de Roux, passé en vitesse supérieure pour notre plus grande joie. Comme à l'habitude chez l'artiste, les perspectives et les proportions sont maîtrisées, l'harmonie des couleurs est attrayante ». Paul Roux a déjà publié 13 titres, ici et en Europe, reçu neuf prix et distinctions, et dédicacé des albums de Vancouver à Paris, en passant par Toronto, Bruxelles et, prochainement, le Cameroun ! Par Toutatis ! Il est fou cet ex-Gaulois ! Pour lui, chaque nouvel album constitue un défi pour essayer d'aller plus loin, pour tenter de se surpasser en affinant toujours plus la trame et le trait. Selon ses propres termes : « Rester statique en appliquant *ad vitam aeternam* la même recette parce qu'elle fonctionne, me tuerait plus sûrement que tous les virus d'une guerre bactériologique. Progresser est le seul mot d'ordre, car, dans l'écriture ou le dessin, l'ardu apprentissage dure jusqu'à son dernier souffle. »

Devenu chroniqueur BD au journal *Le Droit*, à Ottawa, il a maintenant l'opportunité de faire découvrir aux autres les nouveautés dans le domaine et, à l'occasion, le plaisir d'interviewer certains des auteurs qui ont égayé son enfance. Douze de ces entrevues ont d'ailleurs fait l'objet de son dernier livre, *Ils sont tombés dedans quand ils étaient petits... et ils y sont restés !*, paru en mars 1999 aux éditions Mille-Îles.

Sa dernière folie ? Participer à la création d'un Bac en bande dessinée à l'Université du Québec à Hull.

P.S. Je suis jaloux de Paul Roux ! Dans mon roman, *Sur la piste des Jolicœur*, j'avais raconté les tribulations du Pape, venant, en cachette, manger des rillettes à Chinon. Moi, je n'ai jamais reçu un mot du Vatican ! ■

Pierre Léon est professeur de linguistique à l'Université de Toronto.

Argumentons !

VICTOR BLANC

Quiconque s'intéresse à la vie intellectuelle du Québec ne peut rester indifférent à l'apparition d'une revue comme *Argument*. Éditée par Les Presses de l'Université Laval, cette publication semestrielle, vouée à la politique, à la société et à l'histoire, compte déjà, au moment où j'écris ce texte, deux numéros de sortis : celui de l'automne 1998 et celui du printemps 1999.

Il va sans dire que notre quasi-quinquagénaire *Cité libre* souhaite une longue et saine existence à cette nouvelle consœur qui songe à devenir « un lieu de débats », ne serait-ce que pour « mesurer l'originalité de nos divergences et la spécificité de nos accords » (*Argument*, Éditorial, vol. 1, nº 1, p. 4). Étant donné qu'*Argument* invite ses lecteurs à participer aux débats qui préoccupent la société québécoise d'aujourd'hui, je réponds à l'appel en résumant ce que je pense de leur deux premiers numéros.

Utilisant une typographie sobre mais bien agencée, chaque numéro d'*Argument* comporte huit sections distinctes qui comprennent, entre autres : un « Éditorial », une « Tribune » réservée à une opinion polémique sur un sujet d'actualité, un « Dossier thématique » et une « Chronique des Amériques » ayant pour objectif de « cerner les dimensions constitutives de notre américanité ».

D'inspiration nationaliste, *Argument* semble pourtant vouloir sortir des sentiers du séparatisme ethnocentrique et dit privilégier la raison au lieu d'exalter l'émotion. La revue utilise un langage fort percutant qui vitupère les « faiseurs d'images péquistes », s'insurge contre « l'arrivée d'un homme d'affaires à la tête du ministère de l'Éducation [du Québec] », s'attaque aux « bien-pensants » qui vantent « les mille et une utopies » des gestionnaires souverainistes. Elle n'est pas tendre envers ceux ou celles

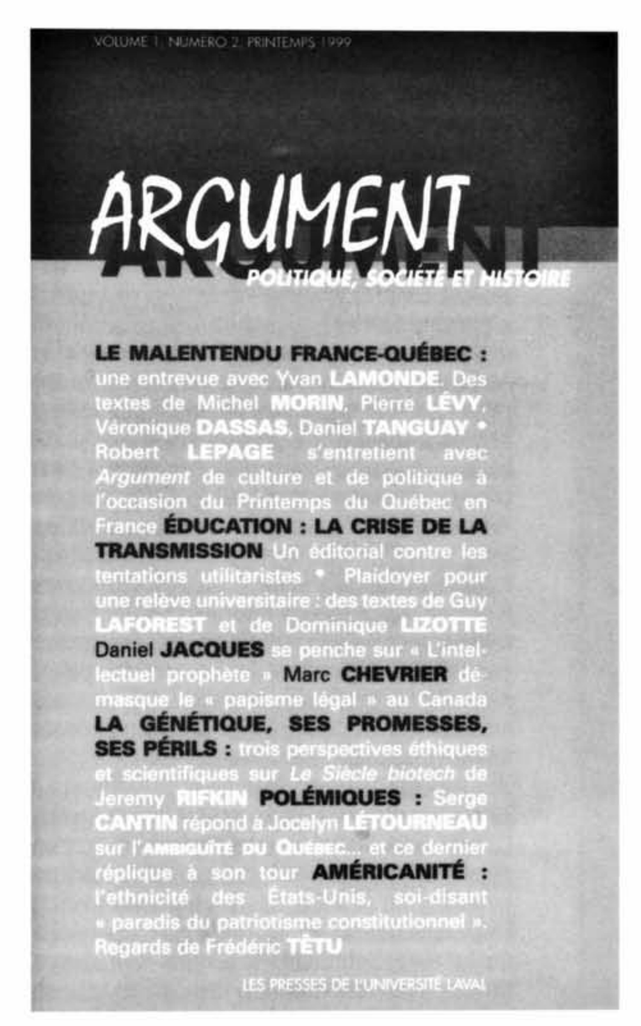
> qui nous imposent des « temps d'austérité » pour faire proliférer les « gourous qui nous promettent la Terre promise », pour financer non pas la santé, l'enseignement et la recherche, mais des « activités accessoires », pour mener un « train de vie princier », pour engloutir « des sommes astronomiques », pour faire vivre « sa bureaucratie », son « élite syndicale », etc.

(« Éditorial », vol. 1, nº 2, p. 4). Ce discours très dur, très virulent contre le régime Bouchard et les hautes instances du PQ annonce-t-il des dissensions profondes au sein du mouvement indépendantiste ou préfigure-t-il une diversion, une manœuvre aussi hâtive que tardive pour récupérer sa part d'honorabilité ?

Quelle que soit la réponse, on doit reconnaître que la revue *Argument* innove quand elle réussit à introduire un peu de variété, d'irrévérence, d'esprit critique et de rationalité dans le champ de la monoculture nationaliste. En effet, il y a du nouveau lorsqu'une part de l'intelligentsia officieuse québécoise décide de refuser l'unanimisme national-corporatiste et se met à contester les récits xénophobes, revanchards et misérabilistes du PQ-BQ et la Société Saint-Jean Baptiste. Sans doute, il y a une lueur de renouveau quand Jocelyn Létourneau affirme dans « Pour une révolution de la mémoire collective » (vol. 1, nº 1, p. 41-57) qu'il faut « penser l'expérience québécoise en dehors du triptyque misère-mélancolie-refondation », quand il prétend qu'il faut « rompre avec une tradition intellectuelle tracée par de formidables paroliers », quand il rejette l'élitisme paternaliste et qu'il souligne, ironiquement, que « l'intellectuel québécois porte son pays comme on porte un enfant dans ses bras ».

Il y a certainement des signes d'ouverture d'esprit dans la section « Dossier » du deuxième numéro. Par exemple, Véronique

Dassas, une journaliste immigrée de France, dans un article intitulé « Un malentendu, bien entendu » (p. 20-25), affirme ses convictions cosmopolites en avouant qu'elle doit « faire partie de ces mutants qui n'ont pas de patrie et qui se flattent peut-être de n'en pas avoir », en s'exclamant que « l'État ce n'est pas nous, que Diable ! » et en finissant par dire très franchement : « les rapports ambigus des Québécois avec la France m'ont paru sinistres et ennuyeux, comme tout ce qui tient du préjugé ». Dans la même section du deuxième numéro, Pierre Lévy, né en Tunisie, fils d'un juif sépharade d'Afrique du Nord et d'une juive italienne de Livourne, nationalisé français, immigré au Québec, nous offre un très beau cadeau intitulé « Mon Québec » (p. 35-42). Dans un français limpide, coulant comme de l'eau de source, Pierre Lévy se moque, gentiment, des partis pris identitaires. « Mon Québec » est une sorte d'apologie de l'individualisme civique, lyrique, comme l'éloge d'un être parfaitement capable de s'éclater dans l'amour de sa femme, de ses concitoyens, de sa ville, de sa province, de son continent et de sa planète. Je suis d'avis que « Mon Québec » représente un hommage très juste et subtil aux immigrants (émigrés) de tous les temps.


VOLUME 1, NUMÉRO 2, PRINTEMPS 1999

ARGUMENT

POLITIQUE, SOCIÉTÉ ET HISTOIRE

LE MALENTENDU FRANCE-QUÉBEC : une entrevue avec Yvan **LAMONDE**. Des textes de Michel **MORIN**, Pierre **LÉVY**, Véronique **DASSAS**, Daniel **TANGUAY** • Robert **LEPAGE** s'entretient avec *Argument* de culture et de politique à l'occasion du Printemps du Québec en France **ÉDUCATION : LA CRISE DE LA TRANSMISSION** Un éditorial contre les tentations utilitaristes • Plaidoyer pour une relève universitaire : des textes de Guy **LAFOREST** et de Dominique **LIZOTTE** Daniel **JACQUES** se penche sur « L'intellectuel prophète » Marc **CHEVRIER** démasque le « papisme légal » au Canada **LA GÉNÉTIQUE, SES PROMESSES, SES PÉRILS :** trois perspectives éthiques et scientifiques sur *Le Siècle biotech* de Jeremy **RIFKIN** **POLÉMIQUES :** Serge **CANTIN** répond à Jocelyn **LÉTOURNEAU** sur l'AMBIGUÏTÉ DU QUÉBEC... et ce dernier réplique à son tour **AMÉRICANITÉ :** l'ethnicité des États-Unis, soi-disant « paradis du patriotisme constitutionnel ». Regards de Frédéric **TÊTU**

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

La section « Autour d'un livre » du n° 2 d'*Argument* (p. 104-130), dédiée au tout dernier ouvrage de Jeremy Rifkin[1], traite d'un sujet extrêmement important et comporte trois articles dignes de référence. François Pothier, Alain Olivier et Christian Saint-Germain y déploient leurs talents pédagogiques pour nous expliquer quels sont les dangers qui peuvent découler du manque d'éthique, de législation adéquate, de contrôle rationnel ou raisonnable des manipulations génétiques et de la commercialisation aveugle ou abusive des OGM (organismes génétiquement modifiés). Les auteurs se demandent, par ailleurs, comment il se fait que les règles de l'OMC (Organisation mondiale du commerce) fassent primer les intérêts commerciaux sur les précautions sanitaires ou environnementales et que tant de nations soient ravagées par la sacro-sainte mondialisation. Allons-nous sauvegarder nos valeurs canadiennes ou imiter d'autres pays ? Sommes-nous une démocratie condamnée à l'impuissance, régressant vers la ploutocratie ?...[2]

Passons maintenant à ce qu'il y a de bizarre ou de négatif dans les deux premiers numéros d'*Argument*. Primo, j'ai de la difficulté à comprendre pourquoi la direction et la rédaction ont senti le besoin de se faire chapeauter par un « Comité d'honneur » incluant les noms de l'ex-rédactrice

[1] *Le siècle biotech : le commerce des gènes dans le meilleur des mondes* - Boréal/La découverte, Montréal/Paris, 1998. Traduction de : *The Biotech Century - Harnessing the Gene and Remaking the World* - Jeremy P. Tarcher/Putnam, New York, 1998.

[2] Linda McQuaig - *The Cult of Impotence : Selling the Myth of Powerlessness in the Global Economy* - Penguin Books, Toronto, 1999.

en chef du *Devoir* Lise Bissonnette, du philosophe Alain Finkielkraut et des professeurs Guy Laforest et Charles Taylor. Secundo, il me semble que Daniel Jacques aurait pu rédiger « *L'esprit d'*Argument » (« Éditorial », vol. 1, n° 1, p. 3-5) d'une manière à la fois plus juste, plus cordiale et plus élégante pour les revues déjà existantes. En fait, il n'est pas du tout vrai qu'« il n'y a plus au Québec de forum de discussion qui permette un échange véritable sur le sens des événements qui marquent notre présent ». En vérité, à *Cité libre* par exemple, on a toujours donné la parole à ceux ou celles qui veulent se prononcer sur les problèmes de notre société et de notre temps[3]. Au bout du compte, pourquoi concocter de faux « arguments » contre les revues existantes (comme *Cité libre*) ou déjà disparues (comme *Parti pris*) ? Pour embellir l'image d'*Argument* ? Pour satisfaire une prétendue « sensibilité nouvelle » qui « ne trouve pas à s'inscrire dans les projets des revues existantes » ? Pour feindre d'être une oasis unique dans un désert imaginaire ?...

Tertio et ultimo, je suis profondément convaincu que la haine contre l'*autre* tourne dans l'orbite de la haine contre *soi*. Aucune « cause » ne justifie un discours hargneux. Par conséquent, je ne peux pas apprécier qu'Antoine Robitaille, à propos « De notre fatigue consumériste » (n° 1, p. 6-14), se permette d'insulter la mémoire du professeur Léon Dion en le traitant de « grand torturé tortueux de la fatigue constitutionnelle », qu'il s'attaque à l'écrivain et dramaturge René-Daniel Dubois en l'accusant d'être « en plein délire de bovarisme politique » et qu'il s'en prenne tout à la fois à l'ex-premier ministre Pierre Elliott Trudeau, aux chroniqueurs Richard Martineau et Pierre Foglia, ainsi qu'à l'animateur intervieweur Robert-Guy Scully... Je ne peux pas non plus donner raison à Serge Cantin quand il se montre incapable de discuter des « idées » de Jocelyn Létourneau (n° 2, p. 139-143) et qu'il le proscrive comme un renégat, comme « les Godbout et les Martineau, les Angenot et les Khouri, les Mordecai et les Delisle, les Dion et les Chrétien [...] ces messagers du meilleur des mondes, ces envoyés de la fin de l'histoire » !...

De toute évidence, ce prosaïsme primaire, sectaire est inacceptable et il risque de compromettre la respectabilité d'*Argument* après avoir froissé l'intelligence de ses lecteurs. Voilà pourquoi j'espère que cette revue pourra surmonter les crises inhérentes à sa petite enfance et qu'elle adoptera un point de vue plus constructif pour le développement, non seulement du Québec, mais de tout le Canada. ■

Victor Blanc
est professeur retraité de la faculté de médecine de l'Université de Montréal.

[3] Voir les réponses des directeurs dans le courrier de ce numéro.

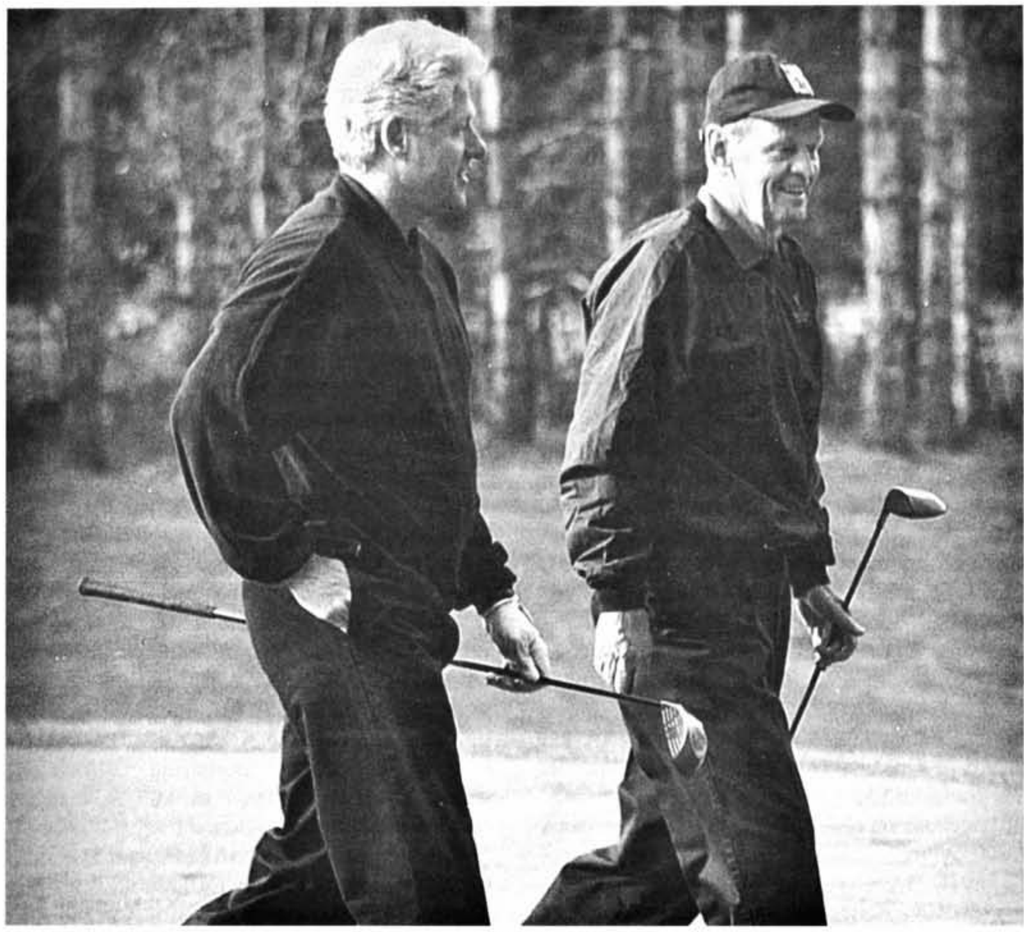
Clinton le sauveur

MICHAEL BEHIELS

Revêtue de sa magnifique parure automnale, Mont-Tremblant, la superbe station des Laurentides où l'élite nord-américaine vient se livrer à ses sports favoris, a été l'hôte d'une conférence internationale sur la théorie et la pratique du fédéralisme et des fédérations. Stéphane Dion, ancien professeur et aujourd'hui ministre des Affaires intergouvernementales, avait fait le pari qu'en réunissant des théoriciens du monde entier sur cette question précise, il sèmerait la panique chez ces maudits sécessionnistes québécois. Mais oh ! surprise, c'est l'arroseur qui fut arrosé : le chef du mouvement sécessionniste, le premier ministre Lucien Bouchard, et ses acolytes Joseph Facal, ministre des Relations intergouvernementales, et Daniel Turp, député bloquiste, volèrent la vedette au professeur fédéraliste pendant les deux longues journées que dura la conférence. Leurs discours très partisans attirèrent l'attention des médias sur les « graves et innombrables » lacunes du système fédéral canadien. La déroute momentanée des fédéralistes galvanisa le ressentiment et les énergies d'une presse qui n'avait rien d'autre à faire (les journalistes étant exclus de la plupart des séances à huis clos), et renvoya les « tacticiens » d'Ottawa à leur Prozac et à leurs cours de stratégie. On s'inquiéta pour la carrière de certains hauts-fonctionnaires, des doreurs d'image du BPM (Bureau du premier ministre), et même du jeune ministre inexpérimenté des Affaires intergouvernementales.

On est en droit de se demander comment les choses ont pu en arriver là. Ce spectacle sordide commença lorsque Stéphane Dion, fraîchement conscrit par le premier ministre Chrétien pour combattre les intellectuels sécessionnistes et riposter à leurs mensonges éhontés, leurs demi-vérités, leurs mythes fabriqués de toutes pièces et leurs distorsions délibérées de l'histoire, décida de convoquer une grande conférence internationale sur la théorie et la pratique du fédéralisme et, qui plus est, de la tenir dans le fief des sécessionnistes. Pour donner à la conférence une certaine crédibilité intellectuelle, le gouvernement Chrétien créa rapidement une organisation non gouvernementale à Ottawa, le Forum des fédérations : le réseau international du fédéralisme, et nomma l'ancien premier ministre de l'Ontario, Bob Rae, coprésident de la première conférence sur le fédéralisme organisée par le Réseau. À une époque où les universités canadiennes assistent anxieusement au laminage de leurs budgets par Ottawa, Dion réussit à obtenir du Cabinet plus de 3 millions de dollars de deniers publics pour financer cette aventure intellectuelle non gouvernementale. Ottawa eut même l'outrecuidance d'annoncer, à la fin de la conférence, qu'une autre somme de 10 millions de dollars servirait à créer le secrétariat permanent du Forum des fédérations. Après le fiasco politique de Mont-Tremblant, Dion aurait dû y réfléchir à deux fois avant d'essayer encore une fois de mélanger le monde des universitaires et la politique sécessionniste ! Les grandes universités canadiennes sont bien mieux équipées pour organiser des conférences sur des sujets comme le fédéralisme, et ces conférences risquent alors bien moins d'être « détournées » par des politiciens sécessionnistes. Un secrétariat permanent sur le fédéralisme, de par sa nature même, devrait être installé dans une grande université canadienne s'il doit avoir une certaine crédibilité auprès des théoriciens et des praticiens du fédéralisme.

Si le gouvernement fédéral s'est jeté aveuglément dans le monde complexe de l'université, c'est parce que le Réseau devait servir d'interface entre, d'une part, les vrais théoriciens du fédéralisme et, d'autre part, les bureaucrates et politiciens qui fonctionnent quotidiennement dans les rouages du fédéralisme. Au départ, l'approche du gou-



Jean Chrétien doit à Bill Clinton plus qu'une partie de golf.

vernement Chrétien ne suscita aucune critique. Une poignée seulement d'universitaires canadiens et une bonne vingtaine d'intellectuels du monde entier furent invités à préparer des communications à l'intention des délégués. De leur côté, les journalistes intéressés attendaient de voir si cette créature hybride réussirait à prendre son vol. D'aucuns supputèrent que le premier ministre Bouchard allait essayer de politiser l'événement afin d'en faire l'une de ses vagues « conditions gagnantes ». On sait que, pour les séparatistes, la sécession est un acte exclusivement politique qui se décide au bureau de vote et pas dans les tribunaux. Bref, après avoir passé tout l'été à observer la dégringolade dans les sondages de la cause défendue par le gouvernement séparatiste, les journalistes se demandaient si Bouchard allait en profiter pour lâcher l'une de ces déclarations explosives et infâmes dont il a le secret. Ottawa aurait dû s'y attendre !

Les journalistes n'allaient pas être déçus. Le 5 octobre, soit la veille de l'ouverture de la conférence, Joseph Facal téléphona au *National Post* pour demander une entrevue. Il alla droit au but : « Que ce soit bien clair : c'est l'Assemblée nationale du Québec qui définira toutes les règles régissant le prochain référendum sur la souveraineté. » Il réitéra la position du gouvernement Bouchard, à savoir que les questions posées lors des référendums de 1980 et de 1995 étaient « parfaitement » claires et qu'avec une majorité simple de 50 plus 1, le gouvernement avait le droit de déclarer uni-

latéralement l'indépendance du Québec et de demander la reconnaissance diplomatique des pays étrangers. Imitant l'un des nombreux virages ou volte-face de Bouchard, Facal contesta publiquement la légitimité de la Cour suprême en affirmant que ses neuf juges étaient « nommés unilatéralement par le premier ministre du Canada » et que les questions dont elle avait été saisie lors du renvoi sur la sécession avaient été « rédigées par le gouvernement fédéral ». Bref, que Québec ne serait pas lié par l'arrêt de la Cour suprême d'Ottawa. Lorsque le journaliste du *National Post* lui demanda ce que ferait Québec si Ottawa décidait de faire fi des résultats du référendum au motif que la question n'était pas claire ou que la majorité était trop mince, Facal répondit, reprenant à son compte les mots de Trudeau lors de la crise d'Octobre 1970 : *« Just watch us »* (Regardez-nous faire !). Les commentaires de Facal furent rapportés dans *Le Devoir* et distribués à tous les délégués dès l'ouverture de la conférence, dans les deux langues officielles du Canada. Au cas où certains délégués n'auraient pas lu sa dénonciation incendiaire de l'État de droit, Facal répéta ses remarques le premier jour de la conférence, alors qu'il participait à une table de discussion avec Stéphane Dion.

Dès le début de la conférence, il fut évident que Dion ne réussirait pas à faire converger le monde des théoriciens, des politiciens, des conseillers politiques et des bureaucrates fédéralistes avec celui des politiciens et des militants sécessionnistes. Et une telle débâcle ne pouvait que miner la crédibilité des théoriciens du fédéralisme dans le monde entier. Ce qui, au départ, était censé être une discussion impartiale sur le fonctionnement des systèmes fédéralistes dégénéra rapidement et se transforma en une polémique très partisane ponctuée de harangues politisées contre le fédéralisme canadien, Facal livrant un premier assaut dans la journée et Bouchard remettant ça en soirée. Pendant ce temps, les nébuleuses de la galaxie sécessionniste, le député bloquiste Daniel Turp et son chef, Gilles Duceppe, politisaient la conférence en exhortant des délégués comme le président sécessionniste de l'Assemblée écossaise à appuyer le Québec et à affirmer qu'une majorité de 50 plus 1 suffit à légitimer une sécession.

La stratégie du professeur, qui devait aboutir à une célébration des vertus du fédéralisme, du Canada et d'ailleurs, était sur le point de sombrer quand, à la dernière minute, un sauveur vint miraculeusement à sa rescousse. Non, ce n'était pas le premier ministre Chrétien et encore moins Dion lui-même – qui ne sut pas se montrer à la hauteur de la situation, contrairement à Trudeau qui avait si brillamment exploité sa confrontation avec le premier ministre Daniel Johnson, en 1967. La panique qu'on pouvait lire sur son visage faisait d'ailleurs pitié. La plupart des journalistes s'entendent pour dire que ce fiasco politique obligeait le premier ministre Chrétien à « encaisser quelques jetons » auprès de son partenaire au golfe, le président américain, William Jefferson Clinton. Et ils s'entendent aussi pour dire que le président Clinton leur sauva littéralement la mise, sauvegarda leur intégrité politique et remit le train fédéraliste sur les rails. Si Clinton n'était pas intervenu, la déroute des fédéralistes aurait été humiliante. Pour sûr, Chrétien et Dion lui en sont reconnaissants.

Pour les Canadiens ordinaires, le spectacle fut beau mais déconcertant. Le président de la fédération la plus vaste et la plus puissante du monde, les États-Unis d'Amérique, mit apparemment de côté le discours qu'il avait préparé, s'avança vers le podium et fit au pied levé un discours qui retira toute légitimité morale, juridique et politique à la cause séparatiste du premier ministre Bouchard. Pour l'essentiel, il lui fit lecture de la loi anti-émeutes, en géopolitique internationale. Clinton fut brillant, et ses remarques, des plus pertinentes. Il parla avec une franchise brutale des graves lacunes de l'idéologie des mouvements sécessionnistes et de la vision étroite et tribale de leurs dirigeants. Mais ce spectacle avait quelque chose de sordide et de déprimant. Pourquoi ? Parce qu'aucun politicien canadien de ces dernières années n'a fait preuve de suffisamment d'intelligence ou de clairvoyance pour oser dire la vérité. Contraint par les événements, le gouvernement Chrétien n'a apparemment pas hésité à s'en remettre au

président Clinton pour qu'il se porte à la défense de l'unité canadienne, ce qui fait cruellement ressortir les faiblesses intellectuelles et politiques de la classe politique canadienne nationale.

Pour les fédéralistes, la débâcle et le sauvetage de la conférence eurent un effet inattendu. Depuis plusieurs mois, le cabinet Chrétien se demandait comment faire pour définir les règles de la sécession conformément à l'arrêt rendu par la Cour suprême lors du renvoi sur la sécession du Québec. Les faucons et les colombes du BPM, du BCP (Bureau du Conseil privé), du Cabinet et du caucus se disputaient âprement au sujet de la meilleure parade à adopter contre la stratégie ambiguë et déstabilisatrice des « conditions gagnantes » de Bouchard et son refus obstiné de convoquer un référendum ou de négocier avec Ottawa les règles de la sécession. En fait, étant donné que le mouvement sécessionniste était en perte de vitesse, certains observateurs pensaient que Chrétien attendrait avant de se lancer dans de telles négociations.[1] Mais après le rejet catégorique, par Facal, de l'arrêt de la Cour suprême au sujet du renvoi sur la sécession, d'abord dans le *National Post* et ensuite pendant la conférence, les faucons prirent le dessus, et le premier ministre Chrétien décida d'intensifier les pressions sur le gouvernement Bouchard en indiquant dans le Discours du Trône qu'Ottawa allait défendre les intérêts constitutionnels de tous les citoyens canadiens en insistant sur la clarté du prochain référendum québécois.

En voulant faire converger le monde universitaire et le monde politique à l'occasion d'une conférence spectaculaire et coûteuse dans le fief même des séparatistes, le professeur Dion a fait un pari explosif. Il a manifestement encore du chemin à faire avant de devenir un politicien aguerri. Il devrait laisser aux théoriciens le soin d'analyser le fédéralisme, et rattacher le Forum des fédérations à une grande université. Vu le ton menaçant du « *Just watch us* » de Facal et la politisation humiliante de la conférence par les sécessionnistes, le premier ministre Chrétien n'avait pas d'autre choix que de lancer une contre-attaque cinglante. Il disposait d'un atout en la personne du président Clinton. Ce dernier, qui s'était minutieusement préparé sur la question du mouvement sécessionniste, n'attendait qu'une occasion pour exprimer ses opinions sur le fédéralisme. Selon Jeffrey Simpson, Clinton « a prononcé sans notes un discours éloquent et substantiel sur les vertus des systèmes fédéraux et les dangers du nationalisme ethnocentrique qui imprègne tout le discours sécessionniste. Sans jamais mentionner le Québec, il est allé bien plus loin qu'aucun de ses prédécesseurs pour louer et encourager l'unité canadienne ».[2] Espérons qu'après cela, les politiciens canadiens hésiteront moins à dénoncer haut et fort, avec passion et conviction, les lacunes et les dangers du sécessionnisme et de ses propagandistes. Car enfin, ce n'est pas le président Clinton qui va conduire les forces de l'unité nationale au prochain référendum québécois. ■

Michael Behiels
est professeur d'histoire à l'Université d'Ottawa.

Traduction : Monique Perrin d'Arloz

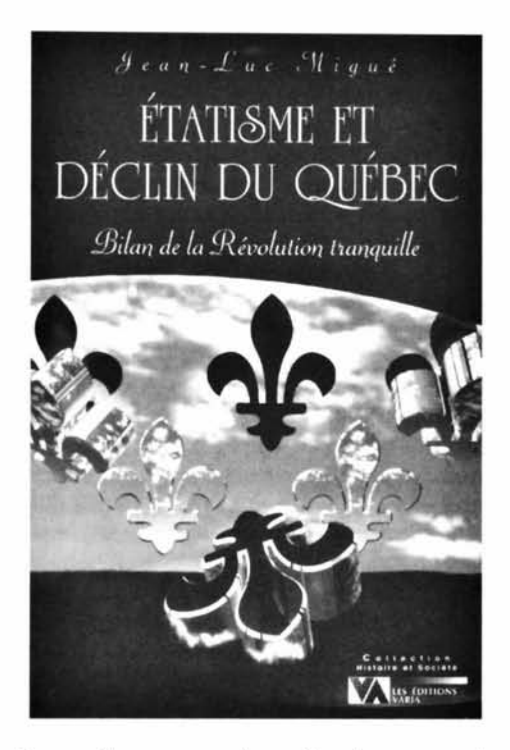
[1] Paul Wells, « Will Ottawa kick separatists while the're down ? », *National Post*, 16 octobre 1999.

[2] « A Quebec strategy run aground », *The Globe and Mail*, 15 octobre 1999.

Compte rendu

Jean-Luc Migué, *Étatisme et déclin du Québec – Bilan de la Révolution tranquille*, Montréal, Les éditions Varia, 1999, 246 p.

Ce livre nous propose un voyage dans la pensée d'un économiste bagarreur et controversé – c'est le moins que l'on puisse dire. Migué analyse froidement des questions au cœur des grandes polémiques contemporaines : le rôle de l'État, l'unité canadienne, la santé, l'éducation, le syndicalisme, etc. Il dénonce l'étatisme et les empiètements de *Big Brother* dans nos vies. Ce faisant, il ébranle plusieurs des convictions qui animent toute la société canadienne, y compris au Québec. Trop souvent éclatée, son analyse offre pourtant de nouvelles pistes beaucoup plus larges que ne le suggère le titre de l'ouvrage et provoque une réflexion qui va au-delà des blocages constitutionnels habituels.



Jean-Luc Migué le crie haut et fort : l'État n'est pas créateur de richesses, il les redistribue mal, il n'est pas non plus créateur d'emplois. Le bilan qu'il nous dresse des empiètements de *Big Brother* nous entraîne assez loin des promesses de ses partisans. Les exemples relevés dans son livre sont nombreux, et les paradoxes frappants. Ce bilan révèle plutôt un gaspillage éhonté de ressources productives, une société relativement appauvrie et une sous-culture de dépendance chronique des citoyens à l'égard des gouvernements. Au système politico-bureaucratique actuel arrimé au développement boulimique de l'État, il oppose un capitalisme concurrentiel, le libre échange avec une pleine mobilité des facteurs de production et la responsabilisation des individus. Dans une optique qui s'inspire de la pensée libérale classique, l'économiste rappelle que seuls le marché, la propriété privée et la « vérité des prix » assurent une répartition sociale efficace des ressources, la croissance et, en bout de ligne, la richesse – mère de la liberté et de la vraie souveraineté.

Migué n'est pas tendre à l'égard des souverainistes québécois. Il pourfend leur propagande : la décentralisation que semble promouvoir le Parti québécois n'est que mystification, la Révolution tranquille et les années d'agitation nationaliste ont appauvri le Québec, le système québécois d'éducation suffoque sous le poids du monopole étatique. La loi 101, écrit-il, n'est pas autre chose qu'un « tarif douanier à l'importation de main-d'œuvre de haut niveau » (p. 111). Le modèle corporatiste au sein duquel l'État et les syndicats jouent un rôle déterminant, si cher aux tenants du « modèle québécois », se traduit dans les faits par un coûteux « *Quebec factor* ». Ce dernier impose une prime à la baisse aux investissements, car plusieurs investisseurs évitent le climat politique dans lequel baigne la province. Climat d'incertitude qui, combiné à des aspects démographiques troublants, se manifeste entre autres par la chute relative du PIB (produit intérieur brut) québécois ; de 26 % du PIB canadien qu'il était en 1965, il tombe à 22 % en 1984.

La lourdeur du fardeau fiscal québécois est devenue au fil des ans un puissant frein à l'économie. Migué n'est pas plus tendre avec les fédéralistes interventionnistes canadiens. Plus les dépenses publiques augmentent au Canada, fait-il remarquer (de 27 % en 1965 à près de 50 % aujourd'hui), plus le taux de croissance économique diminue

(d'environ 6 % il est passé durant la même période à environ 2 % annuellement). Selon l'auteur, la chute graduelle du taux de change du dollar canadien est un indicateur international irréfutable qui confirme son analyse. En effet, cette chute n'est autre qu'un reflet de la faible productivité au pays, de la baisse de la compétitivité de l'industrie et, somme toute, de l'appauvrissement de la société canadienne dans son ensemble.

Si les arguments de Jean-Luc Migué peuvent à l'occasion nous sembler étranges par rapport aux idées qui prévalent ici, il faut mentionner que ceux-ci s'appuient sur un cadre théorique couronné de plusieurs prix Nobel en science économique (dont celui de Friedrich Hayek et ceux attribués aux économistes influencés par l'école de pensée autrichienne), et sur des études et des données qui semblent objectives. En fait, soutient Migué, la gauche n'a pas le monopole de la vertu sociale. Au contraire. La bienveillance de *Big Brother* coûte très cher et rapporte peu. Pire, elle aggrave souvent les problèmes qu'elle prétend solutionner (pauvreté, chômage, santé, éducation, désarroi des jeunes, exclusion, etc.)

Au moins deux choses semblent cependant discutables dans l'analyse de Migué. La première relève du bilan global qu'il faut tirer de l'évolution du libéralisme et du capitalisme en cette fin de siècle. La revue *The Economist*, que l'on ne pourrait certainement pas qualifier d'instrument de la « gogauche », en présentait dernièrement un bilan qui peut se résumer ainsi : au cours du XX[e] siècle, le libéralisme a combattu et vaincu deux grands ennemis : le communisme et le fascisme. On peut aussi ajouter que l'appareil étatique s'est surdéveloppé. Mais la grande famille des partisans de ce libéralisme englobe tous ceux qui privilégient les droits individuels et la démocratie ; autant les keynésiens, les sociaux-démocrates ou socialistes à l'européenne, que les libéraux ou les conservateurs plus traditionnels. Or, les réussites des démocraties libérales, et il faut bien insister sur le fait qu'il ne s'agit pas d'échecs, se mesurent à la lumière du niveau de vie élevé que l'on retrouve par exemple dans les pays de l'OCDE (Organisation pour la coopération et le développement économique).

Quand Jean-Luc Migué souligne que là où les libertés économiques sont grandes, la croissance et la prospérité d'un pays s'en portent mieux, il a sûrement raison. Quand il assimile Staline et Hitler à Mao Zédong, malgré les incongruités apparentes d'un tel regroupement, d'une certaine façon, on pourrait peut-être lui donner raison. Quand il assimile socialisme, Galbraith, Trudeau, Lévesque, Nehru et Roosevelt à Nixon, malgré ce nouveau regroupement incongru, d'une certaine façon on pourrait encore lui donner raison. Mais quand il remet en question la démocratie, nous devons lui rappeler que même si ce n'est pas un régime idéal, face aux alternatives qui se présentent, c'est de loin le meilleur, ou « le moins pire » comme on dit chez nous, au Canada. La démocratie, qui ne peut se dissocier du libéralisme, a un prix et ce prix hypothèque malheureusement à la longue la croissance économique. Mais qui ne voudrait pas payer ce prix, en dollars perdus, en dollars réels ou, si la situation le commandait, en sang ?

La deuxième chose qui m'apparaît discutable dans l'analyse de l'auteur relève, à mon avis, du rapport qu'il établit entre la politique, à laquelle il accole une notion péjorative, et l'économie. Migué arrive même dans sa conclusion à souhaiter une dépolitisation de la société. Pourtant, sa vision n'est-elle pas essentiellement politique, néolibérale diraient certains ? Comment des citoyens dépolitisés arriveraient-ils à se débarrasser des mauvais gouvernements et à en choisir de meilleurs ? Comment diable des individus dépolitisés se protègeraient-ils contre les futurs roitelets : micro nationalistes éclairés, localistes ou tribalistes, qui ne manqueraient pas leur chance de vouloir s'emparer des petits fiefs décentralisés ? – car Migué prône aussi une « vraie » décentralisation. Comment diable arriverons-nous à dompter *Big Brother*, réduire les impôts, réduire les dépenses publiques, privatiser certains secteurs, détruire les barrières protectionnistes linguistiques et retrouver des élans de prospérité ? ■

Claude Péclet
professeur d'économie

RÉFLEXIONS SUR LA LANGUE

Une langue, une culture ?

ANNETTE PAQUOT*

Dans un article paru récemment dans *Le Devoir* (21 septembre 1999), le professeur Gilles Bibeau invoque l'autorité de « tous les ethnologues » pour le soutenir lorsqu'il écrit que « le mot *culture* recouvre une foule de faits anthropologiques communs [...] » et que

> la langue, qui sert à partager une partie de ces choses, n'est pas faite seulement de mots ou de formes visibles : elle véhicule des sens particuliers d'une grande complexité et, la plupart du temps, non explicites, souvent inconscients. Elle permet d'exprimer des messages dans des contextes le plus souvent familiers, qui traduisent non seulement des sens, des opinions, des jugements, mais aussi des sentiments, des états d'âme, des sensations, des attitudes personnelles, facilement accessibles à ceux qui connaissent les sens en partie implicites et peuvent décoder les éléments paraverbaux (gestes, mimiques, signes, etc.), *mais à peu près inaccessibles aux membres d'une autre ethnie* (nos italiques).

Plus loin, l'auteur parle des « deux ethnies de base » du Québec, la française et l'anglaise.

Ces affirmations appellent de nombreux commentaires. Personne ne contestera le fait que les formes linguistiques véhiculent des sens, dont certains sont implicites, et qu'elles permettent d'exprimer toutes sortes de messages, rationnels et affectifs. Mais M. Bibeau a-t-il raison premièrement d'assimiler implicitement groupe linguistique et ethnie, comme il le fait dans la seconde partie de son texte par l'emploi des termes *ethnie francaise* et *ethnie anglaise* et, deuxièmement, de prétendre que les personnes qui parlent des langues différentes – et donc appartiennent, selon lui, à des ethnies différentes – vivent dans des mondes différents, imperméables l'un à l'autre ? Nous sommes loin de partager son opinion.

L'assimilation d'un groupe linguistique à une culture ou une ethnie est contredite par la simple observation des faits. En effet, si cette assimilation était correcte, il faudrait considérer que tous les francophones du monde appartiennent à la même culture, et qu'il en va de même, par exemple, des anglophones et des hispanophones. Selon cette conception, les Canadiens francophones seraient culturellement plus proches des Suisses romands, des Libanais francophones et des Congolais, par exemple, que des Canadiens anglophones. Les Canadiens anglophones de la Gaspésie appartiendraient à la même ethnie que les Anglais, les Irlandais catholiques (qui parlent anglais) et les Australiens, mais seraient culturellement étrangers aux Canadiens francophones des villages voisins. Comme la langue officielle de la province de Québec est le français (et non le québécois, qui n'a d'existence que pour quelques écrivains vaguement joualisants), faut-il conclure que les Québécois appartiennent à la culture française ou que leur culture est une des sous-cultures de la culture française ? Nous doutons que ce soit la position de M. Bibeau. On le voit bien, groupes culturels et groupes linguistiques ne coïncident pas : il y a des groupes culturellement bien constitués dont les membres parlent des langues diverses et des groupes linguistiques qui réunissent des membres de plusieurs groupes culturels. En outre, la conception culturaliste et ethniciste de la langue et des groupes qu'elle sert à délimiter conduit à survaloriser son rôle dans la vie sociale, à en faire un symbole politique et un objet de culte, bref, une

* Avec la collaboration de Laurent Maniet.

pomme de discorde, alors qu'elle devrait n'être qu'un instrument docile, au service de tous ceux qui la parlent.

La thèse de la communication impossible entre membres d'ethnies de langues différentes n'est pas moins contestable. À première vue, M. Bibeau semble avoir raison. En effet, si l'on considère l'importance et le nombre des différences qui existent entre l'anglais et le français, langues qui sont pourtant fort proches l'une de l'autre, on peut être amené à penser qu'en effet, les personnes qui les parlent doivent avoir des difficultés à se comprendre et vivent dans des mondes intellectuels différents, peuplés de représentations de la réalité, de connaissances qui ne coïncident pas entre elles. Ainsi, pour ne prendre que quelques exemples simples, l'anglais distingue trois genres, le masculin, le féminin et le neutre, qui correspondent aux pronoms *he*, *she* et *it*, là où le français n'en connaît que deux. Pour répondre à une question, le français dispose de *oui*, *si* et *non*, là où l'anglais n'a que *yes* et *no*. Dans le domaine du vocabulaire, l'anglais possède deux mots différents pour désigner le bœuf : selon qu'il est dans le pré ou dans l'assiette, il emploie *ox* ou *beef*, alors que le français ne fait pas cette distinction.

Si la langue joue un rôle déterminant dans les représentations mentales, autrement dit, si les mots sont le matériau de la pensée parce que les concepts qui leur correspondent sont les « unités de la connaissance », alors, oui, Anglais et Français et, a fortiori, Français et Chinois vivent dans des mondes différents, dont leur pensée ne peut s'évader. À la limite, cela signifie que le francophone unilingue ne conçoit pas le neutre, que cette notion, n'étant pas isolée par sa langue, ne fait pas partie de son univers mental. Cela signifie donc qu'il ne perçoit pas, par exemple, *la table* ou *le fauteuil* de la même façon, sous le même angle, que l'anglophone, pour lequel ces choses sont désignées par des noms de genre neutre, *the table, the armchair : it*.

Cette thèse, appelée relativisme linguistique, a été soutenue sous différentes formes par de nombreux penseurs. Au XVIII[e] siècle, en Allemagne, le philosophe Johann Gottfried Herder a été à l'origine d'un mouvement de pensée très influent, qui est une des sources du courant philosophique appelé romantisme et selon lequel la communauté linguistique est le fondement de la nation : dans le même esprit, l'écrivain français contre-révolutionnaire et ultramontain J. de Maistre écrit que « les nations ont une âme générale et une véritable unité morale qui les constitue ce qu'elles sont. Cette unité est surtout annoncée par la langue ». (*Oeuvres complètes*, I, Vitte, Lyon, 1884, p. 325). Cette « âme de la nation » est, pour Herder, une réalité première, plus réelle que l'individu universel illustré par la littérature classique, jugé trop abstrait par les romantiques. Selon lui, « le génie de la langue est en même temps le génie de la littérature d'un peuple » et la poésie doit puiser dans le fonds populaire et national et non aux sources gréco-romaines, porteuses de conceptions universalistes. Le concept de « vision du monde » propre à chaque peuple relève de ce même courant de pensée et est encore fréquemment invoqué. Plus récemment, des anthropologues américains ont défendu des idées semblables en se basant sur les différences importantes qui existent entre les langues européennes et les langues amérindiennes. Ils pensent que nous découpons le monde selon les structures que nous impose notre langue. Cette conception est connue sous le nom d'« hypothèse de Sapir-Whorf ».

Comme le concept de culture nationale sert de fondement au nationalisme et aux revendications politiques concrètes qui y sont associées, le relativisme linguistique et culturel est l'objet de débats importants qui ne touchent pas que les spécialistes du langage, et dont l'issue peut avoir des conséquences pratiques sur la vie de chacun. Le raisonnement est schématiquement le suivant : la langue conditionne la vision du monde et les connaissances, donc la culture ; la culture définit la nation ; à chaque nation doit correspondre un État. Donc, à chaque communauté linguistique et culturelle doit correspondre un État et il faut lutter sur le terrain politique pour qu'il en soit ainsi.

Mais les choses ne sont pas aussi simples. De nombreux arguments ont été opposés à la thèse du relativisme linguistique et « l'hy-

pothèse de Sapir-Whorf» est aujourd'hui rejetée par un très grand nombre de spécialistes. Ainsi, lorsque l'on considère l'importance du bilinguisme dans le monde[2] et la capacité qu'ont les bilingues de juger de la qualité des traductions dans les langues qu'ils connaissent, on doit admettre que les «mondes» qui sont délimités par les langues ne sont pas des prisons pour la pensée, qui peut en dépasser les frontières. En effet, pour juger de l'exactitude d'une traduction, et même pour traduire, il faut pouvoir penser à un niveau autre que celui des langues que l'on met en relation. En outre, un Anglais vivant dans un milieu totalement francophone deviendra bilingue et n'aura, à la longue, même plus besoin de traduire sa pensée de l'anglais au français pour s'exprimer, car il se mettra en quelque sorte à penser en français. Ce phénomène est courant et peut se produire parce que les langues maternelles ne sont pas des prisons pour l'esprit humain et que celui-ci peut s'en échapper : on pourrait plutôt les comparer à un vêtement que revêt la pensée, mais dont elle peut changer selon les besoins.

D'autre part, comment expliquer que des savants chinois et des savants anglais puissent dialoguer si l'on n'admet pas qu'il existe un niveau de pensée indépendant des langues ? La connaissance scientifique est universelle parce que la méthode scientifique impose à tous une même façon rigoureuse et contrôlée de la confronter à la réalité. Sur le plan artistique, si nous vivons chacun dans notre monde, comment expliquer que nous puissions apprécier des œuvres produites par des artistes appartenant à des communautés linguistiques différentes de la nôtre ? Le jazz est la musique des Noirs américains, mais le monde entier y prend plaisir. Si l'expérience artistique est un mode de connaissance, cette connaissance n'est pas dépendante des langues.

Enfin, si les sens (implicites ou non), opinions, jugements, sentiments, états d'âme, sensations et attitudes personnelles, bref tous les contenus énumérés par M. Bibeau étaient vraiment inaccessibles aux membres d'une autre ethnie, comment expliquer le phénomène de l'assimilation, que redoutent tant les nationalistes québécois ? Pourquoi M. Bibeau évoque-t-il à ce propos ce qu'il appelle le «problème des immigrants», qui «menace, dit-il, la majorité démographique du Québec» ? Car il faut s'entendre : ou bien les membres des ethnies sont enfermés dans leur culture et alors cet enfermement même les protège de l'assimilation, ou bien ils ont accès à la culture d'une autre ethnie et peuvent donc s'y assimiler.

Dans son article, M. Bibeau met, avec raison, ses lecteurs en garde contre le danger que représente dans un débat d'idées l'emploi de «mots compliqués», de notions manifestement savantes, si l'on ne les définit pas. Il nous semble qu'il est tout aussi dangereux de présenter au public non spécialiste un seul point de vue sur une question complexe et très controversée sans rien dire des arguments de ceux qui s'opposent à la position que l'on défend. ■

Annette Paquot
est professeur au département de langues, linguistique et traduction de l'Université Laval.

[2] Voir à ce sujet J. F. Hamers, «Bilinguisme : mythes et réalités», *Cité libre*, XXVII, 4, Automne 1999, pp. 79-82.

LES DÎNERS DE *Cité libre*

À MONTRÉAL

De 17 h 30 à 21 h

À la Maison Egg Roll, 3966 Notre-Dame ouest (Métro Place Saint-Henri)
Renseignements et réservations :
Natalie MacDougall : (514) 846-2253

LE JEUDI 9 DÉCEMBRE 1999

Monique Nemni
Professeur au département de linguistique
et de didactique des langues
à l'Université du Québec à Montréal

Comment on cultive l'insécurité linguistique

LE JEUDI 10 FÉVRIER 2000

Bruno Roy
Président du Comité pour la défense
des Orphelins de Duplessis

Les Orphelins de Duplessis : un sujet interdit

À OTTAWA

De 17 h 30 à 21 h

The Place Next Door, 320, rue Rideau
Renseignements et réservations :
Simone Barthe-Rainville (613) 741-6303

LE MERCREDI 16 FÉVRIER 2000

Monique Nemni
Professeur au département de linguistique
et de didactique des langues
à l'Université du Québec à Montréal

Comment on cultive l'insécurité linguistique

LE MERCREDI 15 MARS 2000

L'honorable Monique Bégin
Professeur émérite,
Faculté des sciences de la santé,
Université d'Ottawa

L'assurance-santé est malade



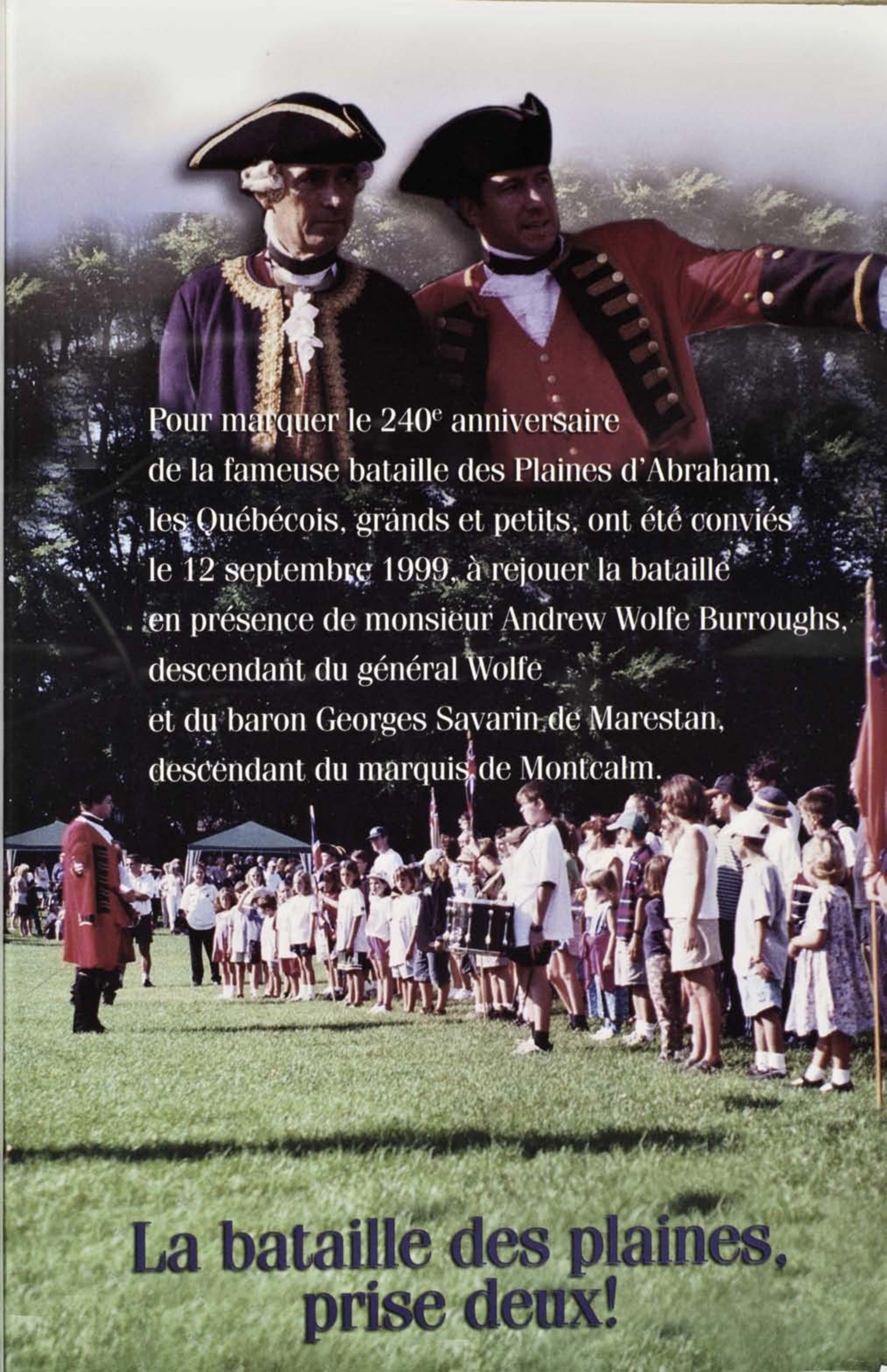
Monique Nemni



Bruno Roy



L'honorable Monique Bégin


Pour marquer le 240e anniversaire
de la fameuse bataille des Plaines d'Abraham,
les Québécois, grands et petits, ont été conviés
le 12 septembre 1999, à rejouer la bataille
en présence de monsieur Andrew Wolfe Burroughs,
descendant du général Wolfe
et du baron Georges Savarin de Marestan,
descendant du marquis de Montcalm.
La bataille des plaines,
prise deux!


Cité
libre


1950
50 ans
2000